



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(50^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

2^e séance du mercredi 31 octobre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

1. Questions au Gouvernement (p. 4645).

SITUATION DANS LES LYCÉES (p. 4645)

MM. Jacques Blanc, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

FAUSSES FACTURES (p. 4646)

MM. François d'Aubert, Henri Nallet, garde des sceaux, ministre de la justice.

RÉINSERTION ET RECONVERSION DES FRANÇAIS DE RETOUR DU KOWEIT ET D'IRAK (p. 4647)

M. Michel Suchod, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

GOLFE PERSIQUE (p. 4648)

MM. Daniel Vaillant, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

CONCERTATION SUR L'ENSEIGNEMENT ET L'ORGANISATION DES LYCÉES (p. 4649)

MM. Bernard Poignant, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

COLÈRE DES LYCÉENS (p. 4650)

MM. Bruno Bourg-Broc, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

AFFAIRE URBA (p. 4651)

Mme Nicole Catala, M. Henri Nallet, garde des sceaux, ministre de la justice.

DÉSÉQUILIBRE PARIS-PROVINCE (p. 4652)

MM. Jean-Paul Fuchs, Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

CONSTRUCTION D'AUTOROUTES DANS LA RÉGION PARISIENNE (p. 4653)

Mme Mugette Jacquaint, M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

FRAMATOME (p. 4653)

MM. Guy Bêche, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

SITUATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRONIQUE (p. 4654)

MM. Louis Mexandeau, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

INCIDENTS SURVENUS LE 26 OCTOBRE AU CHÂTEAU DE VINCENNES (p. 4655)

MM. Robert-André Vivien, Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

STATUT DES POMPIERS VOLONTAIRES (p. 4657)

MM. Germain Gengenwin, Philippe Marchand, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur.

GROUPE RENAULT : LICENCIEMENTS CHEZ CHAUSSON ET RENAULT VÉHICULES INDUSTRIELS (p. 4657)

MM. Jacques Brunhes, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

Suspension et reprise de la séance (p. 4658)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

2. Loi de finances pour 1991 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4658).

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE (suite)

Réponses de M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie, aux questions de : MM. Jean-Yves Le Déaut, Alain Calmat, Dominique Gambier, Bernard Bioulac, Michel Dinet.

Etat B

Titres III et IV (p. 4663)

Etat C

Titres V et VI (p. 4663)

M. le ministre.

Réserve du vote sur les crédits inscrits à la ligne « Recherche et technologie ».

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux. - Discussion, en nouvelle lecture, d'un projet de loi (p. 4663).

M. Marc Dolez, rapporteur de la commission des lois.

M. Philippe Marchand, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur.

Discussion générale :

MM. Jean Tardito,
Jean-Yves Haby,
Jean-Jacques Hyst,
Maurice Dousset,
Jean-Louis Debré,
Bernard Bioulac,
Jean-Louis Masson, Bernard Pons.

M. le président.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

M. le ministre.

Avant l'article 1^{er} (p. 4672)

Amendement n° 1 de M. Mazeaud : MM. Pierre Mazeaud,
le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 8 de M. Jean-Louis Masson : MM. Jean-
Louis Masson, le rapporteur, le ministre. - Adoption.

M. le ministre.

Articles 1^{er} à 4 (p. 4673)

Réserve du vote sur les articles 1^{er} à 4.

Article 5 (p. 4673)

Amendement n° 14 de M. Jean-Louis Masson : MM. Jean-
Louis Masson, le rapporteur, le ministre. - Réserve du
vote.

Réserve du vote sur l'article 5.

Article 6 (p. 4674)

Réserve du vote sur l'article 6.

Article 6 bis (p. 4674)

Amendement n° 6 corrigé de M. Haby : MM. Jean-Yves
Haby, le rapporteur, le ministre. - Réserve du vote.

Amendement n° 7 de M. Haby : MM. Jean-Yves Haby, le
rapporteur, le ministre. - Réserve du vote.

Réserve du vote sur l'article 6 bis.

Après l'article 6 bis (p. 4674)

Amendement n° 9 de M. Jean-Louis Masson : MM. Jean-
Louis Masson, le rapporteur, le ministre, Pierre
Mazeaud. - Réserve du vote.

Amendement n° 10 de M. Jean-Louis Masson : MM. Jean-
Louis Masson, le rapporteur, le ministre. - Réserve du
vote.

Article 7 (p. 4675)

Réserve du vote sur l'article 7.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL COFFINEAU

Article 8 (p. 4675)

Amendement n° 2 de M. Haby : MM. Jean-Yves Haby, le
rapporteur, le ministre. - Réserve du vote.

Réserve du vote sur l'article 8.

Article 9 (p. 4676)

Amendement de suppression n° 15 de M. Jean-Louis
Masson : MM. Jean-Louis Masson, le rapporteur, le
ministre. - Réserve du vote.

Amendement n° 3 de M. Haby : MM. Jean-Yves Haby, le
rapporteur, le ministre. - Réserve du vote.

Amendement n° 13 de M. Jean-Louis Masson : MM. Jean-
Louis Masson, le rapporteur, le ministre. - Réserve du
vote.

Amendement n° 11 de M. Serge Charles : MM. Bruno
Bourg-Broc, le rapporteur, le ministre. - Retrait.

Réserve du vote sur l'article 9.

Article 9 bis (p. 4677)

Amendement de suppression n° 4 de M. Haby : MM. Jean-
Yves Haby, le rapporteur, le ministre. - Réserve du vote.

Réserve du vote sur l'article 9 bis.

Article 10 (p. 4677)

Amendement n° 12 de M. Serge Charles : MM. Bruno
Bourg-Broc, le rapporteur, le ministre. - Réserve du vote.

Réserve du vote sur l'article 10.

Article 11 (p. 4677)

Amendement n° 5 de M. Haby : MM. Jean-Yves Haby, le
rapporteur, le ministre. - Réserve du vote.

Réserve du vote sur l'article 11.

M. le ministre.

Rappels au règlement (p. 4678)

MM. Pierre Mazeaud, le président, Bernard Pons.

M. Pierre Mazeaud.

APPLICATION DE L'ARTICLE 44,
ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION

Adoption, par un seul vote, par scrutin, des articles 1^{er} à 4,
5, 6, 6 bis, 7, 8, 9, 9 bis, 10 et 11, à l'exclusion de tout
amendement.

M. le ministre.

M. Michel Sapin, président de la commission des lois.

Suspension et reprise de la séance (p. 4679)

M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à une séance ultérieure.

Rappels au règlement (p. 4679)

M. Pierre Mazeaud.

M. le président de la commission.

M. le président.

M. Maurice Dousset.

4. **Conseiller du salarié.** - Communication relative à la
désignation d'une commission mixte paritaire (p. 4680).

5. **Rappels au règlement** (p. 4680).

MM. Jean-Yves Haby, le président.

MM. Pierre Mazeaud, le président.

MM. Jean-Louis Masson, le président.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

6. **Remplacement d'un membre d'une commission de
contrôle** (p. 4681).

7. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 4681).

8. Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 4681). 10. Dépôt de propositions de loi modifiées par le Sénat (p. 4681).
9. Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 4681). 11. Ordre du jour (p. 4682).



LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

En m'adressant à vous tous, mes chers collègues, et au Gouvernement je rappelle que nous avons eu hier un débat en conférence des Présidents duquel est ressorti, une fois de plus, qu'il faudrait que les questions soient concises, et les réponses aussi ! (*Applaudissements.*) Je serai donc votre inter-prète actif en ce sens !...

SITUATION DANS LES LYCÉES

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le président, mercredi dernier, j'ai manifesté mon indignation devant la mise en cause des régions par le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

Je n'ai pu m'exprimer alors, et je le fais cet après-midi en m'adressant à M. le Premier ministre, car il y va de la crédibilité même du Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le Premier ministre, les lycéens sont mobilisés et manifestent. Ils dénoncent le manque d'enseignants, le manque de surveillants, le manque d'agents de service. Ils dénoncent le climat d'insécurité et de violence qui se manifeste dans certains lycées et qui est le reflet de la démission de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République. - Exclamation sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ces domaines sont de la responsabilité exclusive de l'Etat. Depuis quatre ans, c'est vrai, les régions ont une responsabilité qui est limitée au patrimoine des lycées, lequel leur a été transféré dans un état misérable et insuffisant pour accueillir les nouveaux lycéens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Certes, certains locaux sont encore défectueux, mais personne ne conteste l'effort exceptionnel consenti par les régions. Elles ont ouvert le chantier des « lycées de l'an 2000 ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*) Elles ont lancé la construction, en quatre ans, de plus de 200 lycées. Elles rénovent, elles restaurent, elles embellissent, elles réhabilitent plus d'un millier de classes, des centaines d'ateliers, des centaines de C.D.I. ou de selfs. Elles investissent 12 milliards de francs quand elles ne reçoivent de l'Etat, sous forme de compensation, que 2,35 milliards de francs.

M. Jean-Marie Cambacérès. Où est la question ?

M. Jacques Blanc. Elles n'ont pas attendu que l'Etat rembourse sa dette, que doit estimer la commission d'évaluation des charges en fonction de la loi de finances de 1987. Vous engagez-vous, monsieur le Premier ministre, à poursuivre le remboursement de la dette pour 1,2 milliard de francs, comme l'avait décidé le gouvernement de M. Chirac ?

M. Jean Beaufils. Et Devaquet ?

M. Jacques Blanc. Approuvez-vous votre ministre qui se défasse, fait la politique du bouc émissaire, et croit l'avoir trouvé dans les régions, comme d'autres ministres avaient cru le trouver dans le Crédit agricole, devant la colère des agriculteurs ?

M. Jean Beaufils. Quel galimatias !

M. Jacques Blanc. Monsieur le Premier ministre, même si le ministre d'Etat peut avoir été inspiré par une petite phrase du Président de la République, petite phrase que je qualifierais de perfide si je ne pensais que le Président n'est pas informé - et alors je m'efforcerais de lui apporter l'information dans une lettre ouverte - avez-vous décidé d'ériger la politique des boucs émissaires en méthode de gouvernement ou aurez-vous le courage de dire la vérité aux lycéens qui n'ont d'autre volonté que de travailler en sécurité et dans des conditions décentes ? C'est au nom des présidente de régions que je vous pose cette question. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur Blanc, je vous remercie... de votre concision ! (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, quel que soit le ton que vous avez employé, je me félicite que vous ayez posé cette question (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste) parce qu'elle va me donner l'occasion de faire une mise au point devant la représentation nationale et ceux qui nous écoutent. Je considère que devant le mouvement des lycéens et le message que, à l'évidence, ils nous adressent, nous ne devons pas commettre l'erreur d'entrer dans une polémique ni dans l'échange et le renvoi de balles - je veux dire de responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult. Plus c'est gros, plus ça passe !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le président de la région Languedoc-Roussillon, quand leur mouvement a commencé, les lycéens ont mis en avant les classes surchargées, le souhait d'avoir des professeurs et des surveillants plus nombreux...

M. Robert Pandraud. Et alors ? Les professeurs ne sont pas de la responsabilité des régions !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... ainsi que de personnels ATOS. Tout cela est de la responsabilité de l'Etat.

M. Robert Pandraud. Ah ! Quand même !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Bon nombre d'entre eux ont également déploré le fait de travailler encore dans des établissements trop dégradés. Lorsque le mouvement s'est déclenché, ni l'opinion ni les jeunes eux-mêmes ne semblaient savoir que des transferts de compétences, et donc de responsabilités - je n'ai pas dit de culpabilité - avaient été opérés en ce qui concerne les constructions et l'entretien des locaux, vers les régions pour les lycées, vers les départements pour les collèges.

M. Willy Diméglio. Et les crédits ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Comment pouvons-nous, sans le leur rappeler, faire savoir aux jeunes à qui ils devaient s'adresser et qui pouvait leur répondre sur le chapitre des locaux, l'Etat assumant sa responsabilité par ailleurs ? Il est de bonne pratique démocratique que chacun

sache à qui incombe les responsabilités. Désormais, même si le dialogue a pris parfois un ton un peu polémique qu'il convient maintenant d'abandonner de part et d'autre...

M. Gérard Gouzes. Vous avez raison !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... les jeunes, comme l'opinion, savent clairement où se situent les responsabilités.

Je mesure parfaitement, monsieur Blanc, je l'ai dit même encore la semaine dernière en pleine polémique, l'effort qu'ont consenti depuis plusieurs années les collectivités territoriales, les régions, notamment, mais pas seulement elles, en faveur des constructions scolaires. Il est incontestable qu'elles ont fait plus que ce que l'Etat avait fait auparavant. (« Ah ! » et applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vous aussi, à droite, vous étiez l'Etat !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Oui, j'admets que le parc immobilier a été transféré dans des conditions qui n'étaient pas excellentes. Mais l'Etat, ce n'était pas simplement la gauche au pouvoir ! Vous y avez été également, à droite. Je vous demande de le reconnaître. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Nous, cinq ans...

M. Jean Kiffer. Il y a dix ans que vous êtes au pouvoir !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... vous, vingt ans ! Voilà la réalité. (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

La dotation globale d'équipement et de fonctionnement, qui a été fixée en toute clarté dans les lois de décentralisation, continue à augmenter, de 6,4 p. 100 en 1990 et de 6 p. 100 en 1991. C'est-à-dire que l'Etat transfère des crédits du budget du ministère de l'intérieur en faveur des collectivités territoriales et des lycées. Pour ces derniers, nous avons obtenu de la Caisse des dépôts et consignations une enveloppe de 4 milliards de francs de prêts à taux d'intérêt bonifié.

En face de ce mouvement, nous devons tous assumer nos responsabilités. L'Etat, par les budgets de 1989 et de 1990, par le projet de budget pour 1991, par de nombreuses créations de postes dans l'enseignement, par la reprise de créations de postes de personnel A.T.O.S. - alors qu'on en supprimait auparavant - assume sa responsabilité. Les lycéens, il est vrai, demandent encore davantage. Il est normal que les régions, qui ont parfois favorisé les établissements neufs au détriment des établissements anciens, fassent également un effort.

C'est pourquoi je préconise, vous le savez, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, un partenariat.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. C'est trop long !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Nous avons à agir ensemble, dans les années qui viennent, pour développer l'éducation et, dans les jours qui viennent, pour répondre aux demandes des lycéens. C'est pourquoi j'ai demandé aux recteurs d'entrer systématiquement en contact avec vous pour faire des propositions concrètes. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

FAUSSES FACTURES

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert. Avec le même effort de concision, s'il vous plaît !

M. François d'Aubert. Monsieur le garde des sceaux, au cours de votre carrière, vous avez assumé un certain nombre de fonctions politiques toujours très lourdes. (Murmures sur les bancs du groupe socialiste.) Hier, celles de trésorier de la campagne présidentielle de François Mitterrand (Exclamations sur les mêmes bancs.), maintenant, celles de ministre de la justice.

Comme vous l'avez expliqué ici même, en tant que trésorier de la campagne présidentielle de 1988, vous étiez obligé de faire procéder à la collecte des fonds notamment par le bureau d'études du parti socialiste Urba-Gracco.

Des montants très importants, 24 millions de francs, soit 2,4 milliards de centimes, et qui n'ont rien à voir avec les 100 000 francs que vous avez officiellement déclarés au Conseil constitutionnel, ont été ainsi collectés pour ou en prévision de la campagne de François Mitterrand sur la base d'un système simple mais, malheureusement, monsieur le garde des sceaux, frauduleux.

Un député du groupe socialiste. Ça vole bas.

M. Gérard Gouzes. Et Giscard, comment il a fait ?

M. François d'Aubert. Quiconque voulait soumissionner pour obtenir un marché d'une collectivité publique socialiste devait verser sa contribution.

M. Gérard Gouzes. M. d'Aubert roule pour Le Pen !

M. François d'Aubert. C'était, avant la lettre, une sorte d'impôt socialiste, un genre de contribution socialiste généralisée sur les entreprises. (Rires et applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.) Les candidatures des récalcitrants avaient peu de chances d'être retenues pour le marché.

Cela s'appelle juridiquement du trafic d'influence, de la corruption et, en termes moins choisis, du racket politique. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Beaufile. Retirez ça !

M. François d'Aubert. Jusqu'à maintenant, vous avez refusé obstinément, comme votre prédécesseur, d'engager l'action publique de la justice sur le dossier Urba-Gracco - Multiservices proprement dit.

M. Pierre Estève. Et Moussa ?

M. François d'Aubert. Pour votre défense, monsieur le garde des sceaux, vous avez argumenté ici même ces derniers mercredis. Mais maintenant vos arguments tombent apparemment les uns après les autres.

Premièrement, comment pouvez-vous continuer de prétendre ne pas être concerné par les agissements du groupe Urba-Gracco antérieurs au 23 mars 1988, c'est-à-dire la date de votre nomination comme trésorier de la campagne de François Mitterrand, alors que M. Monate, patron d'Urba, qui est connu au parti socialiste et que vous connaissez probablement, soutient dans un acte de procédure judiciaire qu'il a récolté des fonds en faveur de la campagne présidentielle sur vos instructions d'octobre 1987, donc avant ce fameux 23 mars 1988, date de votre prise de fonction ?

M. Jean Kiffer. Démission !

M. François d'Aubert. Deuxièmement, comment pouvez-vous prétendre qu'il s'agit d'une vulgaire affaire de fausses factures locale, marseillaise, alors que le rapport du 5 mai 1989 de l'inspecteur Gaudino prouve qu'il s'agit de trafics d'influence et de corruption, organisés non pas à l'échelle locale mais à l'échelle nationale, notamment pour et en prévision du financement de la campagne de François Mitterrand ?

Troisièmement, comment pouvez-vous prétendre que les infractions constatées dans le rapport de M. Gaudino sont couvertes par l'amnistie alors que la corruption et le trafic d'influence ont été explicitement exclus de la loi d'amnistie du 15 janvier 1990 et que - circonstance aggravante pour le garde des sceaux - le procureur de la République de Marseille a transmis en juillet 1990 un rapport à la chancellerie qui fait justement ressortir le caractère non amnistiable de l'affaire Urba-Gracco.

Maintenant, monsieur le garde des sceaux, qu'attendez-vous pour demander au procureur d'ouvrir une information sur Urba, à moins que vous ne vous y refusiez parce que vous craignez d'y apparaître comme juge et partie ? (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre Estève. Tartufe !

M. François d'Aubert. Enfin, voici une dernière information - pour vous, monsieur le garde des sceaux mais aussi pour M. le Premier ministre - que je porte à la connaissance de nos collègues. M. le ministre de l'économie et des finances et la direction nationale des enquêtes fiscales ont

lancé, cette semaine, une enquête générale sur l'édition française, dont l'une des premières manifestations a lieu, au moment même où je vous parle, dans mon département de la Mayenne (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. René Drouin. Bonne idée !

M. François d'Aubert. ... avec la visite de cinq inspecteurs vérificateurs de cette direction chez l'imprimeur du livre *L'enquête impossible* d'Antoine Gaudino.

M. Pierre Estève. Un torchon !

M. François d'Aubert. Alors, monsieur le Premier ministre, je pense que vous aurez personnellement à cœur de rassurer les Français et la représentation nationale à propos de cette intervention, en leur disant qu'il s'agit d'une regrettable coïncidence et qu'il n'est en aucun cas question de porter atteinte à la liberté de l'édition française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Beauville. Minable !

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Nallet, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, je vais m'efforcer de respecter vos indications ...

M. Jean-Louis Debré. Et de ne pas mentir !

M. Jacques Godfrain. Il l'a déjà fait !

M. le garde des sceaux. ... et d'être concis.

Ainsi donc, monsieur d'Aubert, si j'ai bien compris, vous êtes aujourd'hui le délégué de M. de Villiers à la « question au garde ». (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est bien !

M. Jean Klffer. Et alors ?

M. Willy Diméglio. C'est nul !

M. le garde des sceaux. Je ne siège plus avec vous à la commission des finances, mais j'ai pu constater aujourd'hui que vous faisiez toujours dans la finesse et la subtilité ! (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs. - Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Robert Pandraud. Ce n'est pas convenable !

Mme Martine Daugreilh. C'est scandaleux !

M. le garde des sceaux. La semaine dernière, aux questions de votre collègue M. Borotra, j'ai répondu avec précision et de manière détaillée. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie Française.*)

M. Louis de Broissac. Mensonge !

M. le garde des sceaux. Mais je constate qu'aujourd'hui vous revenez !

M. Robert Pandraud. Nous reviendrons toutes les semaines !

M. le garde des sceaux. Et vous revenez en montrant, si je puis dire, le bout de l'oreille parce que, quelles que soient les réponses que je puisse vous apporter, vous vous déclarez insatisfait.

M. Louis de Broissac. Non, mais on ne lâchera jamais !

M. Jean-Louis Debré. Commencez par répondre !

M. Roger Mas. Ils ne veulent pas comprendre !

M. Gérard Gouzes. Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose !

M. le garde des sceaux. Et vous soutiendrez, bien sûr, que je n'ai pas répondu à vos questions.

Ce qui vous intéresse, derrière la question que vous me posez, monsieur d'Aubert ...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. C'est votre démission !

M. le garde des sceaux. ... ce n'est pas du tout la base juridique sur laquelle aujourd'hui ces affaires doivent être traitées - je l'ai rappelé la semaine dernière. Ce n'est pas non

plus les estimations ou les jugements qui ont été portés soit par mon prédécesseur, soit par moi-même sur des procédures en cours, et qui aboutiront, et sur lesquelles, il est vrai, nous aurons à nous expliquer. Vous verrez alors que ceux qui sont en cause ne sont pas tous sur les bancs de la gauche. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Charles Ehrmann. Encore heureux ! Il y en aurait trop !

M. le garde des sceaux. Non, tout cela monsieur d'Aubert, ne vous intéresse pas. Ce que vous cherchez, vous et quelques-uns, c'est monter une opération politique, en essayant, à nouveau, non seulement d'impliquer le trésorier de la campagne de François Mitterrand, mais de jeter le discredit sur la campagne officielle.

M. Philippe de Villiers. Répondez à la question !

M. le garde des sceaux. Vous continuez avec beaucoup d'acharnement à répandre ce qui est calomnieux et diffamatoire. Vous savez très bien que les chiffres que vous avez évoqués ne sont pas prouvés, mais cela n'a pas d'importance : vous continuez à les répandre. (*Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Godfrain. Répondez à la question, monsieur le garde des sceaux !

M. le garde des sceaux. Vous savez très bien que vous auriez pu lire avec un petit peu plus d'attention ce qui a été reconnu la semaine dernière sur ces bancs, à savoir la déclaration à laquelle vous faites allusion pour essayer de montrer que votre calomnie a un fondement, la déclaration de M. Monate, ne tient pas en elle-même puisque M. Monate se trompe de date et évoque une date antérieure à la campagne.

M. Philippe de Villiers. Il ne se trompe pas !

M. le garde des sceaux. Surtout, il dit dans sa déclaration que la loi que vous avez fait voter en mars 1988 est de mars 1987.

M. Robert-André Vivien. Nous ne l'avons pas votée, la loi d'amnistie !

M. le garde des sceaux. Bien sûr que si puisque c'est la vôtre, celle de mars 1988.

Alors, monsieur d'Aubert, je crois que nous pourrions, si vous le voulez bien, en rester là. (« Non ! Jamais ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. Philippe de Villiers. Certainement pas !

M. le garde des sceaux. Au fond, c'est une opération politique que vous essayez de monter. Je pense que le débat démocratique, y compris à l'Assemblée, mérite un peu mieux et qu'il pourrait être un petit peu plus digne parce que, en secouant sempiternellement cet ensemble d'affaires - moi je n'en ai évoqué aucune autre, mais je pourrais le faire - (« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre Mazeaud. Pas de menaces !

M. le garde des sceaux. ... vous servez avant tout une tradition que je croyais que nous avions fait régresser dans notre pays : vous servez uniquement la tradition antiparlementariste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si c'est cela que vous cherchez à faire, monsieur d'Aubert, dites-le donc, et qu'on vous reconnaisse avec les autres. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie Française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

RÉINSERTION ET RECONVERSION DES FRANÇAIS DE RETOUR DU KOWEÏT ET D'IRAK

M. le président. La parole est à M. Michel Suchod.

M. Michel Suchod. Monsieur le président, ma question sera peut-être de nature plus consensuelle, puisque je la pose au nom du groupe d'études sur les Français détenus à

l'étranger, dont je rappelle qu'il comprend des membres des cinq groupes de l'Assemblée. Ce groupe d'études, comme chacun le sait, s'occupe à la fois des détenus et des personnes retenues contre leur gré, coutumièrement appelées otages.

Je voudrais d'abord associer l'ensemble de la représentation nationale à des félicitations qui nous paraissent indispensables, à nous qui avons suivi les affaires semaine après semaine. Ces félicitations, nous les adressons à l'administration française, c'est-à-dire à l'ensemble des services qui ont établi et entretenu les rapports avec les familles et, sur place, avec les otages. Il va de soi que nous pensons d'abord à la cellule de crise du ministère des affaires étrangères et à la direction des Français de l'étranger, animée par Mme Renouard, mais aussi et singulièrement à nos diplomates sur place, à ceux qui sont à Koweït et à ceux qui sont à Bagdad (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*), à M. Galtier dont le rôle a été admirable à Koweït, à M. Janier qui est toujours sur place, car quelques-uns de nos concitoyens et, surtout, beaucoup d'autres otages ont besoin des services de l'ambassade et du consulat de France.

Monsieur le Premier ministre, nos otages sont rentrés en France, tôt hier matin. Ils ont encore beaucoup de problèmes à résoudre. Nombreux sont ceux qui ont perdu tous leurs biens ; nombreux sont ceux dont la vie professionnelle est brisée ; nombreux sont ceux dont les enfants ont dû interrompre leur scolarité.

Quelles mesures sociales - quelle indemnisation peut-être, en liaison avec la récente résolution votée par les Nations unies qui prévoit une indemnisation des victimes - quelles dispositions immédiates et à moyen terme le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour affronter cette question d'ordre social ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, c'est non seulement à vous-même que je vais répondre, mais aussi à tout le groupe d'études qui a été constitué autour de la situation des personnes détenues et retenues, groupe devant lequel le ministère des affaires étrangères s'est exprimé à plusieurs reprises.

Je m'associe, comme l'a déjà fait M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, aux félicitations que vous avez adressées non seulement à nos diplomates pour le courage dont ils ont fait preuve, mais aussi à la cellule de crise du ministère des affaires étrangères et à la direction des Français de l'étranger, qui ont réussi, grâce à un travail persévérant mené trois mois durant, jour après jour, à maintenir un contact individuel avec chacune des familles.

Vous m'interrogez sur le devenir de ces otages, qui sont rentrés en France en deux vagues successives.

A la suite d'une décision unilatérale des autorités irakiennes, 262 de nos compatriotes, qui étaient retenus en Irak et au Koweït depuis le 2 août, ont regagné la France dans la nuit du 29 au 30 octobre.

Leur retour à la liberté, qui marque la réparation d'un acte inadmissible et met fin à la longue angoisse des familles, ne peut qu'être accueilli avec satisfaction.

Mais il nous faut, bien sûr, veiller aux conditions de leur réinsertion, et surtout poursuivre l'effort que nous avons entrepris - tant au ministère des affaires étrangères qu'à l'échelon interministériel, autour du Premier ministre - pour répondre à toutes les situations sociales d'urgence qui se présentent.

Nous ne partons pas de rien. D'ores et déjà, dans chaque préfecture, un fonctionnaire a été chargé de faciliter l'accueil et la réinsertion de nos compatriotes en provenance du Koweït et de l'Irak, ainsi que de leurs familles.

Des mesures d'urgence ont été décidées dès les premières semaines de la crise : l'octroi du revenu minimum d'insertion et de la couverture sociale. Les attestations nécessaires pour obtenir les premiers recours ont été délivrées le plus rapidement possible. Nos compatriotes ont également la possibilité de bénéficier de l'extension du fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et de l'organisation de stages de formation professionnelle.

A la suite de nos interventions, et aussi parce qu'une bonne solidarité a joué au sein des entreprises, qui étaient d'ailleurs pour la plupart représentées à l'aéroport, le maintien du contrat de travail et le paiement intégral des salaires ont été décidés. Toutes les entreprises qui le pouvaient ont assumé cette charge. Pour toutes celles, petites et moyennes, qui se trouvaient dans l'impossibilité de le faire, le Gouvernement a mis en place un mécanisme de substitution auquel ont concouru des crédits de l'Etat, de l'U.N.E.D.I.C. et du fonds de garantie contre les actes de terrorisme.

De ce fait, les otages ont trouvé à leur retour, en ce qui concerne leur travail, une situation aussi normale que possible, et qui devrait aboutir à réduire leurs problèmes de réinsertion.

Mais nous sommes bien conscients, et je l'ai dit à nos compatriotes en les accueillant, que des difficultés particulières peuvent subsister. Il va de soi que le Gouvernement restera attentif à la situation de tous ceux qui pourraient en rencontrer et qu'il continuera de s'attacher à les résoudre, de même qu'il maintiendra son effort en faveur des entreprises qui ont été cruellement touchées par la crise du Golfe.

Nous resterons, pour ce qui nous concerne, en relation avec l'association qui s'est créée pour la défense des otages et de leurs familles. En outre, j'ai l'intention de réunir très prochainement les représentants du Conseil supérieur des Français de l'étranger pour discuter avec eux des mécanismes de garantie que nous pourrions mettre en œuvre. Il est parfaitement clair, en effet, que même si la crise du Golfe présente un caractère exceptionnel, nos compatriotes expatriés se trouvent confrontés à la multiplication des crises régionales. Il nous faut donc faire extrêmement attention aux mécanismes de garantie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

GOLFE PERSIQUE

M. le président. La parole est à M. Daniel Vaillant.

M. Daniel Vaillant. Monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, les otages français détenus en Irak et au Koweït viennent d'être libérés. Au nom du groupe socialiste, je me réjouis - comme, je le suppose, l'ensemble de la représentation nationale - que nos compatriotes aient pu recouvrer leur liberté dans la dignité après ces longues semaines d'angoisse.

Ce dénouement heureux intervient à la suite d'une décision unilatérale des autorités irakiennes. Cet infléchissement de la position de Saddam Hussein montre combien il importe que la communauté internationale poursuive son action diplomatique dans la voie de la fermeté. C'est pourquoi la France doit rester résolument solidaire des décisions prises à l'O.N.U. en demandant toujours, en préalable à toute négociation, la libération de l'ensemble des otages encore détenus et la restauration sans condition de la souveraineté du Koweït.

Rappelons le rôle joué par la France, à travers son dispositif militaire, dans l'efficacité de l'embargo et de la dissuasion. Après la visite de Mikhail Gorbatchev à Paris et la rencontre à Rome des douze chefs d'Etat de la Communauté européenne, pouvez-vous, monsieur le ministre d'Etat, développer devant notre assemblée l'analyse du Gouvernement français, ainsi que celle de ses partenaires internationaux, sur l'évolution de la situation et les perspectives de paix ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, Mme le ministre délégué, M. Suchod et vous-même avez déjà parfaitement résumé les sentiments qui sont les nôtres à la suite du retour de nos compatriotes d'Irak et du Koweït. Ces sentiments tiennent en trois mots essentiels :

D'abord, une satisfaction sans réserve parce qu'elle n'est altérée par aucun reniement de notre part ;

Ensuite, une pensée sans nuance qui continue d'aller vers tous ceux qui sont encore injustement et inhumainement retenus en Irak et au Koweït ;

Enfin, une volonté de poursuivre notre action, telle qu'elle a été définie par le président de la République.

Quel que soit le caractère heureux de l'épisode que nous venons de vivre, rien, en effet, n'est changé dans l'orientation de la politique de la France à propos de la crise du Golfe. Telle qu'elle a été fixée dès les premières heures du conflit, elle demeure. Nous continuerons de réclamer l'application stricte des résolutions des Nations unies et d'affirmer que toute solution doit avoir pour préalable l'évacuation des troupes du Koweït et la libération de tous les otages injustement détenus et retenus en Irak.

Certes, ce dispositif, qui a comme prolongement l'embargo dans la région, doit conduire, à nos yeux, à privilégier une solution pacifique. A cet égard - vous y avez fait allusion - les dernières propositions qui ont été formulées à l'occasion du sommet de Rambouillet entre le président Gorbatchev et le président Mitterrand sont intéressantes.

Que l'on tourne, d'une façon ou d'une autre, l'idée qui est derrière ce projet - processus inter-arabe, solution inter-arabe, conférence des pays arabes - il n'en demeure pas moins que c'est dans cette direction que peut s'ouvrir une perspective. Mais cette perspective ne pourra s'ouvrir sérieusement que si les conditions que je viens d'évoquer sont réunies. Elles ne le sont pas pour le moment. Cette solution ne pourrait aboutir, en effet, qu'à deux conditions.

Première condition : qu'elle soit accueillie favorablement par l'Irak, c'est-à-dire que le gouvernement de Bagdad accepte de satisfaire aux exigences posées par la communauté internationale à toute arrivée d'une solution pacifique. Cela n'est pas encore le cas.

Deuxième condition : que les pays arabes eux-mêmes s'entendent sur cette perspective. Et s'il est intéressant de noter, ici et là, des inflexions dans les déclarations faites par les dirigeants de ces pays, force est de reconnaître qu'aujourd'hui aucun écho favorable, définitivement favorable et unanime ne peut être enregistré qui permette à cette solution de prospérer.

La politique de la France demeure donc ce qu'elle était aux premières heures de la crise et rien ne me permet de dire aujourd'hui qu'on peut espérer en changer, mais je parle pour aujourd'hui et je peux espérer vous parler différemment pour demain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes de l'Union du centre et l'Union pour la démocratie française.)*

CONCERTATION SUR L'ENSEIGNEMENT ET L'ORGANISATION DES LYCÉES

M. le président. La parole est à M. Bernard Poignant.

M. Bernard Poignant. Ma question, monsieur le ministre de l'éducation nationale, porte sur une proposition, que vous avez présentée le 25 octobre, concernant l'évolution de l'enseignement et de l'organisation des lycées.

Pourquoi avoir retenu cette proposition ? Parce qu'elle peut nous aider à dépasser non seulement la discussion, voire la dispute sur la responsabilité de l'Etat et des régions, mais surtout le stade des seules mesures quantitatives et financières. Même s'il fallait le faire et même si cette proposition est très bonne, il y a dans le mouvement lycéen bien autre chose. Chacun a pu ressentir le malaise, bien sûr, mais aussi l'énergie de ce mouvement. Nous avons tous été frappés de voir ces milliers de lycéens dans les rues des villes, assez bon enfant, certes désorganisés, venant nous trouver presque à la recherche d'un espoir à construire. Ils veulent être entendus. Ils veulent être écoutés.

C'est pourquoi votre proposition, monsieur le ministre, est une main tendue du ministre de l'éducation nationale vers les lycéens. Mais ne perdez pas de vue qu'ils peuvent exprimer, au-delà du cadre scolaire, les inquiétudes de la jeunesse.

Ce n'est pas par hasard si ce mouvement arrive fin 1990. L'an dernier : la paix, le « mur » qui s'écroule, Mandela libéré, la prospérité annoncée ; ça roulait bien quand on avait dix-huit ou vingt ans ! Aujourd'hui c'est presque tout le contraire pour eux : l'Europe, ça va être compliqué ; il y aura peut-être la guerre ; on reparle du chômage et on lit qu'il pourrait y avoir une récession. Quand on a dix-sept, dix-huit ou vingt ans, on entend et on lit ça.

Il est très important que nous tous, droite, gauche, centre, nous sentions cette attente et cette demande de la jeunesse. Monsieur le ministre, à travers ce simple repère, vous avez, je crois, ouvert le dialogue avec la jeunesse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Eric Raoult. Ce n'est pas une question !

M. Robert-André Vivian. C'est de la lèche !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ma capacité d'écoute étant peut-être un peu plus forte que celle de mon ancien collègue M. Vivien, je crois avoir deviné la question qui m'a été posée par M. Bernard Poignant ! *(Sourires.)*

M. Eric Raoult. Au téléphone !

M. Pierre Mazeaud. C'est un aveu !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, à travers ce mouvement, qui à la fois exprime un malaise et formule un espoir, les jeunes non seulement veulent se situer dans la société où ils vivent, et avoir une chance de maîtriser l'avenir qui s'ouvre devant eux, mais plus précisément encore pensent que c'est grâce à la formation que les chances de cet avenir s'accroîtront. Cette formation, ils la veulent tous.

Certes, ils n'atteindront pas tous le niveau de l'enseignement supérieur mais beaucoup, plus que par le passé, y accéderont : 80 p. 100 d'une classe d'âge iront jusqu'au niveau du baccalauréat. Mais nous devons surtout ne pas oublier que les 20 p. 100 qui aspirent au C.A.P., au B.E.P., ont eux aussi besoin d'une qualification et de l'assurance de pouvoir reprendre ultérieurement des études pour aller plus loin. C'est pourquoi il y a un mouvement qui a été particulièrement fort dans les lycées d'enseignement professionnel. Une chance pour tous, une qualification reconnue pour tous, même si chacun, évidemment, n'obtiendra pas le même diplôme ; voilà ce que les jeunes demandaient.

A l'écoute de ce besoin, de ce mouvement des familles et des jeunes, qui a depuis cinq ans poussé 320 000 lycéens de plus dans les établissements, le Gouvernement a mis en œuvre une politique autour de la priorité fixée par le Président de la République. Les mesures budgétaires, les créations de postes, les dispositions qui seront prises dans le supérieur attestent cet effort du Gouvernement. Pour autant, le mouvement qui se produit aujourd'hui montre que nous avons peut-être, malgré le coût budgétaire, en quelque sorte sous-dimensionné l'effort qui est fait. Il faudra donc poursuivre. C'est pourquoi nous avons pris des actes concrets.

Le Premier ministre a annoncé la création de 1 000 postes A.T.O.S. - ouvriers d'entretien, administratifs, infirmières, assistantes sociales - qui seront pour l'essentiel dans les établissements, dans vos académies,...

M. Pierre Mazeaud. Ce sont celles de l'Etat !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... dès la rentrée, dès lundi prochain car les recrutements ont commencé grâce au recours à des titulaires de contrats de solidarité, ou à des allocataires d'enseignement.

S'agissant de la sécurité, ce matin, Pierre Joxe et moi-même rencontrons, place Beauvau, les préfets de région et les recteurs pour discuter du plan « Université 2000 », mais nous avons aussi parlé des problèmes de sécurité. Nous avons décidé d'utiliser ensemble l'officier de paix, créé par Pierre Joxe dans les départements.

Un député communiste. C'est un gadget.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports. Nous avons décidé d'examiner ensemble la liste des établissements où se posent les problèmes de sécurité plus importants pour que des moyens appropriés soient apportés.

Les personnels supplémentaires affectés dans les établissements permettront aussi d'améliorer la situation. Je vous signale que nous concentrons ces personnels sur les zones difficiles et sur les académies en retard. C'est pourquoi, des académies comme celles de Créteil et de Versailles,...

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports. ... mais d'autres aussi dans le Midi, recevront l'essentiel de ces nouveaux moyens. *(Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste.)* J'espère que vous y serez attentifs.

Enfin, les lycéens aspirent par leur mouvement au dialogue et à l'écoute. Le Premier ministre, symboliquement, en recevant une délégation, moi-même, en faisant la même chose, avons témoigné de notre souci d'y répondre. Notre attitude a été quand même sensiblement différente de celle qui a prévalu en d'autres temps quand les jeunes manifestaient.

Ce dialogue doit maintenant trouver son chemin dans les structures locales.

J'ai donné instructions aux recteurs et j'écrirai demain aux chefs d'établissement - pour qu'ils mettent en place le Conseil d'Etat ayant donné son avis favorable - les conseils de délégués élèves à la fin de la première quinzaine du mois de novembre, de façon qu'un cadre soit ouvert aux lycéens pour qu'ils puissent parler des problèmes de l'établissement et de l'environnement.

Le conseil de la vie lycéenne sera mis en place au niveau du recteur, y participeront les représentants des délégués des élèves des établissements pour rassembler les informations.

Des délégués lycéens seront associés à la réflexion, indispensable et en même temps difficile, que je vais devoir ouvrir sur l'avenir du lycée en France.

Voilà ce que nous voulons faire !

* C'est pourquoi nous maintenons notre attitude de dialogue face à ce mouvement. Personnellement, je suis prêt, à mon poste au ministère, à rencontrer tous ceux qui le souhaitent pour poursuivre cette discussion avec eux, pour affiner leurs revendications et pouvoir y trouver réponse.

Ensemble nous devons manifester cette volonté de dialogue : les responsables des collectivités territoriales, naturellement, le Gouvernement, les élus que vous êtes, mais aussi, parce que nous vivons en société et qu'il s'agit de jeunes, les parents qui doivent être auprès des jeunes dans cette situation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

COLÈRE DES LYCÉENS

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la rentrée scolaire qui vient d'avoir lieu est la dixième depuis 1981. Ce ne sont donc pas vos prédécesseurs qui en sont responsables. Si j'en crois les jeunes dans la rue, elle ne s'est pas très bien passée. Les réponses que vous avez faites la semaine dernière, ici, à Alain Juppé et à plusieurs de nos collègues et celles apportées aux lycéens que vous avez reçus ne sont pas très satisfaisantes, sinon, nous le saurions. C'est ce qui explique que les manifestations se sont amplifiées à la fin de la semaine dernière.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez l'art de dégager en touche. C'est ce que vous faites encore lorsque, craignant la rue, sans doute, vous avancez précipitamment la date du vote de votre projet de budget du 12 au 5 novembre. C'est de la provocation parce que vous avez peur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il est facile de trouver des boucs émissaires. Les régions, contrairement à ce que vous semblez dire et à ce que dit, en termes inacceptables, la plus haute autorité de l'Etat, ont fait beaucoup...

M. Christian Botello. Cela dépend lesquelles !

M. Bruno Bourg-Broc. ... et beaucoup plus pour les lycées en quatre ans que l'Etat, lui, n'en avait fait en dix ans !

Peu importe les chiffres. Je ne les citerai pas. Ils sont là pour le prouver.

Mais, monsieur le ministre d'Etat, il faut que l'on sache, que vous sachiez, que les jeunes défilent dans la rue parce qu'ils veulent des professeurs. C'est à l'Etat d'en nommer.

Les jeunes défilent dans la rue parce qu'ils veulent des surveillants et que les problèmes de sécurité sont devenus critiques à Paris comme en province dans de nombreux lycées. C'est à l'Etat de nommer des surveillants.

Les jeunes défilent dans la rue parce qu'ils veulent des lycées propres et bien entretenus. C'est à l'Etat de nommer des personnels administratifs et de service.

L'éducation est nationale. Monsieur Jospin, vous êtes ministre, et même ministre d'Etat. A ce double titre, vous ne pouvez vous soustraire à la responsabilité qui est et qui demeure la vôtre.

Les jeunes ont peur. Ils ont peur pour leur avenir. Ne leur répondez pas par des statistiques. Proposez une grande ambition, un idéal, un supplément d'âme. C'est ce que les jeunes attendent de ceux qui conduisent le pays aujourd'hui. Les jeunes ont besoin d'espoir et de mesures concrètes pour cet espoir.

Vous n'avez pas répondu aux questions précises qui ont été posées dans cette enceinte la semaine dernière par Alain Juppé et tout à l'heure par Jacques Blanc. Notre système éducatif est en crise. Vous ne nous proposez pas de solutions, mais vous ne répondez pas non plus aux jeunes.

Aussi, puisque vous ne nous répondez pas, je ne vous poserai pas de question *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, et je me contenterai de vous dire que votre politique, monsieur le ministre d'Etat, est un échec. Dix ans de pouvoir socialiste, ça suffit ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Monsieur le ministre d'Etat, M. Bourg-Broc ne vous a pas posé de question. Envisagez-vous de lui répondre ?

M. Gabriel Kaspereit. Il démissionne !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, il vous reviendra d'apprécier si cette façon de « poser » les questions est conforme à ce que vous souhaitez, à ce que souhaite l'Assemblée !

M. Pierre Mazeaud. L'Assemblée est souveraine !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. C'est ce que je viens de dire ! Merci d'avoir précisé le sens de mon intervention !

Mais je ne voudrais pas laisser sans réponse une allégation de M. Bourg-Broc à propos du changement de date de l'examen du budget de l'éducation nationale. Je le ferai comme homme de gouvernement ; je le ferai aussi sans paternalisme comme parent.

Mesdames, messieurs les députés, même si nous avons laissé ces manifestations se dérouler librement *(Exclamations sur les bancs du Rassemblement pour la République)...*

M. Pierre Mazeaud. « Même si » ! Les jeunes vous entendent !

M. Eric Raoult et M. Jean-Paul Charié. Quel aveu !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ...le fait que des dizaines de milliers de jeunes, des milliers à Paris, des dizaines de milliers en province, manifestent pendant plusieurs jours représente potentiellement pour ces jeunes, malgré le caractère pacifique et maîtrisé de leur mouvement, un risque et un problème de responsabilité. Grâce à l'intelligence de la conduite des forces de police (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) que je remercie en tant que ministre de l'éducation du traitement de ces manifestations, grâce aux instructions claires, au code de déontologie que leur a donné le ministre de l'intérieur ici présent *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*, tout s'est passé sans problème *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*, ce qui n'a pas été toujours le cas, je le rappelle !

Mais un gouvernement, tout en laissant la jeunesse libre de manifester, n'a pas non plus a priori à favoriser le développement de ces manifestations.

Il me semble maintenant - c'est ce qui est important et je m'adresse à tous ceux qui nous écoutent - que le message adressé par les lycéens est clair. Est sans doute venu le moment où la réponse doit être apportée par le dialogue (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) à la fois sur le plan national et aussi dans les établissements où sont les lycéens.

C'est pourquoi je pense que la manifestation, à un moment ou à un autre - et ce sont les organisateurs qui en décideront - doit céder le pas à la définition précise de ce qui est demandé et à la discussion pour savoir ce qui peut être donné, ce qui peut être obtenu.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Voilà pourquoi, monsieur le député, le Gouvernement a adopté une attitude de responsabilité dans cette affaire et la façon dont il a accueilli, lui, les manifestations témoigne qu'il a été animé non par l'esprit de manœuvre mais par l'esprit de responsabilité vis-à-vis de sa jeunesse...

M. Robert-André Vivion. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ...y compris de sa jeunesse lycéenne, c'est-à-dire très jeune.

M. Eric Raoult. Et la langue de bois ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je termine en disant que les jeunes ne sont pas actuellement mobilisés pour qu'on retire un projet qui instaure la sélection, la sélection par l'argent.

M. Charles Ehrmann. Elle existe !

M. Pierre Mazeaud. Il n'y a plus de projet !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ils demandent simplement que la priorité à l'éducation, affirmée par le Gouvernement, entre encore plus précisément dans les faits, dans la réalité.

Je suis sûr que les jeunes et les parents savent très bien que, même si le système est en tension,...

M. Robert Pandraud. C'est la politique du chien crevé au fil de l'eau !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ...par les efforts que nous faisons en matière de création de postes,...

M. Robert Pandraud. Vous n'avez aucune politique, aucun souffle !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ...de mesures budgétaires, nous leur permettrons de rester dans un système d'égalité des chances...

M. Robert Pandraud. Allez donc voir dans les lycées !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ...alors que si ce système public d'éducation, fondé sur l'égalité des chances, était bloqué - et c'est pourquoi il faut le dialogue - vous, vous souhaiteriez alors rompre avec cette tradition de l'égalité des chances,...

M. Charles Ehrmann. Démagogie !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ...rompre avec la tradition du service public d'éducation pour opérer la privatisation, la décentralisation, c'est-à-dire pour introduire l'inégalité à l'intérieur du système éducatif (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) pour revenir sur une conception de l'éducation. C'est pourquoi ils nous suivront et ne vous suivront pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Ehrmann. Lamentable !

AFFAIRE URBA

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

Monsieur le garde des sceaux, nous ne pouvons pas vous tenir quitte de toute responsabilité dans l'affaire Urba (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), en nous contentant des propos que vous avez tenus ici les 17 et 24 octobre derniers et tout à l'heure encore.

Nous ne voulons pas alimenter le sentiment d'antiparlementarisme que vous évoquez (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), mais nous voulons que toute la clarté soit faite sur cette affaire grave.

M. Jeanny Lorgeoux. C'est minable !

Mme Nicole Catala. C'est une affaire grave parce que des faits de corruption et de trafic d'influence apparaissent à travers l'enquête des inspecteurs de police judiciaire de Marseille, à travers l'arrêt de la chambre d'accusation de la Cour de Paris rendu le 2 mai dernier. Ces faits ne sont pas amnistiés.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et Médecin !

Mme Nicole Catala. En effet, la loi d'amnistie de juin 1988 ne couvre que les faits antérieurs au 11 mars 1988. Or c'est le 23 mars de la même année que vous êtes devenu trésorier de la campagne présidentielle du candidat François Mitterrand...

M. Gérard Gouzes. Qui était le trésorier de Chirac ?

Mme Nicole Catala. ...donc postérieurement à la date retenue par la loi d'amnistie. Et nous savons que, durant cette période, des fonds importants ont été fournis par Urba pour le financement de cette campagne...

M. Gérard Gouzes. Comment ont-ils fait pour Chirac ?

Mme Nicole Catala. ...des fonds, je le répète, beaucoup plus importants que ceux qui figurent dans les comptes officiels que vous avez déposés, monsieur le garde des sceaux.

M. Bertrand Gallet. Et la campagne de Chirac, elle a coûté combien ?

Mme Nicole Catala. Des pièces éclairantes sur le rôle d'Urba dans le financement de la campagne ont été rassemblées par les inspecteurs de police de Marseille. Elles se trouvent toujours au palais de justice de Marseille.

M. Guy-Michel Chauveau. Comment le sait-elle ?

Mme Nicole Catala. Elles dorment au palais de justice de Marseille, où devrait être ouverte une information.

Vous voudriez sans doute, monsieur le garde des sceaux, qu'elles y dorment jusqu'à ce qu'opère une prescription au bout de trois ans, en 1992, mais c'est justement ce que nous ne voulons pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Nous voulons que s'ouvre une information judiciaire sur ces faits postérieurs au 11 mars 1988 et non amnistiés, contrairement à ce que vous nous avez déclaré ici, la semaine dernière.

M. François Messot. C'est confus !

Mme Nicole Catala. Monsieur le garde des sceaux, vous n'avez pas le choix : ou vous vous comportez en véritable ministre de la justice... (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il l'est !

Mme Nicole Catala. ...et vous faites ouvrir une information judiciaire pour que soit désigné un juge d'instruction - c'est votre devoir ! Ou vous choisissez de rester le trésorier de la campagne présidentielle et vous démissionnez de vos fonctions présentes pour défendre votre honneur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Henri Nallet, garde des sceaux, ministre de la justice. Alors, madame, ça continue. (« Oui ! Oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République). L'amalgame !

M. Gabriel Kasperoît. Ce n'est qu'un début !

M. le garde des sceaux. Rien, jamais, n'a permis d'affirmer que la campagne officielle de François Mitterrand, dont les finances m'ont été confiées, a reçu de l'argent provenant d'Urbatechnic. Rien ni personne jamais ne l'a prouvé. Mais cela ne vous suffit pas. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Cela ne vous intéresse nullement.

Ce qui vous intéresse, c'est de calomnier ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Ce qui vous intéresse, c'est d'attaquer les personnes !

M. Gabriel Kasperoît. Vous ne répondez pas !

M. le garde des sceaux. Ce qui vous intéresse, c'est de continuer à remuer ce que vous appelez vous-même les « affaires »...

M. Gérard Gouzes. Lisez ce qui est écrit dans *Le Canard enchaîné* aujourd'hui, mesdames, messieurs de l'opposition !

M. le garde des sceaux. ... et qui ne sont utiles ni à la démocratie, ni à la manifestation de la vérité.

Madame, vous faites comme si vous ignoriez qu'en janvier 1990, une loi a été votée, établissant de nouvelles règles de financement des campagnes électorales et des partis politiques.

M. Jacques Godfrain. Cela n'a rien à voir !

M. le garde des sceaux. C'est aujourd'hui la règle de notre démocratie, que cela vous plaise ou non et c'est sur cette base que nous devons gérer ce que vous appelez les affaires.

M. Jean Kiffer. Où est la vérité ?

M. le garde des sceaux. Il n'est peut-être pas utile de continuer à faire des critiques, à porter des accusations, qui ne restent fondées que sur des hypothèses.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ouvrez une enquête !

M. le garde des sceaux. Peu vous importe que l'on essaie de dégager un certain nombre de règles claires afin que les responsables politiques et les élus aient enfin une législation claire permettant la transparence dans le financement.

La seule chose qui vous intéresse...

M. Pierre Mazeaud. L'enquête !

M. le garde des sceaux. ... c'est d'essayer de faire croire que la campagne de François Mitterrand aurait bénéficié de fonds illégaux ou anormaux. Je crois qu'on ne peut le démontrer.

M. Pierre Mazeaud. L'enquête !

M. le garde des sceaux. Tout ce que vous évoquez depuis quelques semaines ne sert personne ici sur ces bancs. J'ai envie de vous dire, madame, comme je l'ai dit tout à l'heure à M. d'Aubert, que nous aurions tous intérêt à conserver un peu plus de dignité. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

J'ai l'impression que la campagne à laquelle vous participez inspire plutôt aux Français la réflexion bien connue mais bien normale : « Cela suffit peut-être ! » *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Nous passons au groupe U.D.C.

DÉSÉQUILIBRE PARIS-PROVINCE

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

M. Voisard, président du comité de décentralisation, vient de remettre son rapport annuel. Il pousse un véritable cri d'alarme. La surconcentration de richesses, de bureaux, des emplois, de la population qualifiée dans la région parisienne menace, écrit-il, l'équilibre économique et la cohérence sociale de la France.

Le rapport fait trois constats qui sont autant de tendances dangereuses.

Premier constat, la concentration des offres d'emplois du secteur tertiaire supérieur en Ile-de-France, qui draine les jeunes diplômés de vingt-cinq à trente-neuf ans : 40 p. 100 des cadres supérieurs travaillent en Ile-de-France. La région n'a pas plus d'ouvriers que de cadres supérieurs, quand le rapport est de quatre pour un en province.

Deuxième constat, la croissance d'une population suburbaine à la périphérie de l'Ile-de-France, qui a gagné 400 000 personnes depuis 1982. Les zones limitrophes, de Paris à Orléans, à Rouen ou à Compiègne, se vident de leurs fonctions et de leurs habitants au profit des banlieues parisiennes.

Laisser faire une telle évolution rendrait stériles tous les efforts conduits pour promouvoir l'urbanisme de ces banlieues.

Troisième constat, la résistance de l'appareil de l'Etat à tout effort de programmation et de déploiement géographique. Sont visés en particulier le ministère de l'agriculture et surtout celui de l'équipement.

Les énormes projets d'urbanisme en Ile-de-France - La Défense, Roissy, Bercy, Massy, - où sont prévus plus de 8 millions de mètres carrés de bureaux, auxquels s'ajoutent les grands chantiers culturels, risquent de capter une part croissante des investissements de l'Etat.

La conclusion s'impose : la politique d'aménagement du territoire a échoué. Paris et l'Ile-de-France s'asphyxient, la province se dévitalise.

Quelles mesures allez-vous prendre pour que l'équilibre de notre pays ne soit pas durablement compromis ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

Monsieur Chérèque, je vous demande de respecter les mêmes règles : peu de notes et beaucoup de concision. *(Sourires.)*

M. Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, le déséquilibre du développement entre Paris et la province reste une préoccupation majeure de l'aménagement du territoire, et j'y suis très attentif.

Les résultats du dernier recensement me confortent dans cette conviction qu'il faut activement rééquilibrer le développement de Paris et celui du reste du pays.

Les fonctions nationales et internationales de Paris, comme ses ambitions légitimes dans un contexte fortement marqué par la compétition internationale, ne peuvent cependant s'accompagner d'une hypertrophie. C'est en effet un facteur de déséquilibre structurel pour le pays tout entier, pour les habitants de l'Ile-de-France qui aspirent à vivre autrement, pour les régions du Bassin parisien qui aspirent à un autre avenir que d'être de simples satellites de Paris, et pour l'ensemble du territoire qui pâtit également de ce dysfonctionnement.

C'est d'ailleurs ce que souligne très vigoureusement le rapport du comité de décentralisation que préside Jacques Voisard.

Ce rapport met l'accent sur les risques qu'entraîne la reconcentration de la population et des activités en Ile-de-France. La région capitale capte, en effet, près de 40 p. 100 de la création des emplois en France et plus de 40 p. 100 des cadres supérieurs. Le Gouvernement a pris en compte cette analyse et étudie en ce moment-même les propositions contenues dans le rapport.

Rappelons que M. le Premier ministre avait pris, dès 1988, un certain nombre de mesures comme le rétablissement partiel de l'agrément sur les bureaux dits, en blanc, et, après le débat parlementaire de la fin du mois de mai que nous avons eu ici même, je vous confirme que le Premier ministre souhaite renforcer les moyens de notre politique d'aménagement du territoire lors du comité interministériel d'aménagement du territoire qui se tiendra lundi prochain, le 5 novembre, dans le sens d'un développement national plus équilibré.

Il examinera notamment les propositions que je viens de lui faire en matière d'aides à la décentralisation des entreprises privées et des services de l'Etat de Paris vers la province.

M. Guy Hermier. Et La Ciotat ?

M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Il confirmera, comme je l'espère, les objectifs du chantier que j'ai ouvert le 11 octobre dernier sur le Bassin parisien afin d'aboutir au cours de l'année prochaine à l'élaboration d'un Livre blanc permettant de passer d'une aire d'influence de Paris sur les régions environnantes à une véritable zone de solidarité.

Enfin, le C.I.A.T. examinera un certain nombre de grands schémas d'équipement structurants, sur les universités, sur les infrastructures routières en particulier ou les liaisons à

grande vitesse, avec le souci d'aboutir à une répartition beaucoup plus équilibrée sur l'ensemble du territoire favorisant le développement de métropoles régionales.

Ce C.I.A.T., enfin, devrait concrétiser notre volonté d'une vigoureuse relance de la politique d'aménagement du territoire qui conjugue efficacité et solidarité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Guy Hermier. Et La Ciotat, monsieur le ministre ? Nous voulons des actes !

M. le président. Nous passons au groupe communiste.

CONSTRUCTION D'AUTOROUTES DANS LA RÉGION PARISIENNE

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Avant de poser ma question, je tiens à nouveau à élever, au nom du groupe communiste, une protestation contre la modification de l'ordre du jour concernant l'examen du budget de l'éducation nationale.

M. Régis Perbet. Très bien !

M. Gabriel Knapereit. Ils ont peur !

Mme Muguette Jacquaint. Le ministre de l'éducation nationale vient de le confirmer : il craint la voix des lycéens. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Guy Hermier. C'est vrai ! Il le sait bien !

Mme Muguette Jacquaint. Cette toute petite manœuvre, je l'espère, sera vaine.

Ma question s'adresse au ministre des transports. Elle porte sur des faits graves que tous les Courneuvien ont pu constater.

Dans le cadre du plan autoroutier de l'aménagement du territoire, le tracé de l'autoroute A 16 a été élaboré par le ministère. Il soulève d'ailleurs de nombreuses protestations des communes et des régions traversées.

A La Courneuve, profitant de la réalisation de la liaison entre les autoroutes A 1 et A 86, l'Etat a engagé des travaux concernant l'autoroute A 16, alors qu'ils n'ont fait l'objet d'aucune décision ministérielle, ni d'une enquête d'utilité publique.

Or, le 12 juillet dernier, quand vous avez reçu les élus de la Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise et de l'Oise, au cours d'une réunion à laquelle j'ai participé, le maire de La Courneuve a appelé avec beaucoup d'insistance votre attention sur le fait que cette liaison n'incluait aucune disposition particulière pour l'autoroute A 16 : il ne s'agissait que d'une liaison à deux fois deux voies La Défense-Roissy.

Ayant constaté l'engagement des travaux de l'autoroute A 16 le 20 septembre, le maire, dans une lettre du 24 septembre, vous a demandé, ainsi qu'au préfet de la Seine-Saint-Denis, l'arrêt immédiat des travaux.

Dans une réponse du 3 octobre, le préfet lui a confirmé l'engagement de ces travaux qu'il a qualifiés de « conservatoires ».

En réalité, il s'agit non pas de mesures conservatoires, mais de la réalisation d'ouvrages d'art à deux fois trois voies pour le franchissement du C.D. 30 et d'un pont pour le passage de la bretelle de raccordement entre l'autoroute A 1 et l'autoroute A 16 dans le sens Paris-province. Ces travaux importants se font donc en toute illégalité.

Face à cette situation de fait, contraire à l'état de droit, l'indignation des Courneuvien est grande. Leur comité de défense s'est rendu samedi dernier sur le chantier pour constater les faits. Plus de cinq mille pétitions ont été recueillies par ce comité, mais celui-ci, monsieur le ministre, n'a jamais encore été reçu comme il l'a demandé.

Les Courneuvien disent : « On convoque les élus ; on refuse de recevoir le comité de défense ; pendant ce temps, on engage les travaux illégalement ; on nous met devant le fait accompli. Quelle considération pour les populations ! »

Monsieur le ministre, par respect de la démocratie, allez-vous prendre les dispositions nécessaires à l'arrêt immédiat des travaux engagés illégalement ? Ces travaux préjugent-ils le futur tracé de l'autoroute A 16 ? De surcroît, il serait raisonnable d'arrêter tous les travaux de liaison entre l'auto-

route A 1 et l'autoroute A 86 tant qu'une décision ministérielle n'est pas prise à propos de l'autoroute A 16. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Madame le député, votre question soulève un problème que de nombreux députés connaissent et sur lequel ils ont appelé mon attention : c'est la difficulté de réaliser dans la périphérie de Paris un certain nombre de travaux d'infrastructure.

Ainsi que vous le souligniez vous-même, l'arrivée sur la région parisienne de l'autoroute A 16 soulève énormément de difficultés, en particulier dans le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis et dans la commune de La Courneuve.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, saisi par bon nombre de parlementaires, j'ai organisé au mois de juillet dernier une réunion, à laquelle vous avez participé, de manière à entendre le point de vue des différents parlementaires et élus concernés.

A la suite de cette réunion, j'ai demandé un certain nombre d'études complémentaires de manière à apprécier le mieux possible le problème de l'insertion dans les sites urbains de l'infrastructure envisagée. Ces études seront bientôt terminées. J'aurai l'occasion de vous inviter à nouveau avec les mêmes parlementaires et les maires à une réunion sur l'examen des résultats de ces études, préalable à une décision définitive.

Vous savez que l'autoroute A 16 a deux vocations : éventuellement, acheminer sur Paris une partie du trafic venant du tunnel sous la Manche, mais ce sera minoritaire, et aider au trafic de la banlieue parisienne. Cela concerne 80 p. 100 du trafic. Cela n'enlève rien aux difficultés d'insertion dans le tissu urbain de cette infrastructure.

Vous évoquez un problème particulier : le début des travaux de jonction entre la A 1 et la A 86, notamment sur le territoire de La Courneuve. D'après les éléments qui m'ont été fournis, ces travaux étaient prévus dans la déclaration d'utilité publique de la A 86. Ils sont en tout état de cause nécessaires et portent sur la réalisation d'un axe à deux fois deux voies, à une exception près : un ouvrage d'art est réalisé avec un empiètement de deux fois trois voies. Il s'agit là d'une disposition que nous prenons de manière quasi systématique lorsque nous réalisons des infrastructures importantes, sachant que si dans cinq ou dix ans, il convient d'élargir la route, mieux vaut ne pas avoir à détruire l'ouvrage d'art concerné pour le reconstruire.

Quoi qu'il en soit, dans les circonstances présentes, les travaux entrepris, je le répète, ont uniquement pour objet la réalisation d'une route à deux fois deux voies et ne préjugent donc en rien les décisions concernant la A 16, décisions que je n'ai pas encore prises. J'ai d'ailleurs fait savoir à mes services que j'aurais souhaité que, avant de lancer l'opération sur le terrain, ils me consultent et attendent le déroulement de la concertation avec les élus, de manière à ne pas prêter le flanc à la question, bien légitime, que vous venez de me poser. *(« Très bien ! Très bonne réponse ! », sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

FRAMATOME

M. le président. La parole est à M. Guy Bêche.

M. Guy Bêche. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

Monsieur le ministre d'Etat, en février 1990, notre collègue Jacques Roger-Machart, présent à mes côtés, remettait à M. le ministre de l'industrie un rapport sur ce qu'il avait commencé d'appeler, à l'époque, la « privatisation subreptice de Framatome ».

Cette opération avait été rendue possible par la privatisation, en 1987, de la Compagnie générale d'électricité et le rachat par celle-ci, fin mars 1990, des parts détenues par le groupe Dumez, donnant ainsi à la C.G.E. le statut d'actionnaire majoritaire dans un secteur industriel stratégique.

Le groupe parlementaire socialiste, soucieux de maintenir Framatome sous contrôle public, déposait le 26 juin dernier une proposition de loi alliant dans ce sens et renforçant la part des salariés dans le capital de la société.

Pendant plusieurs mois, vous avez conduit, monsieur le ministre d'Etat, nous le savons, des négociations afin de faire droit au principe énoncé par le Président de la République en 1988 : « ni privatisation, ni nationalisation », que certains tentaient d'enfreindre dans des conditions pour le moins malveillantes.

Nous apprenons aujourd'hui que vous venez de signer un accord qui donne satisfaction, dans son principe, à notre groupe. Cet accord doit permettre à la fois d'ancrer Framatome à nouveau dans le secteur public et de lui redonner une majorité stable. Pouvez-vous nous indiquer les conditions réelles de la négociation, la nouvelle répartition du capital ainsi que les nouvelles missions stratégiques que le Gouvernement entend fixer à la société ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le député, comme vous venez de le dire, un accord a été signé hier par le Commissariat à l'énergie atomique, le Crédit lyonnais et la Compagnie générale d'électricité.

Aux termes de cet accord, Framatome rentre, si je puis dire, dans le giron du secteur public, comme le groupe socialiste l'avait souhaité...

M. Louis Mexandeau. C'est une bonne chose !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... et sur la base de l'excellent rapport de M. Jacques Roger-Machart.

J'avais été chargé par le Premier ministre et par le Président de la République de conduire la négociation qui a abouti à cet accord. Quelles étaient les motivations du Gouvernement ?

Première motivation : le nucléaire occupe dans l'économie nationale une place importante. C'est à la fois un secteur sensible et un secteur d'avenir où l'Etat, depuis toujours, a assumé d'éminentes responsabilités. Il apparaissait donc essentiel au Gouvernement que l'Etat puisse continuer, en liaison avec les entreprises privées concernées, à exercer un rôle de coordonnateur et de responsabilité politique au plan des relations tant avec les industries qu'avec l'opinion publique, compte tenu des risques que certains décèlent dans l'utilisation du nucléaire. Il fallait prendre en compte tous les éléments du dossier.

Deuxième motivation : Framatome a été privatisée d'une façon quelque peu subreptice. Elle ne figurait pas, en effet, dans la liste des entreprises à privatiser. C'est la privatisation de la C.G.E. et l'accord conclu par la suite entre cette société et Dumez qui ont fait que la puissance publique s'est retrouvée minoritaire au sein de Framatome. Il nous paraissait donc nécessaire de clarifier la situation.

Au terme de négociations longues, mais fructueuses, menées dans un bon esprit de coopération avec M. Suard, président de la C.G.E., dont je tiens à saluer ici la compréhension -, nous avons pu aboutir.

Quelle était la situation à la veille de cet accord ? La C.G.E. possédait 40 p. 100 de Framatome et Dumez, 12 p. 100. Ayant racheté ses parts à Dumez, la C.G.E. s'est trouvée à la tête de 52 p. 100 du capital. Le C.E.A. en détenait 35 p. 100, E.D.F., 10 p. 100, et les salariés, 3 p. 100.

La situation est maintenant la suivante : le C.E.A. et E.D.F., qui constitueront une société commune, possèdent 46 p. 100 du capital, la C.G.E., 44 p. 100, le Crédit lyonnais, banque publique, 5 p. 100 les salariés, qui détenaient 3 p. 100 passeront à 5 p. 100, grâce à une augmentation de capital, conformément au vœu qu'ils avaient exprimé, notamment au sein du comité d'entreprise.

Étant donné les polémiques qui avaient entouré cette forme de privatisation et les difficultés entre Framatome, le comité central d'entreprise et la C.G.E., il nous a fallu faire preuve de diplomatie pour que le climat s'apaise. Il est maintenant apaisé.

Vous m'interrogez, monsieur le député, sur le prix de la cession. C'était une question délicate. En effet, lors de sa privatisation, la C.G.E., de l'avis de nombreux experts, n'avait

pas été évaluée à son juste prix, et Framatome non plus. Nous devons donc résoudre une difficulté majeure : quel prix retenir pour la cession de 7 p. 100 du capital par la C.G.E. à l'Etat ?

Nous aurions pu retenir la capitalisation boursière de la C.G.E., soit 11 milliards de francs. Par rapport au prix auquel cette société avait été privatisée, la différence était considérable, et je n'aurais pas voulu, en retenant ce chiffre, gêner ceux qui avaient mené en 1987 l'opération de privatisation. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Je m'en suis donc remis aux experts.

Les experts du ministère des finances et de plusieurs banques ont estimé l'actif net réévalué de Framatome à 6,8 milliards. La valeur de rendement était estimée à 7,4 milliards. Le rapport de M. Jacques Roger-Machart évoquait un chiffre de 7 à 8 milliards de francs. J'ai donc demandé à la direction du Trésor de faire une expertise très attentive et nous avons jugé que le prix de 7 milliards correspondait à la valeur de Framatome.

Une explication s'impose ici : 7 p. 100 de 7 milliards, cela fait 490 millions de francs. Or il en coûte au C.E.A. et au Crédit lyonnais 700 millions. Pourquoi ? Parce que s'ajoute à la valeur de rachat une prime de majorité de 210 millions de francs que, de concert avec le C.E.A. et le Crédit lyonnais, nous avons négociée de façon très pointue avec le président de la C.G.E., qui défendait ce qu'il considérait être ses intérêts légitimes. J'ai estimé qu'une prime de majorité de 3 p. 100 était convenable, étant donné que, dans bon nombre de tractations financières, elle est de 20 à 30 p. 100. Trois pour cent de 7 milliards, cela fait 210 millions. Voilà comment nous sommes arrivés au chiffre de 700 millions.

Il faut tenir compte, mesdames et messieurs les députés, des leçons de l'Histoire. De même que Framatome avait été privatisée un peu par hasard, je ne souhaite pas, quel que soit le gouvernement, qu'une privatisation puisse à l'avenir se faire de façon subreptice, sans que le Parlement ait été consulté. C'est pourquoi, s'il arrivait qu'un gouvernement décidât de privatiser le Crédit lyonnais, une clause prévoit que les actionnaires publics auraient un droit de rachat obligatoire. Autrement dit, si Framatome, un jour, de par la volonté d'un gouvernement, devait être privatisée, cela ne pourrait se faire, contrairement à ce qui s'est passé les années précédentes, qu'avec l'accord formel du Parlement de la République française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela étant dit, je me réjouis du résultat auquel nous avons pu aboutir, car c'est l'exemple même, s'agissant de l'intérêt national, d'une bonne coopération entre une grande entreprise privée - la C.G.E. - l'Etat, le secteur bancaire et le secteur industriel. Une synergie de la filière a pu être établie. Nous allons donc pouvoir développer une stratégie cohérente, améliorer la participation des salariés et, dans un secteur sensible, mais aussi porteur d'avenir sur le plan extérieur, Framatome va pouvoir s'appuyer sur des partenaires solides.

La réussite de la négociation ainsi conduite montre que l'économie mixte, dans notre pays, n'est pas un concept vide de toute substance. Nous venons, au contraire, d'apporter la démonstration que des chefs d'entreprise privée lucides et des partenaires publics peuvent s'entendre lorsqu'il s'agit de l'intérêt national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

SITUATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRONIQUE

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau, pour une question et une réponse rapide.

M. Louis Mexandeau. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre ma question porte sur l'avenir de l'industrie électronique française, en particulier sur l'industrie des semi-conducteurs.

Vous avez confirmé récemment, dans un entretien avec deux journalistes, que vous êtes résolu à avoir une politique volontariste dans différentes filières, en particulier pour l'électronique, avec la télévision haute définition et les composants.

Vous avez rappelé « qu'à trois partenaires - Etat, entreprises, C.E.E., en sept ans nous allons investir 27 milliards de francs dans le secteur des semi-conducteurs ».

Ce plan, c'est JESSI, que nous connaissons bien.

Hélas, c'est sans doute aujourd'hui un plan totalement dépassé. Depuis lors, en effet, le désastre qui s'amorçait a pris toutes ses dimensions :

Le marasme des industries électroniques et informatiques renforce dramatiquement le ralentissement cyclique propre à l'industrie des composants.

Philips, l'un des trois piliers de l'industrie européenne et de JESSI est profondément ébranlé. Début septembre, elle annonçait un retrait partiel de JESSI, à savoir un retrait pour les mémoires vives statiques. Or les difficultés de Philips semblent s'aggraver depuis cette annonce, puisque la firme néerlandaise a annoncé la suppression de 35 000 à 45 000 emplois d'ici fin 1991.

Siemens, quant à lui, a fait des efforts colossaux dans le domaine des semi-conducteurs, mais aussi dans d'autres secteurs d'activité. Dans une conjoncture de baisse des prix des composants électroniques, il risque de trouver de plus en plus lourde son activité dans les semi-conducteurs.

Quant aux entreprises japonaises, elles dominent le marché et, de plus en plus, commencent à dicter leurs conditions en termes de prix et de délais de livraison. On voit quelles conséquences désastreuses cette domination peut entraîner dans d'autres secteurs industriels, celui de l'automobile, par exemple, grande consommatrice d'électronique embarquée et qui vient de faire l'objet d'un rapport lucide de la part de notre collègue Adevah-Pœuf.

Monsieur le ministre, au début de cette année, dans mon rapport sur l'industrie des semi-conducteurs préparé pour le compte de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, je disais qu'il fallait muscler notre industrie et, en particulier, notre champion national, S.G.S.-Thomson, pour lui permettre de traverser la zone de turbulences qui s'annonçait et sauver ce point d'ancrage de tous nos espoirs dans l'électronique.

Vous avez déclaré, je vous cite : « La France a montré sa capacité de mener la politique du champion persévérant : on reste seul, mais on se bat. C'est ce que nous avons fait dans le nucléaire, les fusées spatiales, l'aéronautique. Les autres sont venus nous rejoindre une fois que nous avons réussi. »

Pour les semi-conducteurs, en particulier, nous y sommes !

Quels sont vos projets ? Quelles sont les initiatives que vous comptez prendre ? N'est-il pas temps de réclamer et d'obtenir une politique industrielle européenne digne de ce nom, en particulier pour les semi-conducteurs ? Ne faut-il pas renforcer les entreprises françaises ? Comment peut-on le faire ? Le temps presse ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, qui ne dispose que de très peu de temps, le temps du groupe socialiste étant déjà épuisé.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, la question que vous posez est importante, mais elle ne justifie pas que l'on sombre dans je ne sais quel « électro-catastrophisme », comme certains journaux ont tendance à le faire.

Quelques chiffres rapides, puisque le temps nous est compté.

L'industrie électronique et informatique, qui pèse 241 milliards de francs, a connu une forte croissance en 1989 : plus de 11 p. 100. J'ajoute que, dans une conjoncture où les ajustements, comme l'on dit, ont réduit le personnel, elle a employé 1 000 personnes de plus que l'année précédente. Tout cela n'est pas mauvais.

En réalité, l'alerte a été donnée, à juste titre et de manière très vive, par un déficit de 18 milliards de francs en 1989, en très légère augmentation par rapport à l'année précédente. Ce chiffre doit d'ailleurs être corrigé par une constatation assez étonnante et qui mérite d'être soulignée : nous avons, dans cette branche, un très fort excédent vis-à-vis des pays européens, excédent qui a presque doublé d'une année sur l'autre, passant de 4,5 milliards en 1988 à 8 milliards en 1989.

Globalement donc, il y a de bons chiffres et d'autres mauvais, et une analyse par secteur s'impose.

Il y a des secteurs qui se portent très bien dans l'électronique. Ce sont les télécommunications, où nous comptons, avec Alcatel, un champion toutes catégories, ce que l'on appelle l'électronique professionnelle, qui comprend l'électronique d'armement et qui dégage un excédent considérable, de 15 milliards, et enfin les entreprises de services informatiques. Les entreprises françaises, vous le savez, sont vraiment dans ce dernier domaine parmi les meilleures d'Europe puisque, sur huit entreprises européennes, cinq sont françaises, dont la première.

Il y a ensuite les secteurs sensibles, sur lesquels vous avez fait porter votre analyse. Ces secteurs sont menacés, c'est sûr, mais nous nous sommes tout de même donné les moyens de réagir.

Premier secteur, l'électronique grand public. Je n'insisterai pas, nous avons souvent parlé de la bataille pour la télévision haute définition, pour laquelle nous avons consenti de très grands efforts financiers, l'Etat intervenant pour 3 milliards, Thomson seul pour 9 milliards, Thomson et Philips ensemble pour 20 milliards. Une organisation assez innovatrice a été mise en place au niveau européen, mais aussi des relations entre Thomson et l'Etat, avec un plan pluriannuel. Les troupes sont prêtes et la production va commencer, puisqu'en décembre ou en janvier prochain Thomson va sortir ses premiers appareils de réception de télévision améliorée, selon la norme D 2 MAC, compatible avec la télévision haute définition.

Je ne dis pas que nous avons gagné, mais nous nous sommes donné tous les moyens de rattraper les Japonais. D'ailleurs, le déficit a baissé fortement en 1989 par rapport à 1988.

Deuxième secteur, les semi-conducteurs.

C'est un secteur capital, décisif - vous avez dit vous-même, monsieur le député, qu'on en trouvait dans toutes les industries, et notamment dans l'automobile. La partie, malgré le programme JESSI, n'est pas gagnée, pour deux raisons.

La première raison, c'est que Philips, société privée, connaît des problèmes, je dirai presque une catastrophe incompréhensible.

La seconde raison, c'est un certain immobilisme de Siemens, qui accumule des pertes considérables dans le secteur des composants mais qui, pour l'instant, se montre plutôt allergique au rapprochement que nous souhaitons. S.G.S.-Thomson, groupe franco-italien, travaille bien, mais nous souhaiterions adjoindre un troisième pied à cet ensemble. Nous avons mis en place les moyens financiers mais, manifestement, cela ne suffit pas.

Troisième secteur, le point noir, que vous avez seulement effleuré : l'informatique. Là, nous avons de gros soucis. C'est dans ce secteur que nous enregistrons l'essentiel de nos déficits extérieurs, et nos entreprises connaissent des pertes : 1,8 milliard pour le premier semestre chez Bull, et les résultats pour l'année ne seront pas bons, c'est une certitude. Nous devons être vigilants partout, mais c'est plus particulièrement dans ce secteur qu'il nous faudra être attentifs aux mesures de redressement nécessaires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

INCIDENTS SURVENUS LE 26 OCTOBRE AU CHÂTEAU DE VINCENNES

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le ministre de l'intérieur, vous avez, comme nous tous, vu les films *Mad Max*, *Orange mécanique* et *La fureur de vivre*, ce film où James Dean fait la course avec une autre voiture. Eh bien, je vous invite - mes collègues aussi - à venir voir ce qui se passe tous les vendredis soir dans le bois de Vincennes, là où une route à trois voies traverse Saint-Mandé. Des gens s'y livrent à des courses de stock-car, des voitures y sont incendiées ! Tout cela se passant devant l'hôpital Bégin, avenue des Minimes, à Saint-Mandé ! D'ailleurs, monsieur le ministre, mon collègue et ami, le sénateur-maire Clouet, vous a également saisi de ce grave problème. C'est tout des mois que nous attirons votre attention sur celui-...

Nous savons également que lorsque des C.R.S. sont sur place, le danger diminue. Cela a été prouvé.

En tout cas, tous les vendredis soir, l'admirable esplanade du château de Vincennes - et comment ne pas penser à ce bijou qu'est la Sainte-Chapelle - est envahie par une meute

venue de je ne sais d'où. Et qu'on ne me parle pas de petits jeunes. Il y a également des quadragénaires, voire des quinquagénaires qui sont venus là pour casser.

M. Eric Raoult. Des loubards !

M. Jeanny Lorgeoux. Et M. Eric Raoult s'y connaît bien !

M. Robert-André Vivien. En effet, il s'agit de loubards comme ceux que M. Eric Raoult connaît bien en Seine-Saint-Denis. Mes chers collègues, je vous demande de prêter autant d'attention à cette question que M. le ministre.

Ô miracle que les questions d'actualité, monsieur le président ! Alors que j'ai annoncé hier que j'allais poser à M. le ministre une question sur les incidents survenus au château de Vincennes, j'ai appris aujourd'hui, à quatorze heures quarante-cinq, que, vendredi prochain, la ville de Paris et le bois de Vincennes disposeraient de deux compagnies républicaines de sécurité !

Il ne s'agit pas de dire que la police ne fait pas son travail. Quand vous avez 1 000 ou 1 500 excités sur une place, vous aurez beau sortir les quarante agents de police du XII^e arrondissement, les vingt qui restent au commissariat de Vincennes et les cinq policiers municipaux de Saint-Mandé, vous n'arriverez pas à endiguer le mouvement.

Monsieur le ministre, il ne s'agit pas de polémique, mais d'un problème de société. A propos de Lyon, on a parlé de syndrome. Eh bien moi, je vous dis que, chaque vendredi, c'est l'enfer pour les Saint-Mandéens et les Vincennes, pour tous ceux qui vivent en bordure des axes qui conduisent à l'esplanade du château.

Je ne vous en fais pas le reproche aujourd'hui, monsieur le ministre, mais, à un certain moment, des consignes de laxisme ont été données dans notre département du Val-de-Marne comme en Seine-Saint-Denis : il ne fallait pas sanctionner. Et, bien qu'il habite Nogent, M. Nungesser connaît et a connu les mêmes problèmes. A une certaine époque, il ne fallait pas procéder à des arrestations ; et quand il y en avait, des membres de votre cabinet téléphonaient pour que les personnes arrêtées soient relâchées.

J'en viens à mes questions.

Nous savons très bien, monsieur le ministre, que vous ne pouvez pas affecter trois C.R.S. en permanence sur l'esplanade du château de Vincennes. Alors, où en sont vos réflexions dans ce domaine ?

Par ailleurs, je suggère que l'on casse ces grands axes comme on l'a fait à un certain moment. Il faut que l'esplanade du château de Vincennes - et c'est un problème qui concerne également les élus de Paris - soit cassée par des allées.

Enfin, il convient d'établir une surveillance policière (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Aujourd'hui, les personnes qui habitent le long du bois de Vincennes, notamment allée des Minimes, là où se trouve l'hôpital Begin qui reçoit des blessés, des cardiaques, sont terrorisées au sens propre du terme. Et le sénateur Clouet l'a dit.

Je convie ceux d'entre vous qui auraient tendance à prendre cela à la plaisanterie à venir le vendredi soir vers vingt-trois heures avec leur voiture personnelle et à circuler sur les routes qui, venant de Fontenay, de Joinville ou de Paris convergent vers l'esplanade du château de Vincennes. Eh bien, vous aurez peur, parce que là, vous verrez toute la bêtise et toute la lâcheté humaines !

Et je ne reproche pas à la police de ne pas venir. On ne peut pas demander aux policiers de se faire massacrer, surtout lorsqu'on sait que dès qu'un policier rend un coup, c'est la bavure !

Monsieur le ministre, des mesures viennent d'être annoncées, et je vous en remercie en mon nom et en celui de M. Clouet. Vendredi prochain, nous serons peut-être tranquilles. Mais, après, qu'allez-vous faire ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Eric Raoult. Ça, c'est du concret !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, pour une réponse qui devra être courte sur un sujet qui nous touche tous.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, mais aussi monsieur le maire, je partage votre appréciation. La bêtise et la lâcheté se déchainent. Vous avez raison, il n'y a pas que des jeunes, il y a aussi des adultes, des cinglés, qui font courir des risques à quantité de gens.

Chacun devrait réfléchir avant de se lancer dans ce genre de « rodéo ». Ce spectacle est affligeant, mais surtout très dangereux et très perturbant.

Ce problème des rassemblements de motards s'est posé à un certain moment au Marché d'intérêt national des halles de Rungis.

M. Robert-André Vivien. Il s'agissait seulement de motards !

M. le ministre de l'intérieur. Puis ces rassemblements se sont déplacés place de la Bastille. Quelques tentatives ont même été tentées sur les Champs-Élysées.

Il est vrai que les rassemblements sur l'esplanade de Vincennes ont été un peu tolérés - afin que ceux-ci ne se tiennent ni à la Bastille ni sur les Champs-Élysées -, dans la mesure où il s'agissait d'un lieu un peu plus vaste et un peu plus isolé.

Quand les fonctionnaires de police chargés de contrôler ces rassemblements sont nombreux, comme cela a été le cas cet été - parce que l'été ces rassemblements prennent des dimensions considérables -, ils arrivent à maintenir l'ordre. Mais s'ils sont un peu moins nombreux, ils doivent faire face à de véritables provocations de la part d'individus peu scrupuleux, comme ce fut le cas vendredi dernier, où ils étaient plusieurs centaines, certains utilisant même des véhicules volés.

Il est très préoccupant de voir des gens jouer avec la vie des autres, enfreindre toutes les règles de la vie sociale, se conduire en irresponsables. Quand ce sont des jeunes, on se dit qu'il suffit de leur faire la leçon. Mais, quand ce sont des hommes d'âge mûr ou dans la force de l'âge, c'est absolument consternant ! Par conséquent, nous devons absolument exprimer notre réprobation à l'égard de tels comportements.

De surcroît, vendredi dernier, une grande partie des forces de police, de la police parisienne, et des unités mobiles supplémentaires étaient mobilisées en raison des manifestations de lycéens dont M. Jospin parlait tout à l'heure. Durant tout l'après-midi, l'inquiétude a été grande que ces manifestations ou leur dispersion tournent mal, en raison de différentes provocations. D'ailleurs, cela a failli être le cas. M. Jospin a rendu hommage aux forces de l'ordre, et je tiens à le faire à mon tour.

Cette mobilisation des moyens sur les manifestations du vendredi a coïncidé avec un afflux de motards et de voyous dont certains avaient volé des voitures. Ont-ils tenu compte de cette mobilisation ? Je n'en sais rien. En tout cas, les incidents ont été tels - voitures cassées ou brûlées - qu'il a fallu du temps pour rassembler les forces de police, qui devaient être relativement considérables pour rétablir le calme. Ces mouvements ne se sont d'ailleurs terminés que vers une heure du matin. Cela a donc été très long !

Je partage votre analyse et votre réflexion, monsieur le député. Il s'agit d'un phénomène de société. Vous avez parlé du film *Orange mécanique*. Mais ce film décrivait le désespoir de certains jeunes. Or là, les interpellations qui ont eu lieu ont mis en évidence que les auteurs des incidents n'étaient pas que des jeunes : il y avait aussi des personnes moins jeunes, qui n'avaient aucune raison d'être désespérées, qui avaient de quoi se payer une grosse moto et qui se conduisaient comme des cinglés et des irresponsables.

Il s'agit d'une espèce de sport qui est extrêmement difficile à prévenir. Et, si on n'a pas prévu ces mouvements, il devient extrêmement difficile de les réprimer par la suite car leur dispersion présente de réels dangers.

Cela dit, des dispositions sont prises pour décourager ces rassemblements. Dans l'avenir - je l'ai déjà dit au maire du XII^e arrondissement -, nous essaierons de renforcer les moyens de prévention et surtout de déclencher des poursuites judiciaires extrêmement sévères à l'égard de tous ceux qui auront pu être identifiés. La police judiciaire doit pouvoir identifier avec précision, y compris par la photographie, ceux qui se livrent à de tels actes. J'espère que les auteurs de ces actes subiront des peines qui les feront réfléchir, eux, et qui feront aussi réfléchir les autres. (*Applaudissements sur les*

bancs des groupes socialiste, du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. le président. Je constate qu'il y a des applaudissements sur tous les bancs. Ma fonction m'interdisant de m'y joindre, je le fais par la pensée.

M. Pierre Mazeaud. M. le ministre a très bien répondu !

M. Jeanny Lorgeoux. C'est un très bon ministre !

STATUT DES POMPIERS VOLONTAIRES

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Le nouveau statut des professionnels et le projet de décret portant dispositions relatives aux volontaires provoquent l'inquiétude des 230 000 sapeurs-pompiers civils de France.

Qui sont les volontaires ? Ce sont des bénévoles qui assurent des secours dans les zones semi-urbaines et rurales en complémentarité avec les professionnels qui, eux, interviennent dans les grandes villes et les agglomérations. Leurs missions ont doublé en dix ans, alors que les effectifs ont stagné. Les interventions sont également devenues de plus en plus techniques et exigent une formation pointue. Toutes ces contraintes impliquent aussi des sacrifices par rapport à la vie familiale et à la vie professionnelle.

L'adoption, sans véritable concertation, d'un nouveau statut des volontaires soulève la réprobation générale, car il ne règle pas les problèmes fondamentaux.

Un groupe de travail, composé de représentants du ministère de l'intérieur, des syndicats et des représentants de la fédération nationale, avait présenté des propositions. Or, votre projet de décret ne tient pas compte de ses conclusions.

Pour sortir de l'impasse, le rôle des sapeurs-pompiers doit être reconnu par la nation. Il serait bon de calmer les tensions qui vont se manifester par des actions en province, le 10 novembre, et à l'échelon national, le 1^{er} décembre, d'autant, monsieur le ministre, que les pompiers manifestent à contre-cœur. Pour cela, il faut prendre des mesures qui encouragent le volontariat, car les conditions actuelles sont trop rigoureuses. Trop d'exigences engendrent, à terme, la disparition de tout volontariat.

C'est pourquoi nous demandons l'ouverture d'un large débat au Parlement en vue de l'élaboration d'une loi fixant le cadre de l'organisation des sapeurs-pompiers volontaires.

M. Arthur Deholna. Très bien !

M. Germain Gengenwin. Pouvez-vous, monsieur le ministre, prendre l'engagement d'ouvrir le débat devant le Parlement dans les meilleurs délais, c'est-à-dire avant que ces hommes, qui sont volontairement au service de leurs compatriotes chaque fois que la vie ou les biens de ces derniers sont en danger, ne soient obligés de revendiquer sur la place publique ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Marchand ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur.

M. Philippe Marchand, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Monsieur le député j'ai écouté avec attention votre question.

Sur le fond, je partage votre analyse. Toutefois, il me semble que, à un moment, vous avez confondu les volontaires et les professionnels. Sans doute s'agit-il d'un lapsus.

M. Germain Gengenwin. Non !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Vous avez parlé des erreurs qu'il y aurait dans le statut des sapeurs-pompiers volontaires, alors que ce statut n'existe pas. Mais je vous réponds tout de suite qu'il faut en créer un ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et de l'Union du centre.)*

M. Patrik Ollier. C'est ce que nous demandons !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Où en sommes-nous ?

J'ai commencé à travailler. Ainsi, le 23 octobre dernier, j'ai reçu avec mes collaborateurs les fédérations de sapeurs-pompiers, les associations de directeurs et tous les syndicats, durant neuf heures. Le volontariat a retenu beaucoup notre attention.

Quelle est la première mesure à prendre ? C'est que les sapeurs-pompiers volontaires aient droit à des prestations sociales comme les autres. Et comme il s'agit d'une mesure d'ordre législatif, il y aura débat devant le Parlement !

A l'heure actuelle, les sapeurs-pompiers communaux sont régis par des textes du code des communes, tandis que les sapeurs-pompiers départementaux ne font l'objet d'aucun texte. Nous sommes en train de combler ce vide juridique, mais cela ne suffit pas. Il faut que les sapeurs-pompiers volontaires bénéficient de la législation sur les accidents du travail, comme les autres travailleurs. Cela paraît tout à fait normal et juste. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et de l'Union du centre.)*

C'est pourquoi, monsieur le député, je dois revoir dès le début de ce mois les organisations de sapeurs-pompiers afin de travailler avec eux sur cette question. Ensuite, je saisirai mon collègue chargé des affaires sociales et de la solidarité pour préparer un texte de loi. Voilà l'essentiel, mais nous ne devons pas nous arrêter là.

Vous le savez, monsieur le député, des problèmes de disponibilité des volontaires se posent tant pour la formation - il n'y a pas de raison que les volontaires soient sous-formés par rapport aux professionnels - que pour les opérations. Il s'agit d'un problème extrêmement difficile.

En effet, qui dit disponibilité dit évidemment compensation financière. Mais qui devra payer ? Le volontaire lui-même ? Il n'en est pas question. Vous avez parlé tout à l'heure de travail bénévole. Eh bien, c'est quasiment la vérité puisque le volontaire est payé exactement 35,40 francs de l'heure ! Il faudra donc s'attaquer à ce problème de disponibilité même s'il est difficile à résoudre.

Enfin, il convient d'améliorer la formation et de relancer le recrutement.

Le recrutement pose effectivement un problème à l'heure actuelle car il est, c'est le moins que l'on puisse dire, stabilisé. Les sapeurs-pompiers volontaires vieillissent. Aussi lorsque M. le ministre de l'intérieur m'a donné délégation pour me charger de ce dossier, il s'est attaché à souligner toute l'importance qu'il y avait à renforcer le volontariat.

Pour cela, plusieurs moyens existent. D'abord, une meilleure formation et un meilleur statut sont nécessaires. Mais il faut aussi des mesures simples : par exemple, il convient de renforcer le corps des jeunes sapeurs-pompiers, appelés autrefois les cadets.

Nous devons également examiner avec beaucoup d'attention une expérience qui est actuellement en cours, le service actif de défense, même si elle est volontairement limitée pour l'instant : 225 appelés dans six départements. Si elle se révèle positive, il faudra alors, en collaboration et en concertation avec les organisations professionnelles, envisager éventuellement que ce service de défense soit beaucoup plus développé.

Voilà, monsieur le député, où nous en sommes. Un débat parlementaire devra donc avoir lieu car un texte de loi sera nécessaire pour étendre le bénéfice des prestations sociales. J'espère également - mais ce sera beaucoup plus difficile - que nous pourrions régler les questions relatives à la disponibilité. Je vous remercie d'avoir posé cette question. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Il s'agissait en effet d'une question importante.

GRUPE Renault : LICENCIEMENTS CHEZ CHAUSSON ET Renault VEHICULES INDUSTRIELS

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre de l'industrie, la construction automobile demeure-t-elle un des grands objectifs de notre production nationale ? On peut se poser la question parce que le taux annuel de pénétration des voitures étrangères est en croissance constante. Il est supérieur à 40 p. 100 et atteint 55 p. 100, si l'on tient compte des voitures de marque française fabriquées à l'étranger et réimportées. Et la menace japonaise se précise.

Dans ce contexte, la régie Renault, après avoir fait illusion pendant deux ans en réalisant des bénéfices, annonce des résultats en baisse de 55 p. 100. Ce sont les effets désastreux d'un certain type de gestion. De plans de licenciement en mesures de blocage des salaires, de flexibilité de l'emploi en sous-traitance des études et des fabrications, du rejet des compétences, des savoirs et des savoir-faire des salariés à la remise en cause des droits syndicaux et libertés syndicales, de la fermeture d'usines à la vente de terrains tels ceux de Billancourt, Renault est aujourd'hui, comme l'ensemble de l'industrie automobile française, en position de faiblesse.

La tentative de la filiale R.V.I. d'absorber Mack aux Etats-Unis révèle, une fois de plus, la nocivité des aventures américaines. Renault a de nouveau échoué dans son projet de pénétrer la marché du poids lourds outre-Atlantique, en même temps qu'elle continue à régresser en France.

A Sandouville, la direction de Renault vient de mettre en chômage technique 7 600 personnes.

Dans ce contexte si délicat pour l'automobile française, les actionnaires de Peugeot et de Renault ont projeté d'arrêter dès 1991 la production de véhicules utilitaires légers J9 - C35 dans la filiale Chausson, supprimant ainsi plus de 1 000 emplois et mettant en cause partiellement les implantations de Gennevilliers.

Cela va accroître encore les déséquilibres commerciaux et aggraver la situation de l'emploi en Ile-de-France, alors que la France réimporte par ailleurs plus de 125 000 véhicules utilitaires légers fabriqués à l'étranger pour le compte de Renault de Peugeot.

Tout nouvel affaiblissement aurait de lourdes conséquences sur la capacité de la France à tenir son rang dans ce secteur d'activités. Or, monsieur le ministre, vous savez bien que la production de véhicules utilitaires légers est un des points forts, plutôt était un des points forts de notre industrie automobile nationale, un élément important face à la concurrence.

Quelles dispositions entendez-vous donc prendre auprès des actionnaires, notamment de Renault et de Peugeot, pour maintenir sur les sites Chausson la fabrication d'une gamme française de véhicules utilitaires légers ?

Plus généralement, quelles dispositions le Gouvernement entend-il prendre pour redresser d'urgence la situation de l'automobile française ? Quelle place en effet aurait la France dans l'Europe de demain, si elle était amputée de l'essentiel de son industrie automobile ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur Brunhes, je partage pleinement votre conclusion : la France a besoin, pour tenir son rang, d'une industrie automobile forte.

Pour ce qui concerne vos analyses, je ne suis pas entièrement d'accord avec vous, et cela ne vous étonnera pas. Je tiens en plus grande estime Renault, ses équipements et ses équipes.

Vous avez dénoncé les échecs. En fait, certains en sont et d'autres n'en sont pas. Quant à moi, je soulignerai un certain nombre de succès.

« Clio », la dernière née de la gamme Renault, est une réussite. Les objectifs commerciaux étaient ambitieux et ils sont en passe d'être atteints.

Si le tableau n'est pas étincelant, il serait injuste de considérer que la gestion de Renault et le travail de tout son personnel se sont soldés au cours des dernières années par toute une série d'échecs. Cela ne serait pas exact. La vérité, c'est que le marché automobile a connu des années resplendissantes. Mais la croissance de 4 p. 100 sur les marchés européens, qui sont maintenant des marchés mûrs, était tout à fait exceptionnelle et nous « payons » aujourd'hui pour cette période, puisque la baisse du marché automobile est de 1 p. 100. Vous connaissez les mesures prises par tous les constructeurs automobiles européens et vous ne devez pas ignorer non plus que la situation est encore beaucoup plus préoccupante pour les poids lourds et les véhicules utilitaires car il s'agit d'un secteur qui subit de plein fouet le ralentissement de la croissance économique et les événements du Golfe.

La baisse du marché pour les poids lourds est considérable : 15 p. 100 en Espagne et 25 p. 100 au Royaume-Uni.

R.V.I. est confrontée à une baisse de son carnet de commandes qui dépasse 10 p. 100. Tout cela ne peut pas être sans conséquence sur les effectifs. Des mesures d'ajustement pourraient être mises en œuvre. Il va de soi qu'elles feront l'objet d'un examen approfondi au sein des instances syndicales, en particulier au sein du comité d'entreprise. Vous comprendrez que ce sont elles qui doivent avoir la primeur des plans sociaux qui pourront être décidés.

Je peux vous assurer que nous veillerons à ce que la politique de Renault, qui est une politique sociale ambitieuse, s'accomplisse suivant les règles normales. Le rôle social que nous avons assigné à Renault devrait être confirmé.

Vous avez parlé du problème de Chausson. Effectivement, Peugeot, co-actionnaire de Chausson, a annoncé 400 suppressions d'emplois à Gennevilliers. Cela est dû à la baisse de la vente des véhicules utilitaires que vous avez cités, les J9-C35, qui sont, il faut bien le dire, en fin de course commerciale.

M. Jacques Brunhes. Changeons les produits ! Fabriquons français !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Il ne s'agit pas là d'une décision unilatérale de la direction : la commercialisation de ces deux modèles devient de plus en plus difficile, simplement parce que la clientèle n'en veut plus. Il s'agit d'une situation à laquelle les industriels sont confrontés en permanence.

Le solde de l'activité de Gennevilliers est assuré par les modèles « Trafic » de Renault, dont l'attribution à Chausson n'est absolument pas remise en cause.

Quant à la deuxième usine de Chausson, celle de Creil, elle produit les « Trafic » de Renault, dont je viens de parler, et les 205 de Peugeot dont la production, en 1990, est supérieure de 80 p. 100 à l'activité qui avait été prévue sur le plan budgétaire en début d'année par Chausson. C'est donc un bon succès, dont je me réjouis pour Chausson et pour Creil. Ces produits subiront probablement un jour les fluctuations du marché. Il ne peut pas en être autrement. Mais jusqu'à présent le plan de charges a été assuré et je m'en félicite.

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures dix, sous la présidence de M. Loïc Bouvard.*)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 1991

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la recherche et de la technologie.

Ce matin, l'Assemblée a abordé la phase des questions.

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre de la recherche et de la technologie, je suis rapporteur du budget de la recherche dans le cadre des affaires européennes. Je souhaiterais néanmoins vous poser un certain nombre de questions car aujourd'hui les problèmes de la recherche dans le cadre national et dans le cadre européen sont très liés.

Il est essentiel que nous évitions toute dépendance technologique vis-à-vis des puissances économiques rivales. A quoi servirait, en effet, une monnaie unique qui circulerait dans un marché placé sous le contrôle des industriels américains ou japonais ?

Avant de vous poser quelques questions à ce sujet, je tiens, monsieur le ministre, à vous féliciter pour la priorité que vous avez réussi à donner à la recherche, priorité qui se traduit par de substantielles augmentations budgétaires, ainsi que nombre de mes collègues l'ont reconnu ce matin.

La France a joué un rôle moteur dans la coopération européenne. Non seulement elle a obtenu l'augmentation du budget du programme cadre de recherche et de développement depuis quatre ans, mais sous son influence des projets industriels ont été mis en place dans le cadre d'Euréka.

La coopération européenne est cependant insuffisante puisqu'elle représente à peine de 2 à 3 p. 100 des budgets nationaux. De plus, en matière de recherche, un certain nombre de doubles emplois et de dispersions de crédits apparaissent. On constate une faible mobilité des chercheurs en Europe et l'on déplore encore malheureusement l'hétérogénéité des normes dans divers domaines industriels.

Que faire donc, monsieur le ministre, pour éviter une Europe qui soit dans une situation de dépendance technologique ? Plusieurs de mes collègues ont évoqué ce matin le programme électronique, l'abandon par Philips du programme JESSI, la prise de contrôle d'I.C.L. Mais la situation est la même dans le domaine des biotechnologies comme dans celui de l'environnement, où nos efforts ne sont pas à la mesure du marché - notamment du marché des dépollutions, qui peut peser 500 milliards dans quelques années.

Monsieur le ministre, en ce qui concerne l'environnement, je vous poserais des questions complémentaires de certaines de celles qui vous ont été soumises ce matin : êtes-vous favorable à un développement de la recherche en matière d'environnement, qui ne représente, sur le plan national, que 3 p. 100 du total des recherches dans ce domaine ? Êtes-vous favorable à l'octroi d'aides à des pôles pluridisciplinaires forts ? Ce matin, nous avons reconnu la difficulté de redéployer le potentiel de recherche sur le territoire ; nombre de mes collègues ont d'ailleurs parlé de « recherche et aménagement du territoire ». Voilà un domaine nouveau où un effort réfléchi peut aboutir à une juste répartition de la recherche.

Dans le cadre du débat sur le plan national pour l'environnement, j'avais cité l'exemple de la Lorraine qui, avec l'administration des eaux et forêts, l'école du bois, un D.E.S.S. d'environnement, une école de géologie, traite aussi les problèmes de déchets, de qualité des eaux, de qualité de l'air. Avec le génie des procédés des biotechnologies et un institut d'écologie, voilà une région qui dispose d'un potentiel, et elle n'est pas la seule dans ce cas !

Êtes-vous donc, monsieur le ministre, prêt à soutenir un certain nombre de pôles pluridisciplinaires de recherche en matière d'environnement, ainsi que cela se fait dans un certain nombre d'autres pays compétitifs ?

Êtes-vous prêt à soutenir la recherche communautaire, élément important pour le développement de notre industrie européenne ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la recherche et de la technologie.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Vous avez évoqué l'environnement sous l'angle des actions européennes. Le deuxième programme-cadre européen comportait déjà un certain nombre de sous-programmes touchant à l'environnement. Le nouveau programme-cadre, qui vient d'être adopté dans sa globalité mais pas dans son détail, au mois de décembre dernier, prévoit un fort accroissement des crédits : 10 p. 100 environ du budget total de ce programme devrait aller à l'environnement. En effet, 513 millions d'ECU sont prévus : 414 pour l'environnement et 104 pour les sciences et technologies marines. Il s'agit là d'un très fort encouragement donné par les instances européennes.

Vous avez parlé du désengagement de Philips. Je voudrais être clair : jusqu'à présent, Philips a déclaré qu'il se désengagerait d'une partie du programme JESSI, d'une partie certes intéressante, mais pas majeure. Nous espérons vivement que son désengagement en restera là.

Vous m'avez parlé ensuite des activités d'environnement et de leurs relations avec une politique régionale. Vous avez cité l'exemple de la Lorraine, où ce qui se passe me paraît tout à fait sain.

Je l'ai dit ce matin à propos des agences de bassin, il faut que nous nous accrochions, si je puis dire, beaucoup plus clairement à des initiatives régionales pour développer les recherches sur l'environnement.

Je me méfierais par contre d'instituts entourés de béton et appelés « instituts d'écologie ». Je crois d'ailleurs que ce n'est pas cela que vous souhaitez : vous souhaitez une vraie recherche utilisant un véritable potentiel scientifique par un rapprochement de disciplines.

Il est évident que, dans un bon nombre de régions, nous pouvons faire plus, et c'est bien le cas pour la Lorraine.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Alain Calmat.

M. Alain Calmat. Monsieur le ministre, la lutte contre le sida bénéficie en France d'un dispositif que de nombreux pays nous envient. Ce dispositif, mis en place par le Gouvernement en 1988, associe l'agence française de lutte contre le sida, placée sous la tutelle du ministère de la santé, le conseil national du sida, instance de réflexion, et l'agence française de recherche sur le sida, placée sous la tutelle de votre ministère.

Ce triptyque représente un outil remarquable, capable de développer, ainsi qu'il l'a montré, des actions efficaces sur le plan de la formation, de l'information, du soutien aux associations, de la réflexion et de la recherche, toutes actions essentielles pour répondre aux nombreux problèmes posés par ce fléau.

Outre l'effort accompli par les pouvoirs publics pour améliorer les soins sous toutes leurs formes, il apparaît que l'effort en faveur de la recherche sur le sida doit être prioritaire pour relever ces défis : c'est en effet de la recherche, qu'elle soit fondamentale ou clinique, que viendront les réponses thérapeutiques tant attendues. Nous savons que ce sera long et que l'effort devra être soutenu.

C'est dans cet esprit que je me félicite que les crédits pour la recherche sur le sida augmentent de 24,29 p. 100 pour 1991. Toutefois, monsieur le ministre, je m'interroge sur le sens de l'imputation de la majeure partie de cette dotation - il s'agit de 110 millions sur les 180 millions de l'ensemble des programmes sur le chapitre d'investissement de l'I.N.S.E.R.M. Je serais heureux que vous me donniez des éclaircissements à ce sujet et je vous en remercie par avance.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, les recherches sur le sida restent pour nous une préoccupation majeure.

L'agence nationale de recherche sur le sida, menée très brillamment par le professeur Jean-Paul Lévy, a déjà pu mobiliser un certain nombre d'équipes nouvelles sur le sujet. Il était essentiel de sensibiliser un plus grand nombre d'équipes françaises à la nécessité de faire de la recherche sur ce rétrovirus, recherche d'ailleurs extrêmement difficile parce que ce virus est un être abominable, multiforme, qui a une propension très nette à échapper à toute description précise et à muter, si bien qu'on a du mal à le retrouver et à le capter.

Dans ce domaine difficile, la recherche exige donc davantage d'équipes. Au cours de l'année sa création, l'agence nationale pour la recherche sur le sida a dû procéder à des dépenses d'investissements un peu lourdes. Maintenant, c'est fait, et elle peut consacrer l'essentiel de ses crédits à animer véritablement les équipes et à leur permettre de fonctionner plus confortablement.

Nous avons demandé à l'INSERM de gérer une part importante - 110 millions de francs - des crédits de l'agence. C'est à la demande de l'agence elle-même que nous avons

pris cette disposition. Ainsi que je l'ai précisé, il ne s'agit en aucun cas de restreindre la liberté d'action et la capacité d'initiative laissées à l'agence. Il s'agit tout simplement de la décharger d'une partie des tâches à caractère administratif pour lesquelles elle n'était pas spécialement armée.

Soyez rassuré, ce changement d'organisme pour la gestion des crédits ne change rien aux prérogatives conférées à l'agence elle-même. Très récemment nous avons eu l'occasion de faire le point devant les biologistes, les médecins et la presse, sur les actions de l'agence nationale pour la recherche sur le sida et nous avons constaté que le bilan était déjà très positif. Bien sûr, nous ne sommes pas au bout de nos peines, loin de là, mais en matière de vaccination, par exemple, nous parvenons à mieux cerner les problèmes. Hier encore, un colloque international s'est tenu à Paris sur ce sujet. Quelques espoirs semblent pointer. Ne ralentissons donc surtout pas l'effort ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Dominique Gambier.

M. Dominique Gambier. Monsieur le ministre, ma question concerne, et vous n'en serez pas surpris, la répartition sur le territoire de l'effort public de recherche.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Très bien !

M. Dominique Gambier. J'insiste, une fois encore, sur le déséquilibre qui résulte de la concentration de près de 60 p. 100 du potentiel national de recherche en région parisienne - la proportion n'atteint pas le tiers autour de Londres et aucun land allemand n'a les 30 p. 100 du potentiel.

J'accepte parfaitement l'idée de l'inefficacité des seules mesures coercitives ou administratives, tout comme serait inefficace le seul « saupoudrage » des moyens. Des efforts ont été faits, je le reconnais, avec les contrats de plan et les mesures d'aide à la mobilité ou à la déconcentration, mais il faut être à mon sens ambitieux et prendre en compte de façon plus volontariste cette inégalité et ses conséquences. C'est aussi la crédibilité de l'Etat dans les régions qui est en cause.

De nombreux aspects ayant déjà été évoqués, je me limiterai à quatre questions précises.

Premièrement, quel bilan tirez-vous des comités consultatifs régionaux de la recherche et du développement technologique ? Ne croyez-vous pas qu'il convienne d'en renforcer les attributions et les moyens ?

Deuxièmement, la gestion des hommes est essentielle dans le rééquilibrage. Comptez-vous utiliser l'évolution constatée dans la pyramide des âges des chercheurs pour « impulser » une nouvelle répartition des emplois sur le territoire ?

Troisièmement, le comité de décentralisation vient de rappeler l'obligation pour les administrations publiques d'établir des plans de localisation et de décentralisation de leurs services. Dans quelle direction comptez-vous avancer sur cette question ?

Enfin, le ministre de l'éducation nationale a décidé de créer quatre nouvelles universités dans la région parisienne. Peut-être verrons-nous à cette occasion se mettre en œuvre la politique volontariste que nous n'avons pas connue - ce n'est pas votre faute - dans les universités de la grande couronne, il y a quelques années ? Quelles orientations envisagez-vous de proposer pour assurer le bon démarrage de la recherche dans ces universités, tout en assurant à celles qui sont situées dans la grande couronne la masse critique nécessaire à leur développement ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Excellent !

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, aménagement du territoire et recherche : peut-être pourrais-je à mon tour évoquer un point dont nous n'avons pas eu l'occasion d'entendre parler aujourd'hui ? Nous avons un levier supplémentaire pour essayer de rééquilibrer une répartition qui est loin d'être idéale, vous l'avez souligné : je pense à l'implantation de très grands équipements qui constituent un pôle d'attraction. D'abord, ils fixent

sur place les chercheurs et ils attirent le regard de l'ensemble de la communauté scientifique nationale et internationale, en constituant un noyau de croissance très intéressant.

Il m'est arrivé récemment d'inaugurer des grands instruments, en particulier une très belle soufflerie climatique à Nantes. Ceux d'entre vous qui ont l'occasion d'entrer dans Grenoble par l'autoroute verront sur leur gauche un très grand chantier, celui du cyclotron destiné à produire des faisceaux très intenses de rayons X. Tel est le moyen, ici et là, de focaliser un intérêt et d'attirer par l'excellence même et l'unicité de l'équipement des équipes nouvelles assez diversifiées.

En ce qui concerne toujours la même question - essayer de donner du caractère à chacun de nos pôles de recherche - il me paraît essentiel que dans les grands centres situés dans les régions où l'on fait de la recherche et de la technologie nous ayons la définition d'un « profil ». Attention, ce profil, dans mon esprit, ne correspond pas du tout à telle ou telle monoculture - espace, mécanique ou informatique... Cela, qui serait tout à fait pernicieux et dangereux, ne correspond plus du tout à une politique scientifique moderne. Avoir un profil, cela signifie pour moi que l'on fera plutôt ici que là telle recherche et, ailleurs, plutôt telle autre.

C'est pourquoi nous avons décidé, avec M. Chérèque, d'établir des sortes de petits « livres blancs » correspondant à l'activité des régions, dans lesquels on essaiera, bien sûr en discussion avec chacun des partenaires régionaux et locaux, d'établir ce que j'ai appelé des profils.

Vous me demandez si nous ne pourrions pas faire un meilleur usage des comités consultatifs de la recherche et du développement technologique. Nous n'avons pas eu que des satisfactions de ce côté car, dans certaines régions, de tels comités n'ont même pas été mis en place.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. C'est honteux !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Oui, c'est tout à fait regrettable, monsieur le rapporteur. Les règlements qui fixent la composition de ces comités sont un peu compliqués, il est vrai. Quelquefois, on assiste à une espèce de renoncement *a priori* devant la complication qui a empêché la constitution de tels comités dans certaines régions.

Nous avons rappelé systématiquement aux présidents de conseils régionaux l'obligation dans laquelle ils étaient, de par la loi de constituer ces comités. Nous voyons progressivement les choses se mettre en place. Dans certaines régions où il existe un comité, c'est une instance avec laquelle on peut vraiment travailler. Je pourrais citer deux ou trois exemples probants.

Pour ce qui est des universités nouvelles, l'effet d'annonce des quatre universités proches de Paris a été important et apprécié. Les chiffres montrent que dans cette région le nombre des étudiants est considérable : il faut satisfaire les besoins. Ensuite, et c'est une réaction tout à fait naturelle, on a fait observer qu'il n'y avait pas que dans la région parisienne que le nombre des étudiants augmentait rapidement. Bien d'autres régions de France ont les mêmes besoins.

Aussi le ministère de l'éducation nationale a-t-il, dans ses plans globaux de répartition de l'enseignement supérieur sur le territoire, bien d'autres créations en projet que ces quatre universités. Je pense en particulier au renforcement de certains pôles dans ce que vous avez appelé la « grande couronne ». A mon sens, les quatre universités nouvelles dont on a parlé constituent une nécessité, mais elles ne pourront se développer harmonieusement que si nous avons également sur le reste du territoire un bon développement.

Pour ma part, je considère cela du point de vue de la recherche. A l'évidence, nous aurons à accompagner ces créations ou ces renforcements. Nous avons déjà procédé à un inventaire des créations décidées par le ministère de l'éducation nationale et de celles qui seront très probablement décidées dans un court laps de temps. Nous examinons comment nous pouvons, dès maintenant, orienter, par exemple, les contrats de plan Etat-régions pour en tenir compte et - vous l'avez vu dans le projet budget -, favoriser d'une façon différentielle les crédits de la recherche universitaire.

Il faut que ces nouvelles universités soient aussi en contact direct avec les laboratoires de recherche publics, les laboratoires de recherche industriels des régions et, bien entendu,

les laboratoires des grandes entreprises. Il faut aussi qu'elles fonctionnent en très bonne harmonie avec les activités de formation d'ingénieurs. Encore une fois, l'enseignement supérieur n'est pas de ma compétence. Si je m'étends un peu, c'est que nous avons besoin dans l'industrie, dans les laboratoires, pour la recherche et pour la technologie, d'un très grand nombre d'ingénieurs et de techniciens bien formés.

Quand nous pensons à l'extension de nos moyens universitaires, nous pensons fortement - mais pas uniquement bien sûr - à la formation des ingénieurs et des techniciens supérieurs. La voie des techniciens supérieurs constitue aussi une voie courte, donc agréable, pour une grande part de la population étudiante. Nous avons affaire à un besoin véritable, d'autant plus que nous devons nous mettre à niveau avec ce qui se fait à l'étranger, tout spécialement en Europe. Nous avons à organiser notre flux de formation. Il faut qu'il soit harmonieusement réparti sur l'ensemble du territoire.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Bernard Bioulac.

M. Bernard Bioulac. Monsieur le ministre, mes chers collègues, ma question a essentiellement trait aux créations d'emplois et aux allocations de recherche.

Incontestablement, l'effort consenti cette année en faveur des créations d'emplois de chercheurs ou d'I.T.A. est très significatif. Pour les I.T.A., c'est la première fois depuis longtemps. Il convient de le noter.

Toutefois, dans le cadre de la répartition de ces emplois, je tiens à vous demander si l'on s'est préoccupé des sciences de la vie au C.N.R.S. Il ne faudrait pas qu'elles soient moins bien traitées que par le passé - en tout cas, moins bien traitées par rapport à l'effort régulièrement accompli au niveau de l'INSERM.

S'agissant des allocations de recherche, un effort appréciable est consenti en matière d'allocations pour les D.E.A. : 450 cette année et 450 l'année prochaine, ce qui porte à 2 800 le nombre des allocations de cette année pour les D.E.A. C'est très important. Il en va de même pour les CIFRE, et pour tout ce qui relève du FIRTECH et du CORTECH.

Sur ce plan n'y aurait-il pas une liaison à établir avec l'éducation nationale, au niveau de l'enseignement supérieur, pour certains agrégés de l'enseignement secondaire qui souhaitent bénéficier de cette allocation. Ils sont traités comme n'importe quel D.E.A. N'est-il pas un peu dur pour eux d'être contraints à concourir dans ces conditions ? Un agrégé pourrait être traité d'emblée comme un D.E.A. et bénéficier d'une allocation de recherche.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, en biologie, en ce qui concerne les universités et facultés de médecine, le C.N.R.S. et l'INSERM, on a le sentiment parfois que la cohésion n'est pas tout à fait suffisante, comme si jouait quelque chose qui j'appelle « émulation » entre ces trois composantes essentielles.

M. Bernard Bioulac. Pourquoi pas en effet !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Entre ces trois sources d'alimentation ou d'irrigation, qu'il s'agisse de postes ou de crédits, l'harmonie n'est sans doute pas ce qu'elle devrait être.

Des événements relativement récents au C.N.R.S. ont appelé notre attention sur ce point. Des responsables ont déclaré, et on comprend bien la base de leur déclaration, que le nombre des laboratoires et équipes qui étaient associés au Centre était tel qu'il n'était plus possible d'admettre une augmentation. Le Centre ne pourrait prendre de nouvelles équipes que si l'on « désassociait » d'anciennes équipes. Cette solution serait d'ailleurs quelquefois pertinente, parce que certaines équipes se trouvent au bout de leur rouleau. L'effet d'annonce a été un peu brutal - en tout cas, il a été très mal ressenti et un peu de diplomatie m'aurait épargné pas mal de lettres.

Cela dit, je suis en train de réfléchir au soutien à apporter à la recherche en biologie. J'ai demandé aux directeurs généraux de l'INSERM, du C.N.R.S. et de l'Institut Pasteur d'examiner avec moi la question des sciences biologiques.

Vous m'avez parlé, en outre, de la situation des agrégés. Je suis un peu gêné de dire que je suis moi-même agrégé de l'enseignement secondaire et que je n'ai jamais enseigné dans un lycée. Peut-être est-ce une faute ? (Sourires.)

Il arrive, c'est vrai, que certains étudiants suivant une filière soient mal « digérés » en passant dans une autre. Mais nous avons exactement le même problème avec les ingénieurs et les médecins. Je tiens donc à saluer, monsieur Galley, une initiative de l'Ecole centrale, qui est en train de créer une filière d'ingénieurs : elle accueille des étudiants en médecine et passe des accords avec les facultés de médecine pour que les *curriculum vitae*, loin de se nuire, puissent même se cumuler. L'harmonisation et le cumul des titres acquis, sans juxtaposition inutile, me paraît tout à fait nécessaire. J'ai déjà examiné plusieurs cas concernant les écoles normales supérieures. Certes, il s'agit de cas particuliers vis-à-vis de l'agrégation. Je suis prêt, bien sûr, à regarder l'ensemble du problème des agrégés.

M. le président. La parole est à M. Dominique Gambier, pour une deuxième question.

M. Dominique Gambier. Monsieur le ministre, un effort très important a été consenti, dans ce projet de budget en faveur de la recherche industrielle et de l'aide au développement technologique dans les entreprises. C'est une orientation absolument essentielle pour la compétitivité et le dynamisme des entreprises, et nous la saluons tous.

Or cette compétitivité et ce dynamisme ont besoin de tous les domaines de la recherche. Je ne voudrais pas que, pour des raisons tenant sans doute au poids des masses financières en jeu ou en vienne à passer sous silence les sciences de l'homme et de la société.

La perception de l'évolution des marchés, le processus du changement dans l'entreprise, la modification des comportements socioculturels sont autant de préoccupations essentielles pour les entreprises, qui ont besoin d'une recherche forte et vivante.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer les orientations qui ont été les vôtres dans l'élaboration de ce projet de budget pour 1991 concernant ce secteur des sciences de l'homme et de la société ? Quels sont les secteurs que vous souhaitez particulièrement aider ? Quelles impulsions prioritaires voulez-vous apporter dans les sciences sociales ?

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, quelques chiffres. Au C.N.R.S., 2 000 chercheurs dans le secteur des sciences humaines et sociales ; dans l'ensemble des autres établissements de recherche, à peu près le même nombre ; dans l'enseignement supérieur, il est plus difficile de faire le compte parce que je ne peux pas compter tous les professeurs, par exemple tous les professeurs de droit, certains ne s'adonnant pas à la recherche. Mais ce n'est pas un reproche. Chacun choisit ses activités, et je sais que certains professeurs de droit sont très occupés à des choses très intéressantes, très importantes, mais autres que la recherche. Disons que 15 000 enseignants-chercheurs, approximativement, peuvent être répertoriés dans ce secteur. Mais là, encore une fois, l'évaluation est sujette à analyse. Bref, nous avons un fort potentiel humain dans ce domaine.

Il faut - et je vous remercie d'y avoir assisté - que nous ayons quelques lignes d'action déterminées. J'ai demandé à tous les responsables d'organismes où les sciences humaines et sociales sont en cause d'insister en particulier sur les sujets suivants : la ville - j'en ai parlé tout à l'heure -, l'immigration, bien sûr ; l'environnement, les problèmes touchant à la drogue et à la prévention de maladies telles que le sida ; le nouvel espace européen - pour les économistes, il y a là un très beau travail à opérer ; les changements récents en Europe de l'Est. Voilà quelques pistes, sur lesquelles j'aimerais qu'un effort plus grand puisse être fait en rassemblant un potentiel qui existe déjà globalement.

J'en ai dit un mot ce matin, nous venons de créer une agence nationale pour la valorisation des résultats obtenus en sciences humaines. Nous avons demandé à un industriel, de présider cette agence. J'ai eu le plaisir de constater qu'il acceptait avec enthousiasme. Cela prouve chez nos industriels

une conscience très claire de la nécessité de tenir compte des résultats obtenus par les sciences sociales, ce qui est très encourageant.

Donc, il y a un potentiel important, mais, peut-être, encore un certain manque de rassemblement des forces sur quelques sujets. Je viens de vous en citer quelques-uns, qui ont trait à la société. Mais je ne voudrais pas que ce discours laisse penser que je crois que nous n'avons pas besoin d'archéologues, d'historiens, de linguistes. Bien sûr que non. Nous avons besoin d'excellents spécialistes de toutes ces sciences. Mon approche n'est pas tellement d'inventorier nos besoins en archéologues, en spécialistes des langues du Caucase, par exemple, mais d'aider tout excellent spécialiste de langues du Caucase, de la lecture des inscriptions hittites, etc. Le problème est un problème d'excellence parce qu'il n'y a pas une demande directe. Il y a simplement une aspiration à connaître plus. De l'autre côté, il y a le double critère de l'excellence et de la nécessité sociale.

M. le président. La parole est à M. Bernard Bioulac, pour une deuxième question.

M. Bernard Bioulac. Monsieur le ministre, cette question concerne essentiellement le programme « génome humain ». Ce programme doit retenir toute notre attention. J'aimerais que vous puissiez nous indiquer quelques éléments de réflexion concernant votre stratégie à son égard.

Premièrement, vous semblez vouloir vous orienter plutôt vers ce que je qualifierais de « stratégie de Sioux » : au lieu d'attaquer, comme les Américains, le génome avec des grosses machines dans sa définition directe, vous passeriez par ce que l'on appelle, de façon fort élégante, la génétique inverse, vous remonteriez par l'A.R.N. messenger vers la définition des séquences de ce génome. Donc, pourquoi choisir une telle stratégie ? Va-t-elle coûter moins cher ? Est-elle complémentaire du programme américain ?

Le deuxième point concerne, bien sûr, les enjeux scientifiques, industriels et thérapeutiques : utilisation des petits génomes, bactéries, levures, mais aussi implications thérapeutiques vers certaines maladies héréditaires, comme les myopathies, les myasthénies, etc.

Il serait bon de préciser un autre point, l'articulation dans le cadre de l'Europe. Tous les pays d'Europe ne semblent pas aussi intéressés que le nôtre, l'Allemagne en particulier, alors que l'Angleterre l'est.

Enfin, dernier point : l'articulation sur le problème de l'éthique et de la bioéthique qui, bien sûr, immanquablement apparaîtra dans cette affaire.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, il m'a été donné tout récemment de présenter une communication sur le génome humain au conseil des ministres. A la sortie, l'un de mes collègues m'a dit très gentiment : le cours du professeur Curien était très bon ! (Sourires.)

Je ne vais pas vous refaire ici un cours sur le génome humain. Pour répondre à M. Bioulac, je prendrai simplement une image : le génome humain, c'est la torsade, l'embroutillamine de l'ensemble des chromosomes. Si l'on pouvait dévider cette torsade, on aurait une chaîne d'à peu près un mètre, dans laquelle environ 3 milliards de bases se succèdent. L'ambition, naturellement, c'est de savoir comment. Il y en a quatre qui sont différentes. Si l'on arrivait à faire la description, le séquençage de cet ensemble, on pourrait affirmer qu'on connaît tout sur tel individu - mais, évidemment, si on en prend un autre, ce sera un peu différent. Le génome, c'est donc l'identité de chacun des représentants d'une espèce, et en particulier de l'espèce humaine.

Alors, on ne va pas se lancer dans l'identification de trois milliards de bases. Les Américains disent qu'ils en ont envie. Mais il se rendent bien compte que cela coûtera énormément - à peu près un dollar par base - soit beaucoup d'argent et beaucoup de temps.

On sait bien aussi - les médecins, les biologistes nous le disent - que, sur ces trois milliards, il n'y en a qu'à peu près 5 p. 100 dont on sait vraiment à quoi elles peuvent servir par leurs propriétés codantes, c'est-à-dire qu'elles peuvent se répliquer ; ainsi, chacun des petits bouts, qu'on appelle un

gène, est à l'origine de la formation d'une protéine, protéine indispensable pour tel ou tel système, pour telle ou telle fonction de la vie.

M. Michel Sepin. Là, je commence à comprendre !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Alors, regardons d'abord ces 5 p. 100 là. Les 95 p. 100 restants, on a l'impression que cela ne sert à rien. Ce serait bien étonnant ! Mais pour l'instant on ne sait pas à quoi cela sert. Quand on le saura, on pourra se mettre à leur étude précise.

Alors, premièrement, nous nous focalisons sur ces gènes qui sont déjà reconnus. On essaie de les localiser dans l'ensemble du génome. On essaie de voir comment ils peuvent être en relation avec telle ou telle fonction ou tel ou tel dysfonctionnement de l'individu.

Voilà la politique que nous avons proposée et qui est acceptée avec beaucoup d'enthousiasme et de réalisme par nos chercheurs. Nous sommes bien placés, en France, grâce à quelques très grands savants. S'il n'en fallait citer qu'un, je citerai le professeur Dausset, qui a monté un centre d'études sur le polymorphisme humain que j'évoquais tout à l'heure. Nous partons de l'acquis. Nous avons de très bonnes banques et des industriels qui fabriquent des appareils à cartographier. Nous voulons donc avancer dans ce domaine.

Quelques difficultés se présentent. Il convient d'abord d'améliorer l'appareillage pour lequel nos industriels sont prêts à investir, et nous les y aidons.

Ensuite, les questions d'éthique se feront de plus en plus insistantes au fur et à mesure qu'on en saura plus sur le codage génétique d'un individu. Avant de prendre quelque décision que ce soit sur le génome humain, j'ai demandé aux responsables du comité français d'éthique national de venir me voir. Nous en avons discuté ; et ils ont accepté de travailler en temps réel avec nous sur ces problèmes et de nous faire part de leurs réactions au fur et à mesure de l'avancement de la connaissance. Ce programme que nous lançons, je le répète, avec beaucoup d'enthousiasme de la part de bon nombre d'équipes en France, permet de bien nous placer par rapport aux Européens.

Les Britanniques sont très engagés. Il faut dire aussi que, parmi les savants britanniques, on trouve ceux qui ont vraiment compris comment se présentaient les très grosses molécules d'intérêt biologique. Les Allemands sont, pour l'instant, un peu moins allants, mais je pense que, dès qu'ils auront opéré un certain nombre de ... digestions orientales, ils seront plus à l'aise pour relancer des programmes, et je suis sûr qu'ils y viendront. Les Américains, donc, ont employé le bulldozer, mais je crois que notre style n'est pas celui-là. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Bioulac. Est-ce moins cher ?

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Oui, c'est moins cher !

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. On en apprend des choses, à l'Assemblée nationale !

M. le président. La parole est à M. Michel Dinet.

M. Michel Dinet, Monsieur le ministre, je suis sûr qu'il y a un point commun dans le génome humain parlementaire, c'est la préoccupation de l'aménagement du territoire et du développement régional !

Pardonnez-moi si je reviens sur ce thème mais, intervenant en dernière position, je risquais la répétition et ne voyez pas dans mon insistance le signe quelconque d'une inattention ou d'une surdité, mais tout simplement l'expression, dans la représentation nationale, d'une forte préoccupation d'aménagement du territoire.

Ce débat redit la nécessité de corriger le déséquilibre criant dans la répartition géographique du potentiel national de recherche que le rapport Maifert avait clairement confirmé : 60 p. 100 des chercheurs du secteur industriel, 53 p. 100 des chercheurs des organismes publics restent concentrés, on l'a dit tout à l'heure, dans la région Ile-de-France. Nous savons qu'il n'est pas question, sous couvert de rééquilibrage, d'aboutir à une dispersion, à un isolement et donc à un affaiblissement de nos moyens de recherche, mais nous pensons, et je sais que vous partagez cet avis, qu'il est possible, autour de compétences scientifiques et technologiques identifiées et spécialisées, de reconstruire à moyen terme une carte mieux équilibrée de la recherche dans notre pays. Nous le souhaitons tous parce que nous mesurons bien l'influence du

potentiel de recherche lié à l'enseignement supérieur sur le développement économique d'une région. L'exemple de partenaires européens, comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne, nous montre très clairement qu'il est possible de mieux régionaliser la recherche sans affaiblir le potentiel scientifique national.

Nous sommes donc d'accord sur l'analyse : comment rendre les actes plus significatifs ? On sait, d'une manière volontariste, créer de toutes pièces des laboratoires dotés d'équipes de chercheurs dans les quatre nouvelles universités de la région parisienne. On doit pouvoir agir aussi concrètement dans les autres régions.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser les mesures concrètes que vous avez prises et comptez prendre pour corriger ces déséquilibres ? Permettez-moi d'insister tout particulièrement sur le C.N.R.S. à propos duquel le rapport Gaudemar dit clairement : « On ne peut pour autant manquer d'être frappé par le fait que l'évolution des effectifs semble en général plus conforter une structure acquise qu'essuyer une structure nouvelle. »

Notre collègue Jean-Yves Le Déaut avait particulièrement insisté sur cette question au cours de notre débat sur la politique nationale d'aménagement du territoire. Quelles mesures volontaristes, monsieur le ministre, comptez-vous prendre portant sur les recrutements et la mobilité des personnels pour que la déconcentration du C.N.R.S. soit accélérée ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, votre intervention, à la suite de quelques autres faites par vos collègues, montre l'importance de cette politique d'aménagement du territoire en ce qui concerne les activités de recherche et de technologie. C'est très important, et, vous l'avez dit, nous avons un déséquilibre à corriger.

Je voudrais ajouter quelques mots à ce que j'ai dit tout à l'heure sur les quatre universités proches de Paris qui sont en train de démarrer. L'intention de M. le ministre de l'éducation nationale est de faire en sorte que les équipes de recherche qui s'implanteront dans ces universités viennent pour l'essentiel de centres parisiens. C'est-à-dire que ces quatre universités ne doivent pas se constituer en « pompe à province », si j'ose dire !

Nous avons déjà quelques assurances. Nous voyons des équipes, qui sont installées pour l'instant à Jussieu, à Orsay, à Tolbiac, déjà décidées à ailer dans ces quatre universités, et c'est essentiel. M. Jospin est très clair sur ce point.

Deuxièmement, vous avez fait état du rapport Gaudemar, qui insiste sur la nécessité d'agir. Nous aurons très prochainement un comité interministériel d'aménagement du territoire, et j'ai demandé à M. le Premier ministre de mettre à l'ordre du jour une question concernant la recherche pour que, fort d'instructions qui me viendraient de façon un peu solennelle du Premier ministre, je puisse, moi, peser sur les organismes de recherche pour travailler dans ce sens.

La difficulté que me signalent les organismes de recherche, c'est qu'ils sont coincés par le fait qu'en recrutant leurs chercheurs, les commissions de recrutement sont très soucieuses de respecter un double critère : prendre les meilleurs, les mettre aux endroits où l'on veut vraiment renforcer la recherche et faire ce rééquilibrage.

Si on annonce assez fortement à l'avance, comme nous le faisons actuellement dans la région Nord - Pas-de-Calais, que la biologie aura plus de facilités et que de nouveaux laboratoires vont être créés de toute façon, nous pouvons afficher des profils de chercheurs. Chacun sait qu'il y a dans cette région des laboratoires qui sont déjà de très grande qualité. On peut donc amorcer un mouvement. Mais si nous faisons les choses de façon trop abrupte, sans essayer de nous accrocher à l'existence de pôles déjà attractifs, cela ne marche pas, parce que les bons chercheurs ont tendance à dire qu'allant à tel endroit, ils vont perdre du temps. Je constate que dans toutes les régions françaises, vraiment dans toutes, y compris dans les territoires et les départements d'outre-mer, il y a des centres d'excellence et que c'est autour d'eux qu'il faut dessiner le profil et organiser l'attraction. Dès lors, nous pouvons dire aux organismes de recherche qu'il y a tant de postes nouveaux et que nous souhaitons que tant et tant soient affectés ici et là.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Recherche et technologie ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre II : 1 186 602 546 francs ;
« Titre IV : 85 230 833 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

Titre V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 31 700 000 francs ;
« Crédits de paiement : 15 850 000 francs. »

Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 8 213 600 000 francs ;
« Crédits de paiement : 5 044 675 000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le président, à mon grand regret, je dois vous demander, au nom du Gouvernement, la réserve du vote sur les crédits inscrits à la ligne « Recherche et technologie », à l'état B des titres III et IV et à l'état C des titres V et VI.

M. le président. La réserve est de droit.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle seront appelés les crédits réservés.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

RENOUVELLEMENTS DES CONSEILS GÉNÉRAUX ET DES CONSEILS RÉGIONAUX

Discussion, en nouvelle lecture, d'un projet de loi

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 26 octobre 1990.

« Monsieur le président,

« J'ai été informé que la commission mixte paritaire n'a pu parvenir à l'adoption d'un texte sur le projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de procéder, en application de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, à une nouvelle lecture du texte que je vous ai transmis le 26 octobre 1990.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion, en nouvelle lecture, de ce projet de loi.

La parole est à M. Marc Dolez, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Marc Dolez, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, mes chers collègues, mon rapport sera aussi simple que rapide. Comme vous le savez, le Sénat a posé la question préalable à ce texte, ce qui équivaut à un rejet et ce qui rendait, vous en conviendrez, extrêmement difficile un accord en commission mixte paritaire. La commission des lois, qui s'est réunie hier, a donc été saisie du texte que l'Assemblée avait adopté en première lecture et elle a décidé de vous proposer de le confirmer aujourd'hui.

Ce projet de loi, je le rappelle, s'ordonne autour de deux mesures principales :

Premièrement, le renouvellement unique des conseils généraux ;

Deuxièmement, la concomitance du renouvellement des conseils généraux et des conseils régionaux selon le calendrier suivant : prorogation d'un an du mandat des conseillers généraux élus en mars 1985, de manière à renouveler, en mars 1992, cette série en même temps que les élections régionales prévues à cette date ; renouvellement, en 1994, de la série de 1988 pour quatre ans, de manière à organiser, en 1998, la concomitance totale des élections cantonales et régionales.

Cette réforme permettra un allègement de notre calendrier électoral et nous épargnerons ainsi à notre pays une campagne électorale permanente. En effet, si nous ne faisons rien, nous devons participer à vingt-cinq scrutins d'ici à 2010. Si nous retenons le dispositif proposé par le Gouvernement, il n'y en aura que dix-neuf, avec six années sans élections.

En première lecture, nous avons apporté deux améliorations notables à ce dispositif. La première, à l'initiative de notre collègue Pandraud, interdit tout redécoupage un an avant l'échéance. La seconde adapte la législation sur le financement des campagnes électorales au report prévu par ce texte.

Telles sont, brièvement résumées, les principales dispositions de ce texte. Au nom de la commission des lois, je vous demande, mes chers collègues, de confirmer le vote que vous avez émis en première lecture.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le rapporteur.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur.

M. Philippe Marchand, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vous prie tout d'abord d'excuser le ministre de l'intérieur, Pierre Joxe, absent pour un motif que je me permettrai de qualifier d'absolutoire puisqu'il assiste au conseil des ministres où il présente au Gouvernement le projet de loi concernant la Corse.

Je tiens à remercier le rapporteur. Ses explications ont été complètes. Il est vrai que le Sénat a voté la question préalable, même s'il l'a fait selon les règles de la Haute Assemblée, c'est-à-dire après une discussion générale. L'Assemblée est donc saisie de ce projet de loi dans le texte qu'elle a adopté en première lecture. Je serai bref puisque tout ou presque a été dit à cette occasion.

Dois-je rappeler que le ministre de l'intérieur, il y a deux ans, avait lancé le débat en constatant le niveau des abstentions aux élections cantonales et aux élections régionales ? Voilà dix-huit mois, il a saisi les présidents des assemblées, les présidents des commissions des lois et les présidents des différents groupes parlementaires d'une étude qui cadrerait largement la discussion puisqu'elle annonçait le texte qui est aujourd'hui en débat. Il s'agit donc d'un projet qui n'a pu surprendre personne.

Ce texte comporte, vous le savez, deux dispositions de fond et une disposition transitoire. Je ne reprendrai pas *in extenso* la description du dispositif qui vous est proposé, mais je voudrais aborder ces trois points tour à tour, en me plaçant du point de vue de ceux qui les contestent, de ceux qui expriment des réticences, lesquelles sont peut-être, sans doute pour certains d'entre eux, du moins je le souhaite, d'ultimes réticences, car elles résistent mal, nous allons le voir, à l'examen.

La première des dispositions a trait à l'unification en une seule des deux séries cantonales. Je dois vous confesser mon étonnement devant la réaction de certains présidents de conseils généraux qui, dans cette assemblée ou au Sénat, condamnent publiquement la proposition du Gouvernement mais qui, en privé - pourquoi le cacher ? - appellent de leurs vœux un vote positif. Le plus étonnant, ce n'est pas la position adoptée, c'est sa motivation.

Si l'on venait m'expliquer qu'il n'est pas souhaitable qu'un président de conseil général, qui dispose de fonds importants mais agit peu sur les infrastructures lourdes, reste trop longtemps en fonction sans remise en cause, si l'on m'expliquait que les demi-renouvellements triennaux garantissent d'une élection à l'autre un fond de stabilité évitant les bouleversements politiques, si l'on m'expliquait que ce système de

renouvellement par moitié a pour objet, ce qui est sûr, et pour effet, ce qui l'est moins, de dépolitiser un scrutin aux objectifs essentiellement gestionnaires, si l'on m'expliquait tout cela, je serais certes en désaccord mais je pense que s'ouvrirait une véritable discussion, un débat de fond sur les assemblées départementales et sur leur fonctionnement, voire sur l'existence même des départements qui serait menacée, comme l'un au moins d'entre vous s'appête à le soutenir.

M. Pierre Mezeaud. Tout à fait, monsieur le ministre ! Je vous remercie de ces remarques.

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Mais non, on ne nous tient pas ce raisonnement ! On nous dit que ce qui est sacré, c'est l'élection dans le cadre cantonal, car la pérennité du canton est assurée par le mécanisme des demi-renouvellements, et que si l'on instituait un renouvellement d'ensemble tous les six ans, le système cantonal serait menacé.

Je me contenterai d'observer le caractère complètement illusoire de la prétendue sécurité juridique que serait censé garantir aux tenants des cantons le système des demi-renouvellements. Si un jour, mais ce jour n'est pas venu et il n'y a pas de ce côté-là d'intention du Gouvernement, je le confirme...

M. Arthur Dehaine. A ce jour !

M. Jean-Louis Masson. Mais pour combien de temps ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Ecoutez, M. Pierre Joxe a affirmé qu'il n'en avait pas l'intention et croyez bien que celui qui vous parle, qui est attaché depuis quinze ans à son canton, qui a été président de conseil général, pense - et c'est son droit - que le système actuel n'est sans doute pas le plus mauvais.

Mais si un Gouvernement décidait un jour un nouveau mode d'élection, rien n'interdirait au législateur de mettre fin, en vue de son application immédiate, au mandat des assemblées en exercice, afin de les faire élire selon une nouvelle modalité.

C'est l'histoire.

C'est ainsi qu'a pris fin en mars 1986 le mandat de l'assemblée de Corse élue en 1984 et, à l'époque, il n'y a eu aucune protestation. Et, par le même procédé, les élections cantonales de 1967 dans les anciens départements de la Seine et de la Seine-et-Oise, hormis Paris, ont été des élections cantonales générales, les conseillers généraux de la Seine et de la Seine-et-Oise élus en 1964 voyant leur mandat abrégé de trois ans.

En sorte qu'on peut se demander, j'allais dire objectivement, si ceux qui refusent le regroupement des deux séries cantonales au nom de la défense des cantons ont vraiment conscience de l'absolue incohérence de leur argumentation.

La seconde disposition permanente est relative au regroupement des élections cantonales et régionales. Les contestations sont de trois ordres.

Certains d'entre vous, en particulier les députés du groupe communiste, affirment que chaque élection a sa spécificité et qu'il ne faut pas, en outre, regrouper des scrutins de nature différente. Ce n'est pas notre position, ce n'est pas ce que propose le projet de loi, mais c'est une position qui peut, intellectuellement, être soutenue.

D'autres, sur les bancs du groupe U.D.C. notamment, penchent pour le regroupement entre élections européennes et élections régionales. C'est une position qui n'est pas celle du Gouvernement, ce n'est pas ce qui a été voté en première lecture par votre assemblée, mais je dis que cette proposition peut, intellectuellement, être soutenue.

M. Jean-Jacques Hyest. C'est la meilleure !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. D'autres, enfin, disent que le scrutin cantonal contaminera les élections régionales. Tout et n'importe quoi ! Que les régionales contamineront les cantonales. Que le fait qu'on connaisse le résultat des régionales aura une influence sur le second tour des cantonales et nuira ainsi à l'égalité entre candidats.

Je ne m'arrête pas à ces objections, dont la seule finalité est de justifier le vote contre. En revanche, je veux revenir sur la proposition alternative du couplage élections régionales-élections européennes. C'est là un vrai débat de fond. Si l'on pense que l'avenir est à l'Europe des régions, alors cette position a un sens profond et elle est juste. Il y

aurait l'Europe, future entité politique, esquisse d'Etat en construction, et il y aurait, pour la constituer, les régions, partenaires privilégiés des autorités européennes.

M. Jean-Jacques Hyest. Très bien !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur. Il y a là une tendance très forte, du fait qu'en Europe les régions actuelles sont souvent le prolongement d'Etats qui furent indépendants et, en tout cas, de provinces qui furent autonomes jusque fort avant dans le XIX^e siècle : la Saxe, la Bavière, la République de Venise, le Grand-duché de Toscane, le Royaume du Piémont, le Royaume de Naples, la Généralité de Catalogne.

Mais, dans ce contexte, la France constitue une exception en Europe. Ses provinces ont disparu en 1789. Encore celles qui étaient fortement typées et munies d'un véritable système institutionnel propre étaient-elles peu nombreuses : la Bretagne et le Languedoc, c'est vrai, la Provence essentiellement, la Navarre peut-être. De sorte que l'Europe des régions existe. C'est une réalité très forte. Mais il y a un pays où elle n'existe pas, et c'est la France. C'est un fait : nos régions actuelles ont une construction administrative récente. Elles sont encore dépourvues d'enracinement sociologique.

Or l'Europe aussi paraît à beaucoup de Français un pur produit de la technocratie, qui fait un peu peur, qu'on sent inélectable, mais qui mobilise peu. Dès lors, je ne crois pas vraiment qu'on rendrait service aux régions, encore si peu enracinées chez nous, en faisant élire leur assemblée délibérative en même temps qu'un Parlement européen lui-même encore peu enraciné. On ne ferait qu'accroître le caractère artificiel de tout cela. Il s'agit au contraire de donner vie et c'est un travail de longue haleine.

Aux partisans de ce regroupement des élections européennes et des élections régionales, on objecte souvent qu'on ne connaît pas la date des européennes. Mais cet argument ne tient pas, car il suffirait de caler la date des régionales sur celles des européennes. Ce pourquoi le Gouvernement n'a pas proposé ce regroupement, c'est la raison historique et sociologique que j'exposais à l'instant : les régions en France n'ont pas la même ancienneté que dans les autres pays d'Europe. Par conséquent - j'y reviendrai en répondant à un amendement - les Français ne sont pas encore prêts à ce jumelage.

Enfin, sur la mesure transitoire, je ne peux que répéter ce qu'a indiqué le ministre de l'intérieur en première lecture : le dispositif proposé est le seul qui permette une première expérimentation dans un délai raisonnable, c'est-à-dire en 1992. C'est donc par prudence qu'il a été choisi. Il n'y a là rien de bien révolutionnaire. Si certains approuvaient les dispositions permanentes mais n'étaient pas d'accord sur les dispositions transitoires, on pourrait à la rigueur en discuter, mais ce n'est pas le cœur du débat. A partir du moment où l'on décide de passer d'une situation à une autre, il faut bien ménager la transition.

Dans le passé, le législateur ne s'est pas fait faute d'allonger ou parfois d'abrèger les mandats. Des considérations de pure opportunité - je dis bien : de pure opportunité, en particulier en 1988 - dictaient généralement l'attitude des pouvoirs publics, même si elles étaient partagées par tout le monde. La constitutionnalité d'un dispositif ne se reconnaît cependant pas au fait que tout le monde l'accepte. Si, en 1988, le Conseil constitutionnel n'a pas censuré le report des élections cantonales alors qu'aucune nécessité matérielle ou pratique ne l'imposait, c'est bien parce qu'il a accepté que le législateur puisse reporter une élection dans une mesure limitée pour un motif d'opportunité.

Aujourd'hui, il s'agit d'une simple mesure transitoire, tout à fait exceptionnelle et d'ordre pratique, pour pouvoir enfin opérer un regroupement des élections. Il n'y a là rien d'inconstitutionnel.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, les brèves explications...

M. Marc Dolez, rapporteur. Brèves, mais excellentes !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur. ... que j'ai jugé utile de vous fournir avant que ne s'ouvre la discussion générale. Tout ayant été dit, elle devrait aussi être brève. Le regroupement, certes, n'est pas la panacée pour lutter contre l'abstention, mais il peut contribuer à y remédier. Les Français votent trop souvent et se lassent des campagnes électorales. Les maires que nous ren-

controns sont favorables à ce regroupement et je suis convaincu que l'immense majorité des présidents de conseils généraux l'appellent de leurs vœux, car un mandat de six ans leur donnerait le temps d'établir un programme et le mener à son terme.

Bref, je ne vois pas pourquoi l'Assemblée se diviserait politiquement sur ce texte, qui est à la fois simple et concret. Je sais que certains préféreraient regrouper les élections européennes et régionales. Peut-être se fera-t-il un jour, mais le moment n'est pas venu.

Voilà pourquoi je vous demande d'adopter à nouveau ce projet de loi qui vous est présenté en nouvelle lecture. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)*

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Monsieur le ministre, mon intervention sera brève comme vous le souhaitez, puisque rien n'est venu modifier l'appréciation négative que les députés communistes avaient exprimée en première lecture sur ce texte. Le projet du Gouvernement contient plusieurs dispositions d'importance inégale, la plus simple étant celle qui concerne le report à mars 1992 des élections cantonales qui auraient dû avoir lieu en mars prochain. S'il ne comportait que cette disposition, le groupe communiste aurait voté le projet de loi.

M. Eric Raoult. Ce n'est pas ce que vous aviez dit en première lecture !

M. Jean Tardito. Mais la démarche du Gouvernement va bien au-delà. Avec le regroupement en 1998 des élections régionales et de l'ensemble des élections départementales, il entend donner une nouvelle dimension, une dimension européenne à ces élections. N'est-ce pas ce que vous avez dit à l'instant, monsieur le ministre ?

Comment, en effet, ne pas établir un lien entre ce projet et le texte dont le Parlement va bientôt être saisi sur le regroupement des communes et des régions, pour réaménager, à terme, le territoire national autour de sept ou huit grandes régions ?

M. Marc Dolez, rapporteur. Cela n'a rien à voir !

M. Jean Tardito. Cette démarche est doublement critiquable.

En premier lieu, s'il est logique de regrouper des élections de même nature pour que les assemblées départementales soient toutes élues à la même date, il est difficile de faire élire en même temps des assemblées qui ont des missions très différentes. Le Gouvernement avait d'abord envisagé de regrouper élections européennes et régionales, puis municipales, cantonales et régionales. Mais c'est oublier que la commune, le département et la région recouvrent des réalités différentes et remplissent des fonctions distinctes dans le cadre de la décentralisation. Aussi les communistes souhaitent-ils que chaque élection conserve sa spécificité.

C'est d'autant plus nécessaire, et j'en viens ainsi à notre deuxième critique fondamentale, que le projet du Gouvernement reste muet sur la question des modes de scrutin. Les conseils régionaux sont élus à la proportionnelle, les conseils généraux au scrutin uninominal à deux tours. Il est évident qu'organiser le même jour un scrutin de liste et un scrutin individuel ne peut que créer des distorsions dommageables pour le suffrage universel lui-même.

M. Pierre Mazeaud. Voilà !

M. Eric Raoult. Excellent !

M. Arthur Dehaine. Très pertinent !

M. Jean Tardito. Au lieu de faire la clarté sur ces questions, le Gouvernement entretient la confusion. Même si le scrutin régional n'était pas modifié pour introduire un système à prime majoritaire, l'élection des conseils généraux continuerait à avoir lieu sur la base d'une loi électorale injuste qui pénalise fortement la représentation des agglomérations urbaines. Seule la représentation proportionnelle intégrale permettrait de corriger cette injustice. Ce n'est pas en procédant à de nouveaux découpages des cantons, seraient-ils exempts de toute intervention de charcutage, que l'on pourrait annuler ces distorsions dont un parti comme le nôtre a toujours été particulièrement victime.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Jean Tardito. Quant à l'argument de lutte contre l'abstentionnisme, il se révèle malheureusement peu fondé. Les Français sont critiques devant la décomposition du paysage politique, mais ce n'est pas le nombre des scrutins qui leur répugne, au premier chef.

M. Eric Raoult. Tout à fait !

M. Jean Tardito. L'amnistie des fausses factures, les atteintes aux libertés perpétrées par une véritable police politique,...

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Jean Tardito. ... l'absence de réponses positives à l'ensemble des besoins sociaux, etc., conduisent les électeurs de gauche à se tenir à l'écart de la dérive droitiste d'un gouvernement socialo-centriste. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Eric Raoult. Et pan !

M. René Dosière. Les communistes font un discours de droite !

M. Jean Tardito. Pour lutter contre l'abstentionnisme, revenir « à gauche » serait vraiment prioritaire.

En conclusion, les députés communistes affirment deux principes : d'abord la spécificité de chaque élection pour permettre aux électeurs de se déterminer en toute clarté ; ensuite, la proportionnelle intégrale qui assure effectivement que chaque voix comptera pour une.

M. Eric Raoult. Et des urnes transparentes !

M. Jean Tardito. Les députés communistes ne peuvent donc que se prononcer contre le texte gouvernemental repoussé par le Sénat et, pour que les choses soient bien claires, ils demandent un scrutin public sur l'ensemble du texte.

M. Eric Raoult. Il faut que Coffineau note : il y a demande de scrutin public !

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue.

La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, beaucoup d'arguments ont été avancés, tant lors de la discussion en première lecture à l'Assemblée que lors du débat sur la question préalable qui a été votée au Sénat.

Sans entrer dans le détail des arguments qui ont été développés par les uns et par les autres, on peut considérer que ces différentes discussions ont permis de dégager les impressions suivantes.

Tout d'abord, il est vrai que nous sommes très nombreux à vouloir un regroupement des élections, mais si celui-ci est souhaitable, il est aussi clair que nous ne sommes pas actuellement tous d'accord sur le type de regroupement qui convient le mieux à notre recherche.

C'est pourquoi la première erreur du Gouvernement est d'avoir proposé la discussion de son projet dans des circonstances qui ne se prétaient pas à l'organisation d'un véritable débat sur le sujet. Au lieu de lancer une large concertation, tant auprès des principaux intéressés, c'est-à-dire les électeurs, qu'auprès de leurs représentants, c'est-à-dire les élus, le Gouvernement s'est empressé de faire voter à l'Assemblée nationale un texte présenté en urgence, et quand je dis « voter », tout le monde ici se souvient des conditions pour le moins troubles dans lesquelles le vote fut acquis en première lecture.

M. Jean-Pierre Beaumier. Tout à fait régulières !

M. Jean-Yves Haby. Certains collègues qui appartiennent pourtant à l'actuelle majorité m'ont eux-mêmes fait part de leur désapprobation sur la façon précipitée dont avait procédé le président de séance, lors de ce vote.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Des noms ! Des noms !

M. Jean-Yves Haby. Réglez vos problèmes vous-mêmes !

M. Maurice Doussat. Très bien !

M. Jean-Yves Haby. Outre la précipitation, le Gouvernement a commis une deuxième erreur dans l'argumentation sur laquelle il s'appuie pour justifier son projet de loi. En effet, dès le début de l'exposé des motifs, il est indiqué que

le principal objectif du projet est de « lutter contre l'abstentionnisme ». Or, nous savons très bien qu'un regroupement quel qu'il soit n'implique absolument pas une meilleure participation aux scrutins. J'en veux pour preuve ce qui se passe dans le monde autour de nous, notamment en Espagne, en Italie, au Danemark ou en Suisse, où malgré les regroupements la participation est restée très faible, de même aux États-Unis où le regroupement n'a pas permis d'éviter une abstention de 50 p. 100 des électeurs.

Lors de la discussion, le rapporteur est d'ailleurs revenu sur cette prétendue principale motivation en reconnaissant qu'il ne s'agissait plus que d'un des buts poursuivis par le projet de loi. Nous savons tous ici que la véritable cause d'une abstention importante n'est pas là, mais qu'il s'agit plutôt d'une carence actuelle de vrais choix politiques proposés aux Français. Les électeurs prennent part aux élections qui les intéressent.

Quant aux atteintes récentes à la crédibilité de certains responsables politiques, elles sont aussi une des causes de la désaffection des Français. Je pense sincèrement que ceux-ci iront voter quand ils auront repris confiance en leurs dirigeants.

Pour cela, il nous appartient de rétablir une moralité politique à laquelle, j'en suis certain, nous aspirons tous.

Que dire alors de cette prolongation d'un an du mandat des conseillers généraux voulue par le Gouvernement ?

M. Bernard Pons. Eh oui !

M. Jean-Yves Haby. Vous envisagez, monsieur le ministre, de regrouper en un seul renouvellement tous les six ans l'élection des conseillers généraux. Permettez-moi de vous faire remarquer que le système actuel de renouvellement par moitié n'était pas si mauvais et, quand vous nous dites que les présidents et les bureaux des conseils généraux se plaignent d'être soumis à réélection tous les trois ans, vous oubliez de mentionner que, dans leur ensemble, les présidents non seulement ne vous ont pas demandé une telle mesure, mais se sont prononcés contre.

M. Bernard Bioulac. C'est faux !

M. Jean-Yves Haby. Preuve même de la sérénité et du respect de la démocratie des responsables de nos instances départementales ! Car il est vrai qu'un renouvellement partiel tous les trois ans représente une contrainte, mais, alors que les compétences se sont accrues et que la responsabilité de gestionnaires des conseillers généraux est aujourd'hui très importante, il n'est pas inintéressant que les électeurs puissent juger cette gestion relativement souvent.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Jean-Yves Haby. Le renouvellement partiel m'apparaît de plus comme un rempart - c'est vrai - contre une tentative de modification du mode de scrutin. M. Joxe ne se cache pas lui-même de son souhait d'un changement de celui-ci afin de faire élire les conseillers généraux à la proportionnelle.

Pensez-vous sincèrement que nous puissions faire cela alors que les conseillers généraux sont, avant tout, choisis pour leurs compétences d'hommes de terrain ? Que deviendraient les cantons ruraux avec la proportionnelle ?

M. Bernard Pons. C'est vrai !

M. Jean-Yves Haby. A qui s'adresseraient les électeurs, sinon aux responsables des partis politiques ?

Cela, monsieur le ministre, nous ne le voulons pas. Je vous rappelle d'ailleurs que 40 p. 100 des conseillers généraux ne sont pas inscrits dans un parti politique...

M. Marc Dolez, rapporteur. Ce n'est pas le sujet !

M. Jean-Yves Haby. ... ce qui me paraît être le témoignage de la reconnaissance par l'électeur des qualités humaines et de la notoriété des élus en question.

M. Jean-Pierre Beaumier. Et de leur apolitisme !

M. Jean-Yves Haby. Enfin, monsieur le ministre, il est hors de question d'accepter la prolongation d'un an, que vous avez prévue à l'article 9, du mandat des conseillers généraux renouvelables en 1991, essentiellement par moralité politique et par « respect du contrat avec l'électeur ». Ce serait la première fois que l'on reporterait une élection de plus de six mois et sans raison majeure.

M. Eric Raoult. Comme au Liban !

M. Jean-Yves Haby. Ce n'est d'ailleurs pas un report qui nous est proposé, mais, purement et simplement, la suppression de la possibilité de s'exprimer, l'an prochain, pour la moitié des Français. *(Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République.)*

Cela vous fait sourire, monsieur le ministre ? Moi, je trouve que priver les Français de voter pendant un an est une décision sérieuse !

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Jean-Yves Haby. Pensez-vous vraiment, monsieur le ministre, que notre crédibilité à nous tous ici rassemblés en cet hémicycle soit suffisamment solide aujourd'hui pour que l'on puisse se permettre de voter une telle loi ?

J'entends déjà les électeurs nous dire : « Après vous être autoamnistiés, voilà que vous vous autoprolongez ! »

M. Bernard Pons. Et voilà !

M. Jean-Yves Haby. J'avoue en conscience être très à l'aise pour voter contre une telle proposition.

D'ailleurs, je vous soumettrai, sous forme d'amendement, une autre solution. Vous souhaitez un regroupement des élections régionales et cantonales en 1998 ? Plutôt que de prolonger d'un an le mandat des conseillers généraux devant être soumis à réélection en mars 1991, vous pourriez tout aussi bien les faire élire en mars 1991 pour un mandat de sept ans. Six plus sept ou sept plus six, me direz-vous, quelle est la différence ? Elle est considérable ! Dans la formule que vous proposez, la prolongation, le cadeau d'une année supplémentaire que vous voulez faire à la moitié des conseillers généraux, l'électeur, à aucun moment, ne vous y a autorisé.

Pourquoi donc ne pas le prévenir à l'avance des conditions exceptionnelles, à savoir : un mandat de sept ans, justifié par un regroupement en 1998 ?

M. Jean-Pierre Baumler. C'est spécieux !

M. Jean-Yves Haby. C'est alors en connaissance de cause qu'il choisira son conseiller général.

M. Etienne Pinte. Très bien !

M. Jean-Yves Haby. Nous verrons, monsieur le ministre, quelle suite vous réserverez à ma proposition, mais permettez-moi, m'adressant à l'ensemble de mes collègues, d'insister sur le risque que vous feriez courir une prolongation d'un an, telle que vous la souhaitez. En acceptant mon amendement, je pense que nous ferons tous ensemble preuve de respect envers les électeurs.

Mais, d'ailleurs, pourquoi ne pas aller plus loin en décidant de ne plus modifier, ni la date, ni la forme, ni le découpage un an avant qu'une élection générale ait lieu, sauf bien sûr en cas d'élection présidentielle ou législative, qui constitue une circonstance exceptionnelle et crée une sorte de priorité ? J'ai également déposé un amendement dans ce sens dont, je l'espère, nous pourrions débattre.

Car le texte que vous proposez, monsieur le ministre, concerne un scrutin qui doit avoir lieu dans cinq mois, et si vous voulez vraiment contribuer au redressement de l'image de la classe politique tout entière, vous comprendrez certainement que l'on ne peut traiter à la légère ou avec précipitation des questions aussi importantes, puisqu'elles concernent les règles mêmes du fonctionnement démocratique de nos instances territoriales. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Jacques Hyest.

M. Jean-Jacques Hyest. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le texte revient devant nous, mais comme le Sénat a voté la question préalable et que rien n'a donc été modifié, nous reproduisons un petit peu le débat en première lecture. Je comprends les raisons pour lesquelles le Sénat a voté la question préalable. Elles ont été expliquées par certains collègues, mais nous ne savons pas ce qu'aurait voulu le Sénat en ce qui concerne le regroupement des élections auquel, je crois, tout le monde est favorable.

Je partage toutefois le sentiment de ceux qui considèrent que le regroupement des élections n'est pas justifié par l'absentéisme des électeurs. Regrouper des élections peu porteuses risque de ne pas modifier cet absentéisme. C'est pour-

quoi nous ne sommes pas favorables au regroupement des élections régionales et des élections cantonales. En effet, nous savons par expérience que les cantonales sont des élections peu porteuses, surtout dans les zones urbaines. Pour les élections régionales, nous ne le savons pas encore, puisque la seule fois où elles se sont déroulées au suffrage universel direct, c'était à l'occasion des législatives de 1986.

Il est à craindre, monsieur le ministre, connaissant l'intérêt que nos concitoyens portent aux assemblées locales, que rassembler élections régionales et élections cantonales n'entraîne pas une amélioration très nette de la participation.

C'est un faux débat de dire qu'il y a trop d'élections en France. C'est vrai que leur nombre a augmenté. Je crois surtout que nos concitoyens s'intéressent aux élections quand ils se sentent vraiment concernés. Quels que soient les regroupements, je ne pense pas que nous améliorions vraiment leur participation.

Nous avons proposé, en première lecture, un système cohérent, dont vous avez bien voulu parler, monsieur le ministre. Il s'agissait de regrouper les élections municipales et les élections cantonales. Certains estiment qu'il faut garder leur spécificité aux élections municipales. Je pense au contraire qu'il existe de plus en plus d'intérêts communs entre les départements et les communes et qu'il pourrait être concevable de regrouper ces deux élections.

Contrairement à d'autres, notre groupe est favorable à un mandat de six ans pour les conseillers généraux. Mais nous préférons un renouvellement global du conseil général pour une simple raison de cohérence : les conseils régionaux sont renouvelables dans leur totalité tous les six ans, les conseils municipaux aussi, les conseils généraux doivent l'être aussi dans la mesure où, la décentralisation leur ayant donné d'importantes compétences, il me semble nécessaire qu'ils puissent conduire une politique à moyen terme...

M. René Dosière. Très juste !

M. Jean-Jacques Hyest. ... qui ne soit pas remise en cause tous les trois ans si un changement de majorité intervient.

La loi de 1871 faisant du conseil général un petit Sénat départemental, c'était donc cohérent. Aujourd'hui, la décentralisation impose une réflexion et nous ne sommes pas défavorables à cet aspect du projet de loi.

Les regroupements, tels qu'ils sont prévus, présentent de surcroît quelques inconvénients. La question des inconvénients constitutionnels sera certainement tranchée par le Conseil constitutionnel et je suppose que le Gouvernement la lui posera lui-même si le projet de loi est adopté.

M. Eric Raoult. Le Gouvernement, lui-même !

M. Jean-Jacques Hyest. Ce serait encore mieux puisque la question s'était posée dans des conditions peut-être moins claires devant le Conseil d'Etat, mais il y a des motifs constitutionnels qui font qu'elle peut se poser.

M. René Dosière. Ce n'est pas évident !

M. Jean-Jacques Hyest. On verra ! Attendez, le projet de loi n'est pas voté !

Comme nous sommes, monsieur le ministre, à la veille de la Toussaint, et que je ne veux pas répéter ce que j'ai déjà dit en première lecture, je vais arrêter là ce qui est en réalité une explication de vote sur l'ensemble.

Je n'ai pas redéposé, sauf en commission, les amendements que mon groupe avait proposés. Nous sommes très attachés, à un seul regroupement, celui des élections régionales et des élections européennes. Vous avez dit que ce n'était pas dans la tradition française. Néanmoins je crois qu'il faut faire évoluer les choses. Il est nécessaire d'avoir des élections régionales dans un cadre régional, mais je crois que, à l'avenir, les députés européens devraient aussi être élus dans un cadre régional parce que cela leur donnerait une identité beaucoup plus forte.

M. Eric Raoult. Ce n'est pas sûr !

M. Jean-Jacques Hyest. On peut ne pas partager cet avis, mais c'est celui de mon groupe. Nous pensons que les députés européens devront être élus dans le cadre des régions.

Pour tous ces motifs, comme en première lecture, monsieur le ministre, nous serons contraints de voter contre ce projet de loi, parce que nous ne pensons pas que ce soit le bon

regroupement. Et même s'il était tentant de reporter les élections en 1992, nous ne céderions pas à la tentation ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Maurice Dousset.

M. Maurice Dousset. Moi non plus je ne pourrai pas voter votre texte, monsieur le ministre. Je suis pourtant partisan, comme vous et pour les mêmes raisons, d'essayer de regrouper les élections.

Mais, au risque de répéter ce qui a été dit bien des fois, il ne me semble pas bon de regrouper les cantonales et les régionales. Ce n'est pas la meilleure solution, car il s'agit de deux scrutins de nature totalement différente : pour les cantonales, c'est un scrutin majoritaire à deux tours et pour les régionales, c'est un scrutin proportionnel à un tour.

On peut craindre que cette différence ne se traduise par une confusion très grande chez les électeurs : certains, pensant devoir voter deux fois, ne viendront qu'au second tour alors que d'autres ne se déplaceront qu'au premier.

Mais il y a une autre raison qui me pousse à rejeter ce texte : l'électeur ne choisit pas suivant les mêmes critères - on l'a dit bien des fois également - son conseiller général et son conseiller régional. Le choix du conseiller général est, la plupart du temps, établi à partir de considérations locales. Le canton est une petite circonscription. L'électeur connaît bien le candidat à titre personnel. Par contre, il n'en est pas de même souvent pour les conseillers régionaux et le vote se fait plutôt sur des critères politiques.

Regrouper ces deux élections risquerait d'induire un phénomène de politisation des assemblées départementales, de les rendre plutôt inefficaces et peut-être aussi de considérer les conseillers régionaux comme des superconseillers généraux.

On ne peut pas envisager, pour les mêmes raisons, un rapprochement des régionales et des européennes. On ne peut pas envisager un rapprochement des législatives et des présidentielles, le mandat n'est pas de même durée et peut être écourté dans un cas comme dans l'autre.

M. Jeanny Lorgeoux. Alors qu'est-ce que vous proposez ?

M. Maurice Dousset. Je vais y venir !

Je reprends la proposition de loi n° 1207 de M. Franceschi et du groupe socialiste, signée par le député Joxe, et je regrette que le ministre Joxe ne propose pas les dispositions que le député Joxe avait proposées lui-même.

M. Franceschi proposait le regroupement, d'une part, des élections municipales et cantonales et, d'autre part, des élections régionales et européennes. Il me semble que ces deux regroupements sont beaucoup plus logiques.

En tout cas, je veux insister, comme vient de le faire Jean-Jacques Hyest, sur la possibilité de regrouper les élections régionales et les élections européennes. Vous l'avez rejetée en première lecture. Je le regrette car c'est à mon avis le seul rapprochement possible puisqu'il s'agit de deux consultations similaires : scrutin de liste à la proportionnelle à un tour.

Evidemment, il y a les contraintes des élections européennes que nous ne maîtrisons pas. Il faudrait donc réduire la durée du mandat des conseillers régionaux à cinq ans en la portant à sept ans pour la première élection, de façon que les élections aient lieu en même temps en 1999.

Il faudrait sans doute voir en même temps comment on pourrait définir les circonscriptions. Pour ces deux élections, la circonscription pourrait être la même : la région.

Vous venez de dire, monsieur le ministre, que les régions n'étaient pas assez anciennes, pas assez puissantes, pas assez connues pour qu'on le fasse maintenant, mais que vous étiez d'accord pour l'envisager pour l'avenir. C'est peut-être au contraire l'occasion de leur donner un peu plus de poids. Je ne suis pas pour l'Europe des régions.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Maurice Dousset. Mais je suis pour l'Europe par les régions !

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Maurice Dousset. Je suis sûr que les régions pourront jouer un rôle dans la constitution de l'Europe. Il faut leur en donner les moyens et, en particulier, il faudrait que les élec-

tions européennes aient lieu au scrutin régional car il me semble dommage que, dans certaines régions, il n'y ait pas un seul député européen.

M. Jean-Jacques Hyest. Très bien !

M. Maurice Dousset. Je vous signale d'ailleurs, monsieur le ministre, que le scrutin sur listes régionales a été demandé par l'ensemble des vingt-six présidents de régions françaises à Clermont-Ferrand il y a quelques années. C'est donc un souhait unanime des présidents de régions.

M. Pierre Mazeaud. Et la suppression des départements ?

M. Maurice Dousset. C'est une autre affaire, monsieur Mazeaud. Nous pourrions en parler un autre jour.

Monsieur le ministre, vos propos m'ont encouragé à déposer une proposition de loi allant dans ce sens. Bien sûr, votre texte va peut-être être adopté tout à l'heure. J'espère que non !

M. Jean-Yves Haby. Nous aussi !

M. Maurice Dousset. Mais, s'il était adopté, on pourrait considérer que c'est à titre transitoire en attendant 1999.

S'il est rejeté par l'Assemblée, ce que je souhaite, ou par le Conseil constitutionnel, la proposition de loi que je me prépare à déposer permettrait de reprendre la discussion, de proposer aux Français un regroupement des élections, ce qu'ils souhaitent, de donner le moyen aux régions de se faire connaître davantage sur le plan européen et aux conseillers régionaux de se faire élire dans de meilleures conditions avec un scrutin sur listes régionales.

Monsieur le ministre, je souhaite que vous teniez compte de mes propos dans l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Louis Debré.

M. Jean-Louis Debré. Monsieur le ministre, vous voulez aujourd'hui reporter les élections cantonales de mars prochain.

Nombreux sont ceux qui, dans cette assemblée ou au Sénat, vous ont donné les raisons pour lesquelles ils voteraient contre ce projet. Les arguments peuvent être discutés, contestés ou approuvés.

Renouvellement intégral ou fractionné ? Ce n'est plus le problème. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Je crois surtout que votre projet est inopportun politiquement.

En une période où les hommes politiques sont contestés, parfois injustement, votre projet renforcera cette remise en cause. Il donnera l'impression que les hommes politiques ont peur du verdict populaire. Vous contribuerez ainsi, peut-être involontairement, à porter atteinte à leur légitimité. Votre gouvernement a tort de persister dans ce projet. Car, s'il est voté, comme pour la loi d'amnistie, vous vous rendrez compte, mais trop tard, de votre erreur. Et plus grave sera votre faute, car nous vous aurons prévenus.

Vous apparaissez un peu comme des pompiers pyromanes. Défenseurs de la démocratie, vous voulez apparaître en même temps comme ceux et celles qui la font progresser dans notre pays. Mais, en même temps, vous attisez l'ardeur de ceux qui n'y croient pas ou qui la contestent. Que vous le vouliez ou non, vous apparaissez, avec ceux qui vous auront soutenus comme les complices d'un coup porté à la morale politique.

Cinq mois avant un scrutin, il n'est pas bon d'en changer les règles ou de le différer !

M. Jean-Yves Haby. Très bien !

M. Jean-Louis Debré. En dehors de cet argument d'opportunité, je crois que votre projet est inopérant à lutter contre l'abstention.

L'abstention, vous le savez, a de multiples causes : l'enjeu du scrutin ou son manque d'intérêt, sa simplicité ou sa complexité, l'image des hommes politiques et leur capacité à régler les problèmes quotidiens, à proposer une ambition pour un pays, pour leur région, leur département ou leur commune. Ces éléments peuvent expliquer l'abstention à des élections.

Rien ne prouve d'ailleurs que c'est en regroupant différentes élections que vous résoudrez ce problème. Alors que le système américain a regroupé le même jour l'élection présidentielle, les élections législatives et un grand nombre d'élections locales, le taux de participation plafonne autour de 50 p. 100.

On ne saurait donc lutter contre l'abstention par un regroupement d'élections. Elle dépend de l'intérêt que les électeurs portent à un scrutin.

Avez-vous suffisamment étudié les effets pervers de votre système ? Je ne crois pas ! En regroupant une élection à un tour et une élection à deux tours, vous drainerez peut-être un peu plus d'électeurs le premier dimanche, mais vous aggraverez l'abstentionnisme, au deuxième tour, à moins que vous n'ayez comme ambition de modifier le mode de scrutin pour les autres élections.

M. Marc Dolez, rapporteur. La moitié des conseillers généraux sont élus au premier tour !

M. Jean-Louis Debré. Finalement, monsieur le ministre, je crois qu'il faut que ce soir, en dehors de tout clivage politique, vous preniez conscience de votre erreur. Il est aujourd'hui politiquement inopportun de donner des arguments à celles ou à ceux qui contestent la légitimité des hommes politiques. Il est politiquement inopportun d'alimenter des campagnes contre les hommes politiques, contre le Parlement et contre la démocratie.

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien !

M. René Dosière. Vous ne cessez de le faire !

M. Jean-Louis Debré. Monsieur le ministre, le R.P.R. n'a pas de position sectaire sur cette affaire. Il pense simplement à la défense de la démocratie, du parlementarisme et de l'homme politique.

Pour toutes ces raisons, et parce qu'il est politiquement inopportun de voter un tel texte dans le climat actuel, l'ensemble du groupe R.P.R. votera contre votre projet. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Bioulac.

M. Bernard Bioulac. Monsieur le ministre, le projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux me paraît bon et cohérent pour au moins deux raisons.

Tout d'abord, il apporte une homogénéité dans les mécanismes institutionnels qui régissent le fonctionnement de nos collectivités territoriales, communes, départements, régions.

Seul le conseil général est renouvelable, depuis la loi de 1871, par moitié tous les trois ans. C'est inadapté et archaïque.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. Bernard Bioulac. Chacun le sait et tout le monde le pense, au moins *in petto*. L'association des présidents de conseil général, qui n'est pas dirigée par des socialistes, s'est régulièrement prononcée pour cette régularisation, depuis bien longtemps.

M. Marc Dolez, rapporteur. C'est vrai !

M. René Dosière. Il fallait le dire !

M. Bernard Bioulac. C'est sain pour la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire, d'une politique de développement économique, agricole, culturel ou touristique. C'est également sain pour un minimum de continuité dans l'exécution budgétaire.

Quoi qu'il en soit, pour arriver à cette continuité de six ans de l'exécutif, il faudra obligatoirement raccourcir ou rallonger la durée du mandat.

M. Jeanny Lorgeoux. Bien sûr !

M. Jean-Pierre Baumler. Cela va de soi.

M. Bernard Bioulac. Par ailleurs, il est cohérent de regrouper les élections cantonales et les élections régionales. Elles sont liées. Les élections municipales seront toujours spécifiques. Les élections européennes relèvent d'une logique beaucoup plus nationale que locale. Les citoyens - faisons leur confiance ! - comprendront parfaitement la mécanique. Ils s'adapteront sans grandes difficultés.

Mes chers collègues, avançons un peu ! Sortons de nos archaïsmes !

Ainsi, en permettant une homogénéité et une cohérence entre les élections cantonales et les élections régionales, nous moderniserons un peu plus nos procédures électorales et améliorerons le fonctionnement de la démocratie locale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult. Magouille ! Magouille ! Magouille !

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne voterai pas non plus ce texte car si, sur le principe de la lutte contre l'abstention, nous sommes évidemment tous d'accord, il pose des problèmes, soit explicitement en ce qui concerne les modalités, soit implicitement quant aux arrière-pensées du Gouvernement sur le choix des modes de scrutin, soit sur un plan pratique à propos du découpage des cantons.

Voyons d'abord les modalités.

Je ne peux pas être d'accord. Des conseillers généraux ont été élus pour six ans et, en cours de route, on change soudain la règle du jeu et ils resteront élus sept ans. Il y a là un vrai problème et le Conseil d'Etat l'a d'ailleurs reconnu.

Je ne vois pas très bien pour quelles raisons le Gouvernement s'obstine à vouloir imposer une telle prolongation car on peut parfaitement assurer le regroupement des élections cantonales et des élections régionales, ou tout autre regroupement, sans pour autant changer les règles du jeu en cours de route.

M. Jeanny Lorgeoux. Il faudra qu'on nous explique !

M. Jean-Louis Masson. Tout simplement en laissant les élections prévues en 1991 avoir lieu et en prévoyant maintenant que ceux qui seront élus en 1991 le seront pour sept ans ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Au moins, les électeurs sauront qu'ils élisent quelqu'un pour sept ans au moment du vote et pas après coup. C'est là que réside la nuance !

M. Pierre Mazeaud. C'est un polytechnicien !

M. Jean-Pierre Baumler. Ce n'est pas la peine de sortir de Polytechnique pour dire ça !

M. Jean-Louis Masson. Absolument ! Mais quand on le dit, cela va encore mieux !

Je ferai une seconde remarque sur les modalités.

Effectivement, il y a des abstentions pour les élections cantonales. Mais là où il y en a le plus, c'est pour les élections cantonales partielles. Or je suis particulièrement surpris que l'on veuille régler le problème général des élections cantonales, où il y a certes des abstentions, mais à un niveau encore raisonnable, sans rien faire pour les élections cantonales partielles, où le taux d'abstention prend des proportions absolument sidérantes puisqu'il a très régulièrement dépassé 50 p. 100 au cours des dernières élections. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Pour les élections législatives, monsieur le ministre, il y a des suppléants. Pour les élections sénatoriales, il y a des suppléants ou des suivants de liste à la proportionnelle. Pour les élections régionales, il y a des suivants de liste. Pour les élections municipales dans les villes de plus de 3 500 habitants, également. Il n'y a que pour les élections cantonales que rien n'est prévu. D'ailleurs, quand on lit la presse le lundi matin, on constate que c'est essentiellement pour des élections cantonales qu'il y a des élections partielles.

Si votre objectif réel était de lutter contre l'absentéisme, la moindre des choses aurait donc été d'aborder le problème des élections partielles.

M. Jeanny Lorgeoux. Il n'y a pas d'autres objectifs !

M. Jean-Louis Masson. Parlons maintenant du mode de scrutin.

Un certain nombre de députés, dont je fais partie, ont effectivement des craintes légitimes quant aux arrière-pensées potentielles du Gouvernement.

M. René Dosière. Le ministre a déjà répondu !

M. Jean-Louis Masson. Le ministre a donné une certaine version il y a quelques jours mais, au cours des six derniers mois, il changeait d'avis tous les mois ou tous les quinze jours et donnait des renseignements différents !

M. Eric Raoult. Généraux, les renseignements !

M. Jean-Louis Masson. M. Joxe m'a personnellement répondu de façon tout à fait différente il y a à peu près neuf mois. On peut donc lui faire confiance pour ce qu'il a dit il y a un mois, mais pourquoi ne pas lui faire confiance quand il m'a dit le contraire.

M. Jean-Pierre Beaumier. C'était une question écrite ?

M. Jean-Louis Masson. Non, une question orale.

Il y a là un véritable problème et nous pouvons être inquiets, d'autant que certains organes de presse ont même évoqué le fait qu'il y aurait actuellement des études non seulement sur le mode de scrutin mais aussi sur le redécoupage de certaines circonscriptions législatives dans les départements ayant connu des changements démographiques importants. Je serais d'ailleurs particulièrement heureux, monsieur le ministre, que vous me fassiez part de votre point de vue sur ce problème.

Dernier point, le découpage des cantons.

Certains collègues nous ont dit que l'on pouvait faire confiance à la parole du ministre. Je vais vous en donner un exemple. Lors de la séance du 3 octobre, le ministre a indiqué que nous pouvions avoir communication instantanément de la circulaire qu'il avait fait diffuser aux préfets. Je vais vous lire la copie d'une correspondance que le groupe R.P.R. a adressée au ministre, car, en l'espèce, les engagements n'ont pas été tenus.

« Monsieur le ministre, au cours de la deuxième séance du 3 octobre de l'Assemblée nationale, lors de la discussion du projet de loi sur le renouvellement des conseils généraux et des conseils régionaux, en réponse à deux députés ayant évoqué le problème du découpage des cantons, vous avez répondu que les élus seraient consultés par les préfets, qu'il y aurait fort peu de découpages cantonnaux et qu'ils se feraient selon les règles habituelles. Vous avez rappelé que, comme tous les trois ans, les préfets avaient reçu une circulaire leur indiquant les conditions dans lesquelles les cantons peuvent être redécoupés. »

A une question posée sur les conditions de ce découpage des cantons, vous avez répondu, évoquant cette circulaire : « Elle n'a rien de secret. Les préfets peuvent vous la communiquer. Je vais vous la donner tout de suite. »

Forts de cette assurance, un certain nombre de députés ont demandé cette circulaire aux préfets et ne l'ont pas obtenue.

M. Jeanny Lorgeoux. Nous l'avons eue ! Vous ne lisez pas votre courrier !

M. Jean-Louis Masson. Vous l'avez eue, mais pas nous. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ensuite les services du groupe R.P.R. ont pris contact avec les services du ministère, en l'occurrence la direction des collectivités locales, où un fonctionnaire interrogé a répondu qu'il enverrait ce texte au groupe.

M. Eric Raoult. Encore une affaire !

M. Jean-Louis Masson. Après quelques jours, comme nous n'avions toujours rien reçu, un rappel a été effectué et le chef de service de la personne qui avait répondu la première fois a précisé que celle-ci avait eu tort de promettre cet envoi, que la circulaire en cause était destinée au préfet et ne pouvait être communiquée aux particuliers, même parlementaires.

Il y a là un problème.

M. Bernard Pons. Puis-je vous interrompre, monsieur Masson ?

M. Jean-Louis Masson. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. Bernard Pons, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Bernard Pons. J'ai écrit à M. le ministre de l'intérieur et j'ai reçu la circulaire il y a à peine vingt-quatre heures. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Beaumier. L'information circule mal au groupe R.P.R. !

M. Jean-Louis Masson. Nous ne l'avons pas eue tout de suite et on nous l'a refusée une première fois.

M. Pierre Mazeaud. Il faut toujours insister !

M. Jean-Louis Masson. Sur le problème du découpage, il y a une jurisprudence minimale du Conseil d'Etat selon laquelle on ne peut procéder au découpage d'un canton s'il y en a un autre plus peuplé qui n'est pas lui-même découpé, on ne peut pas aggraver les distorsions d'un canton à l'autre et il faut respecter les limites d'arrondissement.

M. Jeanny Lorgeoux. Mais vous la connaissez !

M. Jean-Louis Masson. Cependant, cette jurisprudence est à mon avis insuffisante pour constituer un véritable garde-fou. Il n'est pas impossible notamment de créer des cantons discontinus, formés de plusieurs parties. Un canton de ma circonscription est en trois morceaux ! Il n'est pas non plus normal qu'il n'y ait pas de critères législatifs précis pour limiter les écarts de population d'un canton à l'autre. Il faut fixer des règles bien précises pour tous les départements. Sinon, il pourra y avoir des rectifications dans tel ou tel département sans que d'autres situations parfois plus criantes soient réglées.

Il est un dernier point qui me paraît important et que le projet de loi ne traite pas, ce que je déplore : on ne peut pas continuer à augmenter les effectifs des conseils généraux, sous peine de les voir devenir pléthoriques. Il faudrait au moins empêcher que, dans les départements où la population moyenne des cantons est inférieure à la moyenne nationale, toute rectification des limites cantonales ne conduise à une augmentation du nombre des conseillers généraux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Mon cher collègue, vous avez demandé que l'on respecte certains principes. J'aurais aimé, pour ma part, que vous respectiez votre temps de parole. Or, vous l'avez pratiquement doublé !

M. Pierre Mazeaud. Le sujet était passionnant !

M. le président. Mes chers collègues, si vous voulez être là jusqu'à quatre heures du matin, faites comme M. Masson ! La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi est de droit conformément à l'article 109 du règlement, dans le texte précédemment adopté par l'Assemblée nationale et qui a été rejeté par le Sénat.

Je rappelle qu'à partir de maintenant, peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs les députés, je serai bref.

Je veux tout d'abord remercier M. le président Pons d'avoir précisé qu'il avait reçu du ministre de l'intérieur - récemment, certes - la circulaire concernant la création de cantons.

M. Etienne Pinte. Il était temps !

M. Arthur Dehaine. M. Pons est l'honnêteté même !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Je compléterai les explications qui vous ont été fournies, lors de la première lecture, par M. le ministre de l'intérieur, en précisant que les créations de cantons seront extrêmement limitées. Au maximum, une cinquantaine pour tout le pays...

M. Pierre Mazeaud. Tout dépend du Conseil d'Etat !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. ... seront proposées.

M. Pierre Mazeaud. On ne peut pas préjuger de la décision du Conseil d'Etat !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. C'est ce que je dis, monsieur Mazeaud : elles seront proposées.

Ces créations seront proposées par les préfets, dans à peine un tiers des départements. Bien évidemment, elles obtiendront à la circulaire, c'est-à-dire qu'elles se feront dans les cantons les plus peuplés des départements concernés. Pour avoir déjà pu examiner des propositions qui nous ont été transmises par les préfets, je peux affirmer qu'elles ont fait l'objet du plus large consensus.

M. Eric Raoult. Ce sont les sections du P.S. qui font les découpages électoraux dans les départements de la région parisienne !

M. Jeanny Lorgeoux. Vous affabulez !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous jugerez aux résultats. Pour l'instant, tout se passe de la façon la plus réglementaire. La circulaire est suivie. Si vous avez des critiques à formuler, vous les formulerez. C'est votre droit le plus strict, je dirai même que c'est votre devoir, en tant que militant politique.

M. Jean-Louis Debré. En tant que député !

M. Jeanny Lorgeoux. Vous avez une bien piètre opinion du préfet !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Vous constaterez qu'il n'y a pas, passez-moi l'expression, de quoi fouetter un chat !

J'en arrive, mesdames, messieurs, aux critiques que vous avez formulées, qui n'apportent d'ailleurs pas beaucoup d'éléments nouveaux par rapport à la première lecture. C'est normal, puisque nous discutons du même texte, et mes réponses n'apporteront pas non plus d'éléments nouveaux par rapport à celles qui vous ont été fournies précédemment par M. le ministre de l'intérieur.

Première critique : pourquoi regrouper les élections pour des assemblées qui correspondent à des réalités diverses, m'ont demandé MM. Tardito, Hyst et Doussot.

Si l'on veut regrouper, il faut bien travailler avec ce que l'on a ! Regrouper les élections présidentielles avec une autre élection n'est pas possible pour de multiples raisons sur lesquelles nous serons tous d'accord.

M. Jeanny Lorgeoux. Bien sûr !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Le mandat présidentiel est de sept ans, donc plus long que celui des assemblées. De plus, l'élection présidentielle est d'une telle importance qu'il n'y a pas à craindre beaucoup d'abstentions. Sur tous ces points, je pense, nous sommes d'accord.

Pourquoi ne pas regrouper les élections municipales avec d'autres élections ? Les maires, dans leur immense majorité, y sont opposés, et ils ont raison. (*Approbatons sur de nombreux bancs.*)

Les élections européennes posent, quant à elles, un problème que j'ai brièvement abordé : leur date ne dépend pas de nous. Il est donc très difficile de les regrouper, pour l'instant, avec une autre élection.

Quant aux élections législatives, à l'inverse des sénatoriales, la date n'en est pas certaine en raison du droit de dissolution.

Par conséquent, on ne peut à l'heure actuelle vouloir le regroupement et refuser de regrouper élections régionales et élections cantonales.

M. Bernard Blouac. M. Mazeaud approuve !

M. Pierre Mazeaud. Vous connaissez ma position !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Il n'y a pas d'autre solution !

Deuxième critique faite au projet : il ne permettra pas de lutter contre l'abstentionnisme. J'ai dit ce que je pensais très librement ; ce n'est pas parce que je suis devenu ministre que je ne suis pas aussi libre qu'avant.

M. Jean-Louis Debré. Et la solidarité gouvernementale ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Le regroupement n'est pas la panacée pour lutter contre l'abstention. Celle-ci a d'autres causes. Certaines ont été citées qui ne sont pas toutes à écarter. Il reste que le regroupement des élections est un moyen pour accroître le nombre de votants.

Troisième critique : on va regrouper les régionales et le premier tour des cantonales mais, au second tour, il n'y aura plus que les cantonales.

M. Jean-Louis Debré. Vous allez changer le mode de scrutin !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Il n'en est pas question. Je l'ai dit tout à l'heure, monsieur Debré.

Si vous voulez savoir ce que je pense des cantonales, je peux répéter ce que j'ai dit : élu dans un canton rural depuis quinze ans, j'espère bien, si les électeurs le veulent, être encore longtemps l'élu de mon canton.

M. Eric Raoult. Et dans les grands départements, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Pour répondre à la critique tirée de l'absence de second tour pour les régionales, je dirai simplement que près de 50 p. 100, voire plus, des conseillers généraux sont élus au premier tour. C'est une constatation de fait.

A propos des conseillers généraux, j'ai écouté avec beaucoup d'attention M. Masson. Il a proposé d'élire en même temps qu'eux un suppléant.

Je rappelle que si le statut de suppléant a été créé, c'est essentiellement pour les parlementaires. En effet, qu'on le veuille ou non, qu'on soit ou non d'accord avec l'article 23 de la Constitution, lorsqu'un parlementaire devient membre du Gouvernement...

M. Jean-Louis Masson. Ou quand il meurt !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. ... son suppléant prend sa place. Certains peuvent le regretter et, de fait, dans certains pays les membres du Gouvernement restent en même temps membres du Parlement.

Pour les conseillers généraux, selon les documents que j'ai pu consulter, le décès représente de 35 à 40 p. 100 des cas de vacance.

M. Pierre Mazeaud. Il vaut mieux ne pas être conseiller général !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Nous mourrons tous ! Même vous, monsieur Mazeaud ! Vous n'êtes pas immortel ! (*Sourires.*)

J'ai déjà dit que l'élection d'un suppléant pour le conseiller général posait un problème de démocratie.

M. Pierre Mazeaud. C'est sûr !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Beaucoup d'entre vous ont souligné que le conseiller général était choisi pour ses qualités personnelles. C'est vrai, et c'est ainsi que l'on voit parfois des élus de gauche dans des cantons qui, lors des autres élections ne votent pas forcément à gauche, et inversement. On vote pour la personnalité.

S'il y a un suppléant, on risque de voir apparaître derrière cette personnalité, ce que vous me permettez d'appeler, même si le terme ne convient peut-être pas exactement, « un homme de paille ». Celui qui est habituellement bien élu se présente, puis démissionne un mois plus tard...

M. Jean-Louis Masson. La suppliance ne joue pas en cas de démission !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. ... pour que son suppléant le remplace.

Je ne crois pas que ce soit de bonne méthode.

M. Jean-Louis Masson. Pour les élections municipales, c'est la même chose !

M. Jeanny Lorgeoux. Non, parce qu'il s'agit de listes !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Les 60 p. 100 de cas de vacance restants sont dus à des annulations d'élections. Or, en cas d'annulation d'élection, il faut revoter. Je crois donc que l'institution d'un suppléant, qui fait l'objet d'un amendement, est à écarter.

Autre critique : j'ai entendu que le renouvellement des conseils généraux une fois tous les six ans réduirait le contrôle démocratique sur l'exécutif de l'assemblée départementale. M. Hyst a parfaitement répondu sur ce point : nous ne sommes plus en 1871. J'ai moi-même été conseiller général sous « l'ancien système », si je puis dire : nous étions là pour voter, avec une petite marge de manœuvre qu'on

nous accordait en commission des finances, le budget préparé et présenté par le préfet. Aujourd'hui les conseillers généraux désignent l'exécutif du département. Ils sont dans la même situation que les autres collectivités territoriales, en particulier les communes. Se plaint-on, dans les communes, d'être élu pour plus de trois ans ? Jamais ! Je prétends que les conseillers généraux travailleraient beaucoup mieux s'ils étaient élus pour six ans...

M. Jean-Yves Haby. C'est le cas !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. ... tous au même moment.

Je sais, pour en avoir été le témoin et aussi parfois l'acteur, comme tout le monde, qu'une assemblée départementale, quelle qu'elle soit, tourne, passez-moi l'expression, un peu au ralenti durant les mois qui précèdent le renouvellement triennal parce qu'on est en période pré-électorale. Et ensuite, il faut remettre tout en place. Ce que veulent les présidents des conseils généraux - dont, je le rappelle, les deux tiers appartiennent, c'est ainsi, à l'opposition - c'est pouvoir rester à la tête de leur département pendant six ans pour y mener la politique qu'ils jugent bonne.

M. Jean-Yves Haby. Absolument pas !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Je me suis expliqué sur le découpage et sur les suppléments. Reste la prolongation d'un an du mandat en cours.

Là encore, et j'en termine par là, voyez la jurisprudence !

On a déjà prolongé des mandats : de six mois, en 1988, par exemple. Dans le cas présent, nous proposons un report d'un an ; cela me paraît tout à fait raisonnable. C'est pourquoi, mesdames, messieurs les députés, je souhaite que l'Assemblée, après avoir examiné les amendements, adopte le projet qui lui est présenté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons à l'examen des amendements.

Avant l'article 1^{er}

M. le président. Je donne lecture de l'intitulé du titre 1^{er} avant l'article 1^{er} :

« TITRE 1^{er} »

« DISPOSITIONS MODIFIANT LE CODE ÉLECTORAL »

M. Mazeaud a présenté un amendement, n° 1, ainsi rédigé :

« Avant le titre 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Les sections III et IV du titre II de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat sont abrogées. »

La parole est à **M. Pierre Mazeaud**.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le ministre, un moyen d'éviter toute discussion sur votre texte serait que le Gouvernement montre tout l'intérêt qu'il porte à mon amendement et demande qu'il soit voté car, s'il n'y avait plus de départements, il n'y aurait pas d'élections cantonales et votre travail s'en trouverait quelque peu simplifié.

Je ne vous infligerai pas une longue présentation de cet amendement, puisque je l'ai déjà fait devant **M. Joxe** lors de la première lecture. Je rappelle cependant que, au-delà des simples bruits de couloirs, une réflexion est menée au sein de tous les groupes politiques de notre assemblée sur le nombre des structures territoriales. Je sais, monsieur le ministre, pour en avoir discuté avec eux, que certains de vos amis s'interrogent eux aussi et, s'ils peuvent penser, comme les membres des autres groupes, que mon amendement arrive un peu trop tôt, il n'en demeure pas moins qu'il mérite examen afin qu'une réflexion profonde liée à la décentralisation dans son ensemble soit menée dans l'avenir.

Au-delà de ce que pensent les députés eux-mêmes, j'ai noté quelques réflexions émanant d'hommes politiques qui ont exercé des mandats ou joué un rôle dans la République, réflexions qui montrent bien que le département est aujourd'hui quelque peu obsolète.

C'est ainsi que **M. Edouard Balladur**, dans un ouvrage qui vient d'être publié, considère qu'il y a lieu de limiter le nombre des collectivités, régions et départements, en les fusionnant en trente-cinq nouvelles collectivités.

M. Barrot et **M. Méhaignerie**, l'un et l'autre présidents de conseil général, se sont eux aussi prononcés pour la suppression des départements.

M. Barre lui-même, par un article paru dans la presse quotidienne parisienne, a fait connaître son sentiment.

Je note surtout qu'un ancien Président de la République, **M. Valéry Giscard d'Estaing**, écrivait en 1975 : « La France n'est pas assez riche pour être le seul pays du monde et d'Europe à avoir quatre échelons d'administration : communal, départemental, régional et national. Trois échelons, c'est assez. » En 1987, il répétait : « Au sein de la région, le département doit s'effacer par décanation naturelle. »

Je pourrais ajouter, monsieur le ministre, d'autres citations tout aussi intéressantes et qui devraient, elles aussi, orienter nos débats à l'avenir. Vous me permettez de terminer par l'une d'entre elles, qui me paraît très importante et qui vous touche de près : « On ne peut nier le vieillissement de nos structures territoriales. » Cette réflexion a été faite à l'occasion d'un colloque qui s'est tenu au Sénat le 25 octobre 1989 et qui réunissait l'ensemble des préfets. Elle est de **M. Joxe**, ministre de l'intérieur, lui-même.

Voilà, monsieur le ministre, sans revenir sur les problèmes de fond qui ont été exposés lors de la première lecture et que j'ai repris dans l'exposé des motifs de mon amendement, les raisons qui me poussent à souhaiter que nous ayons un jour une réflexion approfondie sur nos structures administratives : département, région, il y a une structure de trop ; je penche pour ma part pour la suppression des départements qui sont, il faut bien le reconnaître, quelque peu obsolètes aujourd'hui.

M. le président. Je vous remercie.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Dolez, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement, mais je rappelle qu'elle avait repoussé le même en première lecture.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. J'ai été très intéressé, monsieur **Mazeaud**, par vos observations.

Certains mauvais esprits pourraient prétendre que votre amendement a le mérite de l'originalité, qu'il a un côté provocateur. Ce n'est pas du tout mon point de vue.

M. Pierre Mazeaud. Je vous remercie.

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Certes, l'amendement est un peu éloigné de l'objet du débat.

M. François Massot. C'est un cavalier !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Non. C'est quelque chose de sérieux, monsieur **Massot** !

M. Pierre Mazeaud. Ecoutez ce que vous dit **M. le ministre**, mon cher collègue !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Vous posez un problème qui a déjà été posé par d'autres, et non des moindres, y compris par **M. le ministre de l'intérieur**.

M. Pierre Mazeaud. Il y a un an !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Y a-t-il une collectivité de trop ? Beaucoup d'entre nous se posent la question. Mais nous nous divisons dans la réponse.

Vous, vous dites : « Plus de départements ! ». Moi, je suis de ceux qui pensent que s'il est, à l'heure actuelle, une collectivité qui est reconnue des citoyens, c'est bien le département. En revanche, et on peut le regretter, s'il est une collectivité que le citoyen ignore, un élu qu'on connaît mal, c'est bien la région et le conseiller régional.

L'attachement aux départements est profond, comme est profond l'attachement au préfet du département. Je me souviens même, monsieur **Mazeaud**, que vous vous étiez élevé à une certaine époque contre l'appellation de « préfet, commissaire de la République ».

M. Pierre Mazeaud. J'ai fait voter l'Assemblée...

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Pour le retour au préfet !

M. Pierre Mazeaud. ... pour le retour au préfet, en effet !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Je vais vous faire une confidence : le préfet de mon département, je l'ai toujours appelé « M. le préfet », jamais « M. le commissaire de la République ».

M. Pierre Mazeaud. Alors, pourquoi l'avez-vous fait changer de titre à une certaine époque ? Heureusement que j'étais là pour le rétablir !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Monsieur Mazeaud, vous êtes un grand alpiniste. Moi, je ne suis qu'un petit montagnard.

M. Pierre Mazeaud. Les Pyrénées, c'est beau ! *(Sourires.)*

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Mais vous savez qu'un grand alpiniste - vous avez vécu cela cet été, m'avez-vous dit - ...

M. Marc Dolez, rapporteur. On l'a lu !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. ... quand il est près d'un sommet important - et supprimer les départements, quel sommet ! - et qu'il ne peut pas vaincre la première fois, doit parfois revenir au camp de base.

Admettez qu'en ce moment nous sommes au camp de base et permettez-moi modestement, non pas de vous donner un conseil, parce que vous n'en avez pas besoin, mais de vous faire une proposition. Il va y avoir bientôt dans cette assemblée un débat sur l'administration territoriale de la République : votre amendement - sans que je veuille vous pousser au crime ! - y aura sa place et sera discuté.

M. Michel Sapin, président de la commission des lois. Excellente idée !

M. René Dosière. Très bonne réponse !

M. le président. Si je comprends bien, monsieur le ministre, vous vous opposez à l'amendement n° 1 ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. En effet, monsieur le président !

M. Jean-Louis Debré. Il est au camp de base !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse, l'Assemblée est consultée par assis et levé.)

M. le président. L'amendement n'est pas adopté.

M. Jean-Louis Masson a présenté un amendement n° 8, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« L'article L. 191 du code électoral est complété par les dispositions suivantes : " ainsi qu'un suppléant. Ce dernier remplace le titulaire si le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. " »

La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. J'ai déjà expliqué le bien-fondé de cet amendement, mais je tiens à répondre à l'argumentation que M. le ministre a développée il y a un instant.

On admet parfaitement qu'il y ait des suppléants appelés à remplacer les députés en cas de décès. Je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas de même pour les conseillers généraux. La légitimité du député élu est du même type que celle du conseiller général élu. Les deux sont élus dans les mêmes conditions. Je pense donc que cette proposition est tout à fait fondée et qu'elle éviterait de nombreuses abstentions lors des élections partielles.

M. Jean-Louis Debré. Très bien !

M. François Massot. Vous avez oublié le Président de la République, monsieur Masson !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Dolez, rapporteur. La commission n'a pas réexaminé cet amendement en seconde lecture. En première lecture, elle avait repoussé un amendement semblable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Je me suis déjà expliqué sur cet amendement. J'ajoute, après vérification, en ce qui concerne le renouvellement triennal des conseillers généraux de 1988, que sur 106 vacances survenues, 63, soit près de 60 p. 100, avaient pour cause des annulations ou des démissions.

Par conséquent, je m'oppose à l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 8.

(L'amendement est adopté.)

M. Jean-Louis Masson. Bravo !

M. Marc Dolez, rapporteur. Il y aura donc des suppléants aux élections cantonales !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Monsieur le président, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution et de l'article 96 du règlement, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur les articles 1^{er} à 6, 6 bis, 7 à 9, 9 bis, 10 et 11, du projet de loi, à l'exclusion de tout amendement ou article additionnel.

En outre, je solliciterai une seconde délibération de l'amendement qui vient d'être voté.

M. le président. La présidence vous a entendu.

M. Bernard Pons. Et voilà la démocratie ! C'est le coupet !

M. Jean-Louis Debré. Et les droits du Parlement !

M. Marc Dolez, rapporteur. C'est la Constitution !

Articles 1^{er} à 4

M. le président. « Art. 1^{er}. - L'article L. 192 du code électoral est ainsi rédigé :

« Art. L. 192. - Les conseillers généraux sont élus pour six ans ; ils sont rééligibles.

« Les conseils généraux se renouvellent intégralement.

« Les élections ont lieu au mois de mars.

« Dans tous les départements, les collèges électoraux sont convoqués le même jour. »

« Art. 2. - Il est inséré, au début du chapitre V du titre III du livre 1^{er} du code électoral, un article L. 210-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 210-2. - La campagne électorale est ouverte à partir du deuxième lundi qui précède le jour du scrutin. »

« Art. 3. - L'article L. 218 du code électoral est ainsi rédigé :

« Art. L. 218. - Les collèges électoraux sont convoqués par décret publié au moins cinq semaines avant la date du scrutin. »

« Art. 4. - Le début de l'article L. 220 du code électoral est ainsi rédigé :

« Dans le cas prévu à l'article L. 219, il doit y avoir... » *(Le reste sans changement.)*

Le vote sur l'article 1^{er} ainsi que les votes sur les articles 2, 3 et 4 sont réservés.

Article 5

M. le président. « Art. 5. - Le deuxième alinéa de l'article L. 221 du code électoral est ainsi rédigé :

« Toutefois, il n'est procédé à aucune élection partielle dans les six mois précédant le renouvellement des conseils généraux. »

M. Jean-Louis Masson a présenté un amendement, n° 14, ainsi rédigé :

« Dans le deuxième alinéa de l'article 5, substituer aux mots : "six mois", les mots : "neuf mois". »

La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Monsieur le président, je vais expliquer le bien-fondé de cet amendement.

Certes, il est tout à fait judicieux de ne pas organiser d'élections cantonales partielles six mois avant le renouvellement général. Cela étant, comme celui-ci a toujours lieu en mars, j'observe que six mois avant, c'est le 1^{er} octobre, c'est-à-dire juste après les grandes vacances. Par conséquent, il me

paraît préférable de porter de six à neuf mois cette période pendant laquelle il ne pourrait y avoir d'élections cantonales partielles.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Dolaz, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur. Par cet amendement, il est demandé de porter six à neuf mois la période pendant laquelle il ne pourrait y avoir d'élections cantonales partielles avant le renouvellement général. J'estime que cette période est trop longue, et que la démocratie en souffrirait. C'est pourquoi je m'oppose à l'amendement.

M. Jean-Louis Masson. On a désigné des suppléants. Il n'y a plus de problème !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 14 est réservé, de même que le vote sur l'article 5.

Article 5

M. le président. « Art. 6. - Les troisième et quatrième alinéas de l'article L. 336 du code électoral sont remplacés par un alinéa ainsi rédigé :

« Les élections ont lieu en même temps que le renouvellement des conseils généraux. »

Le vote sur l'article 6 est réservé.

Article 6 bis

M. le président. « Art. 6 bis. - Il ne peut être procédé à aucun redécoupage des circonscriptions électorales dans l'année précédant l'échéance normale de renouvellement des assemblées concernées. »

M. Haby a présenté un amendement, n° 6 corrigé, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'article 6 bis :

« Sauf circonstance exceptionnelle, notamment la tenue d'une élection présidentielle ou d'élections législatives qui peuvent entraîner un report de six mois maximum d'une élection tenue pour le renouvellement des conseils régionaux, des conseils généraux ou des conseils municipaux, aucune modification ne peut être apportée quant à la date, le mode de scrutin et le découpage des circonscriptions électorales concernant une élection qui doit avoir lieu normalement dans l'année à venir. »

La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Etant donné le manque de crédit de la classe politique en général, il est nécessaire de fixer de nouvelles règles. Par cet amendement, je propose donc que les dates des échéances ainsi que le mode de scrutin et le découpage des circonscriptions électorales ne soient pas modifiés durant l'année qui précède une élection. Ce serait une mesure de sagesse. Bien entendu, j'exclus le report possible dû à une présidentielle ou à une législative.

Ma proposition a donc le mérite d'être simple et claire.

A quatre mois des futures élections cantonales, arrêtons de changer sans arrêt les règles du jeu !

M. Eric Raouf. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Dolaz, rapporteur. La commission a rejeté cet amendement, préférant en rester à la version de M. Pandraud que nous avons adoptée en première lecture.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur. Le rapporteur a excellemment rappelé que l'Assemblée a adopté en première lecture un amendement présenté par M. Pandraud, amendement qui est devenu l'article 6 bis du texte.

L'amendement présenté par M. Pandraud avait un sens : désormais le pouvoir exécutif ne peut plus modifier par décret les circonscriptions d'élection, communes ou cantons, au cours de l'année précédant une élection générale.

En revanche, l'amendement de M. Haby constitue plus une déclaration d'intention qu'autre chose, et il est totalement inopérant. En effet, le législateur ne peut s'interdire à lui-même, même pour une période limitée, d'intervenir dans un domaine de sa compétence. Quand bien même l'amendement serait voté, une loi ultérieure qui le contredirait l'abrogerait automatiquement. C'est évident.

Donc, contre l'amendement.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 6 corrigé est réservé.

M. Haby a présenté un amendement, n° 7, ainsi rédigé :

« Dans l'article 6 bis, substituer aux mots : "l'année", les mots : "les dix-huit mois". »

La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Je reprends ici l'idée de mon collègue Pandraud. Comme nous n'avons pas beaucoup d'éclaircissements sur les découpages que vous voulez effectuer, je propose de porter de un an à dix-huit mois la durée pendant laquelle il ne peut y être procédé avant l'échéance normale de renouvellement. Cela permettrait d'éviter tout découpage avant mars 1992.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Dolaz, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement. À titre personnel, j'émet un avis défavorable, préférant, là aussi, en rester à la version de M. Pandraud.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur. Même observation que la commission.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 7 est réservé, de même que le vote sur l'article 6 bis.

Après l'article 6 bis

M. le président. M. Jean-Louis Masson a présenté un amendement, n° 9, ainsi rédigé :

« Après l'article 6 bis, insérer l'article suivant :

« L'article 3 de l'ordonnance n°45-2604 du 2 novembre 1945 relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Toutefois, les modifications à la circonscription territoriale des cantons ne peuvent avoir pour effet de créer ou de laisser subsister des cantons dont le territoire serait discontinu. »

La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Cet amendement a pour objet d'interdire la création de cantons formés de parties disjointes. Actuellement, il y a en France soixante ou soixante-dix cantons formés de parties disjointes et quatre ou cinq cantons formés de trois parties disjointes. C'est le cas dans ma circonscription, où il y a un canton formé de trois parties disjointes : ainsi quatre communes sont situées au nord de Metz alors que le gros du canton se trouve, lui, au sud de cette ville. C'est totalement aberrant !

Par ailleurs, la jurisprudence du Conseil d'Etat ne s'oppose pas à de telles créations. La meilleure preuve en est que des cantons formés de parties disjointes ont été créés, en dépit des recours.

La meilleure manière de s'opposer à ces créations, c'est donc de les interdire par la voie législative. Même s'il y a une jurisprudence, aucune raison ne s'oppose au vote de la disposition que je propose.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Dolaz, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur. M. Masson vient de faire allusion - et il a raison - à la jurisprudence du Conseil d'Etat. Mais je lui signale que, depuis 1973, aucun canton n'a été créé dans les conditions qu'il a décrites. Certes, il y a quelques résidus historiques.

M. Jean-Louis Masson. Il y en a soixante-douze !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Certes, mais il n'y a pas eu de création depuis 1973 ! La jurisprudence du Conseil d'Etat est formelle, c'est tout ! Rejet !

M. Eric Raoult. Et dans le Calvados !

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour répondre au Gouvernement.

M. Pierre Mazeaud. Peu importe leur nombre, mais il s'agit tout de même de situations invraisemblables où des cantons sont enclavés dans d'autres cantons ! Or l'enclave est absolument impossible...

M. Jean-Louis Masson. Absolument !

M. Pierre Mazeaud. ... en matière de périmètre de circonscription, que celle-ci soit législative, cantonale ou communale.

M. Eric Raoult. Les cantons gigognes !

M. Pierre Mazeaud. Ça me paraît tout à fait aberrant et contraire à la loi !

Par conséquent, je suis tout à fait d'accord avec M. Masson et je soutiens son amendement.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 9 est réservé.

M. Jean-Louis Masson a présenté un amendement, n° 10, ainsi rédigé :

« Après l'article 6 bis, insérer l'article suivant :

« L'article 3 de l'ordonnance n° 45-2604 du 2 novembre 1945 relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Le nombre des cantons d'un département ne peut être augmenté que si la population moyenne des cantons du département est supérieure à la moyenne nationale. »

La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Cet amendement a pour but d'éviter l'inflation du nombre des conseillers généraux. De nombreux articles de presse s'étonnent du montant des frais de fonctionnement des conseils généraux. Or plus le nombre de conseillers généraux augmente, plus les frais sont élevés, sans pour autant que l'efficacité des conseils généraux soit améliorée. Mon souci est donc de faire en sorte que dans les départements où la moyenne des habitants par canton est inférieure à la moyenne nationale, on ne puisse pas encore aggraver cette inflation de conseillers généraux en créant de nouveaux cantons.

M. René Dosière. Vous voulez en supprimer ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Dolez, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Monsieur le député, cet amendement fait référence à une notion nouvelle, celle de la population cantonale moyenne nationale.

M. Eric Raoult. La P.C.M.N. ! (Sourires.)

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Et c'est en fonction de celle-ci qu'il serait possible ou non de créer des cantons dans un département donné. Or la notion de population cantonale nationale n'a pas de valeur !

M. Jean-Louis Masson. Si !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Comment y faire référence dès lors que les conseillers généraux de plusieurs départements ne sont jamais appelés à siéger ensemble dans une assemblée délibérante ? Vous avez des cantons de 2 000 habitants en Lozère et vous avez des cantons de 30 000 habitants dans le département des Hauts-de-Seine !

M. Pierre Mazeaud. Le législateur le fait bien pour les législatives, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Mais les députés siègent ensemble, monsieur Mazeaud, ce qui n'est pas le cas des conseillers généraux ! Que le législateur le fasse pour l'Assemblée nationale, c'est tout à fait normal. Mais il y a plus de cent départements en France, et chaque département a sa population, sa spécificité, vous le savez. Par conséquent, c'est bien la moyenne départementale qui doit être retenue !

M. Pierre Mazeaud. Non ! M. Masson a raison puisque vous reprenez une moyenne nationale pour les législatives...

M. le président. Monsieur Mazeaud, je vous en prie !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Je demande le rejet de cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Masson, pour répondre au Gouvernement.

M. Jean-Louis Masson. Monsieur le ministre, je crois que vous confondez deux notions.

Certes, pour que la représentation soit équilibrée, il faut comparer l'importance de la population d'un canton à celle d'un autre situé dans le même département. Mais le problème que j'ai soulevé n'est pas un problème d'équilibre des populations entre des circonscriptions désignant des personnes siégeant dans une même assemblée, mais un problème d'opportunité. Pour moi, il convient d'éviter une inflation du nombre des conseillers généraux. Pour cela, nous devons donc fixer un seuil à ne pas dépasser. Ce seuil n'a rien à voir avec la démocratie, c'est seulement une règle d'ordre général.

A un moment donné, des ordres de grandeur ont été fixés pour que les effectifs des conseillers régionaux correspondent à une population donnée. Mon amendement relève du même esprit, monsieur le ministre.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 10 est réservé.

Article 7

M. le président. Je donne lecture de l'article 7 :

TITRE II DISPOSITIONS DIVERSES ET DISPOSITIONS TRANSITOIRES

« Art. 7. - I. - Au troisième alinéa de l'article 35 et au premier alinéa de l'article 38 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, le mot "triennal" est supprimé.

« II. - Au troisième alinéa de l'article 38 précité, les mots : "trois ans" sont remplacés par les mots : "six ans" ».

Le vote sur l'article 7 est réservé.

(M. Michel Coffineau remplace M. Luc Bouvard au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL COFFINEAU, vice-président

M. Eric Raoult. Les mauvais coups arrivent !

M. Pierre Mazeaud. Au vote ! (Sourires.)

Article 8

M. le président. « Art. 8. - La présente loi entrera en vigueur pour le prochain renouvellement des conseils régionaux, sous réserve des dispositions des articles 9 à 11 ci-après. »

M. Haby a présenté un amendement, n° 2, ainsi rédigé.

« Dans l'article 8, substituer aux mots : "prochain renouvellement des conseils régionaux", les mots : "renouvellement des conseils régionaux qui aura lieu en 1998." »

La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Cet amendement est lié à mon amendement n° 3 à l'article 9. Comme vous avez dû commencer à le comprendre, nous ne souhaitons pas une prolongation, un cadeau d'un an !

Je développerai plus longuement l'amendement que j'ai déposé à l'article 9.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Dolez, rapporteur. La commission a rejeté cet amendement, qui présente à ses yeux l'immense inconvénient de reporter le regroupement des élections à 1998 alors qu'il peut s'opérer dès 1992.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Le Gouvernement partage le point de vue de la commission, monsieur le président. Si l'on adoptait l'amendement de M. Haby, le calendrier des élections serait le suivant : en 1991, aurait lieu l'élection de la série de conseillers généraux élus en 1985, à la date normale donc, mais pour un mandat de sept ans ; en 1992, ce serait le tour des conseillers régionaux, pour six ans ; en 1994, celui d'une autre série de conseillers généraux mais, cette fois-ci, pour quatre ans ; et, en 1998, se tiendraient les premières élections regroupées des conseillers généraux et régionaux.

Votre système évite, c'est vrai, de prolonger des mandats en cours. Je me suis expliqué sur ce point tout à l'heure. Mais vous n'allégez pas le calendrier électoral avant huit années.

Pour la première fois, en 1992, les élections régionales ne seraient pas regroupées avec les législatives, ce qui risquerait d'entraîner un fort taux d'abstention.

Telles sont les observations que je souhaitais présenter avant de demander, bien sûr, le rejet de cet amendement.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 2 est réservé, de même que le vote sur l'article 8.

Article 9

M. le président. « Art. 9. - Le mandat des conseillers généraux de la série renouvelée en 1985 expirera en mars 1992. Seuls seront soumis à renouvellement en mars 1992 les conseillers généraux appartenant à cette série. »

M. Jean-Louis Masson a présenté un amendement, n° 15, ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 9. »

La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Par cet amendement, je propose la suppression de l'article 8. Mais il présente moins d'intérêt dès lors qu'on ne vote pas. Je le maintiens cependant.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Dolez, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement mais, si elle l'avait examiné, elle l'aurait sûrement rejeté.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le rapporteur, ne préjugez pas !

M. Marc Dolez, rapporteur. Elle l'aurait sûrement rejeté, monsieur Mazeaud, puisqu'il tend à supprimer une disposition essentielle du texte que nous avons adoptée par ailleurs.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le rapporteur, ne préjugez pas le vote de la commission !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Contre.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 15 est réservé.

M. Haby a présenté un amendement, n° 3, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'article 9 :

« Le mandat des conseillers généraux de la série renouvelée en 1991 expirera en mars 1998. »

La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Par cet amendement, je propose simplement une élection de plus, monsieur le ministre. Compte tenu de l'enjeu, cela ne fait pas une grande différence. Sinon, je crois sincèrement - je l'ai dit à la tribune et je le répète - que les Français nous diront demain : « Après vous être auto-amnistiés, voilà que vous vous auto-prolongez ! »

Le principal reproche que l'on puisse faire à ce texte, c'est de priver de vote la moitié du corps électoral en 1991.

Quand on voit tout ce qui se passe ; quand on sait également que les électeurs ont leur mot à dire...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Monsieur Bioulac, que faites-vous donc dans les travées des non-inscrits !

M. Pierre Mazeaud. Mais qu'est-ce que c'est ? Un président de conseil général ! Bravo !

M. Bernard Pons. C'est scandaleux !

M. le président. Mes chers collègues, calmez-vous ! Aucun article du règlement n'interdit à un parlementaire de circuler dans les travées !

M. Pierre Mazeaud. Sans doute est-ce pour déposer des consignes de vote sur les pupitres ?

M. Bernard Bloulac. C'est faux !

M. le président. Monsieur Mazeaud, arrêtez de vociférer ! Je le répète, aucun article du règlement n'interdit à un parlementaire de circuler dans l'Assemblée !

M. Eric Raoult. On va aller chez-vous, nous aussi !

Un député du groupe socialiste. Venez donc ! Vous êtes les bienvenus.

M. le président. Monsieur Haby, ne vous laissez pas perturber par vos collègues, veuillez poursuivre.

M. Jean-Yves Haby. Je suis content de vous retrouver ce soir, monsieur le président, et j'espère que ce débat se terminera par un scrutin public !

Cela dit, peut-on accepter les conditions dans lesquelles se déroule cette discussion ? Peut-on accepter la réserve de tous les votes ? (« Très juste ! » et applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.) De quoi aura-t-on l'air demain devant l'opinion ? Il n'est pas possible de voter des choses aussi importantes de cette façon-là !

Pour la première fois, on va reporter une élection de plus de six mois sans en proposer aucune autre à la place ! C'est inacceptable ! Que fait-on du contrat passé avec l'électeur ?

La vérité, monsieur le ministre, c'est que vous n'avez pas envie que les Français votent en 1991, vous n'avez pas envie qu'ils s'expriment. Et c'est cela que nous voulons censurer ! (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

M. Etienne Pinte. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 3 ?

M. Marc Dolez, rapporteur. La commission a rejeté cet amendement pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure à l'article 8.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Rejet !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 3 est réservé.

M. Jean-Louis Masson a présenté un amendement, n° 13, ainsi rédigé :

« Supprimer la deuxième phrase de l'article 9. »

La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Cet amendement a déjà été défendu, monsieur le président !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Dolez, rapporteur. Même avis que précédemment !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Même avis !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 13 est réservé.

M. Serge Charles et M. Bourg-Broc ont présenté un amendement, n° 11, ainsi rédigé :

« Compléter la deuxième phrase de l'article 9 par les mots : „ ainsi que tous ceux dont le canton aurait fait l'objet à cette date d'un redécoupage ”. »

La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. M. Serge Charles propose par cet amendement de soumettre également au renouvellement de mars 1992 les conseillers généraux dont le canton aurait fait l'objet à cette date d'un redécoupage.

Pour quelle raison ? C'est qu'il y a du découpage dans l'air, comme on nous l'a fait comprendre, paraît-il pour aboutir à une plus grande égalité démographique. Or les conseillers généraux qui ont été élus en 1988 dans de grands cantons auront dans cette éventualité, d'après les dispositions en vigueur, la possibilité de choisir la partie du canton dans laquelle ils souhaiteront rester élus. Lorsque leur canton sera découpé en une partie politiquement acquise et une autre partie relativement moins sûre, ils pourraient choisir de garder pour eux-mêmes le canton relativement plus fragile qu'ils pourraient « alors travailler » jusqu'en 1994. Ils feraient alors cadeau à leur formation politique de la part de canton considérée comme totalement acquise, et ce serait là, estime M. Charles, une façon pour un élu de manipuler les principes de la légitimité démocratique, qui ne lui semble pas conforme à la conception que nous avons du respect du suffrage universel.

M. Eric Reault. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Dolez, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement, mais elle en avait repoussé un semblable en première lecture. A titre personnel, je confirme un avis tout à fait défavorable : cet amendement permet qu'une décision prise par l'autorité administrative mette fin au mandat d'un élu.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Je ne sais pas si M. Bourg-Broc a mesuré toutes les conséquences de l'amendement qu'il vient de défendre.

En effet, lorsqu'un canton voit ses limites simplement modifiées par une opération de remodelage de la carte cantonale, son titulaire n'est soumis à réélection qu'à la date normale d'expiration de son mandat, comme le veut la jurisprudence constante et ancienne du Conseil d'Etat. Je le renvoie à cet égard aux arrêts Giraudeau de 1909, et Lerat de 1976.

Si l'on adoptait le système proposé, le Gouvernement aurait un pouvoir discrétionnaire extraordinaire,...

M. Pierre Mazeaud. Tout à fait !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. ... car il suffirait de toucher un tout petit bout d'un canton pour que son titulaire soit obligé de se représenter, alors que son mandat ne serait pas renouvelable.

Cet amendement, à l'origine présenté par M. Serge Charles, serait, je me permets de le dire, quelque peu dangereux.

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Compte tenu des explications que vient de donner M. le ministre, je retire l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 11 est retiré.

Le vote sur l'article 9 est réservé.

Article 9 bis

M. le président. « Art. 9 bis. - Pour l'élection des conseillers généraux mentionnée à l'article 9 ci-dessus, la durée de la période pendant laquelle les candidats peuvent avoir recueilli des fonds en vue du financement de leur campagne est portée de douze à dix-huit mois. »

M. Haby a présenté un amendement, n° 4, ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 9 bis. »

La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Cet amendement est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Dolez, rapporteur. La commission a rejeté cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Défavorable !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 4 est réservé, de même que le vote sur l'article 9 bis.

Article 10

M. le président. « Art. 10. - Les dispositions du titre I^{er} ne sont pas applicables au prochain renouvellement des conseillers généraux appartenant à la série renouvelée en 1988, qui sera régi par les dispositions antérieures à la publication de la présente loi.

« Le mandat des conseillers généraux appartenant à la série renouvelée en 1994 expirera en mars 1998. »

M. Serge Charles et M. Bourg-Broc ont présenté un amendement, n° 12, ainsi libellé :

« Après le mot : "expirera", rédiger ainsi la fin du deuxième alinéa de l'article 10 : "en même temps que celui des conseillers généraux et des conseillers régionaux élus en 1992". »

La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Il me semble que le Gouvernement ne pourra pas s'opposer à cet amendement, qui nous paraît aller dans le sens d'une certaine souplesse.

Le texte de l'article 10 dispose que « le mandat des conseillers généraux appartenant à la série renouvelée en 1994 expirera en mars 1998 ». Or, en 1973, il y a eu un report des élections cantonales de mars à septembre, du fait des élections législatives qui avaient eu lieu au printemps. En 1988, ce sont les élections présidentielles qui ont justifié un report des élections cantonales. Aujourd'hui, pour d'autres raisons, on prévoit de reporter en mars 1992 les élections prévues en mars 1991.

Dans ces conditions, il nous paraît utile de ne pas faire référence, dans l'article 10, à une date trop précise, celle de mars 1988. Il suffit, à notre avis, d'écrire que le mandat des conseillers généraux concernés expirera en même temps que celui des conseillers généraux et des conseillers régionaux élus en 1992.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Dolez, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement. Elle avait toutefois rejeté un amendement identique en première lecture, pour deux raisons.

Tout d'abord, alors que nous essayons de définir un calendrier électoral précis pour les prochaines années, cet amendement introduirait une incertitude supplémentaire.

Ensuite, même dans l'hypothèse évoquée par M. Bourg-Broc, le législateur serait obligé d'intervenir à nouveau.

M. Bruno Bourg-Broc. Pour quelle raison ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Même avis que la commission !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 12 est réservé, de même que le vote sur l'article 10.

Article 11

M. le président. « Art. 11. - Les bureaux des conseils généraux formés après le renouvellement de 1992 seront élus pour deux ans et les bureaux des conseils généraux formés après le renouvellement de 1994 seront élus pour quatre ans. »

M. Haby a présenté un amendement, n° 5, ainsi rédigé :

« I. - Dans l'article 11, substituer à l'année : "1992", l'année : "1991".

« II. - En conséquence, dans le même article, substituer au mot : "deux", le mot : "trois". »

La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Cet amendement est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Dolez, rapporteur. La commission a rejeté cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Contre !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 5 est réservé de même que le vote sur l'article 11.

La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution et de l'article 96 du règlement, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur les articles 1^{er} à 6, 6 bis, 7 à 9, 9 bis, 10 et 11 du projet de loi, à l'exclusion de tout amendement et article additionnel.

Le Gouvernement demande un scrutin public.

M. Eric Raoult. C'est un vote à la tronçonneuse !

M. le président. Nous allons donc procéder, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, au vote demandé par le Gouvernement, pour lequel il a sollicité un scrutin public.

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mazeaud. Mon rappel au règlement, monsieur le président, est fondé sur les articles 101 et 102 de notre règlement.

Je reconnais la possibilité au Gouvernement d'utiliser l'article 96. Mais, monsieur le ministre, vous oubliez que vous avez demandé une seconde délibération sur un amendement qui a été voté.

Je vous renvoie au règlement, que vous connaissiez bien quand vous étiez parlementaire, à savoir son article 101. Étant donné que vous avez demandé une seconde délibération, il faut un renvoi en commission et un nouveau rapport.

Vous avez demandé une seconde délibération, mais vous n'avez pas retenu un amendement qui a été voté. Il faut donc renvoyer le texte en commission. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Monsieur Mazeaud, vous allez trop vite...

M. Pierre Mazeaud. Pas du tout ! Je me réfère à l'article 101 !

M. le président. Pour l'instant, le Gouvernement a demandé un vote bloqué !

M. Pierre Mazeaud. On ne peut pas recommencer le même scénario qu'avec la question préalable et nous reprocher d'aller trop vite ! Je ne fais que me reporter à un article du règlement, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Mazeaud, je vous ai donné la parole pour un rappel au règlement.

M. François Masurel. C'étaient plutôt des hurlements !

M. le président. Ne criez pas, monsieur Mazeaud, et nous gagnerons du temps.

Pour l'instant, le Gouvernement a demandé un vote bloqué sur les articles, mais il n'a pas demandé de seconde délibération...

M. Michel Sapin, président de la commission. Ni de vote sur l'ensemble !

M. le président. En effet !

Nous allons donc voter, à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44, alinéa 3. Ensuite, nous procéderons, si le Gouvernement le demande, à une seconde délibération, pour en venir, enfin, aux explications de vote.

Voilà la procédure que nous allons suivre et qui est tout à fait conforme à l'article 101.

M. Pierre Mazeaud. Pas du tout !

M. le président. La parole est à M. Pons, pour un rappel au règlement.

M. Bernard Pons. Monsieur le président, je voudrais rappeler que, en ce qui concerne nos collègues non inscrits, les votes doivent suivre les consignes écrites qui figurent à leur place. S'il n'y a pas de consigne de vote, le règlement prévoit qu'ils ne participent pas au vote. Cela est valable pour tous les non-inscrits. Je pense, monsieur le président, que telle est

votre interprétation : s'il n'y a pas de consigne de vote, les non-inscrits ne participent pas au vote ! Pouvez-vous me confirmer ?

M. le président. Monsieur Pons, à cet égard le règlement est muet. Le président n'a pas à savoir comment chacun de ses collègues vote ou donne une délégation.

S'il doit y avoir contestation, elle aura lieu après le vote. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Bernard Pons. Non ! Une fois, ça va ! Pas deux !

M. Bruno Bourg-Broc. Vous êtes un spécialiste de la manipulation.

M. le président. N'insultez pas la présidence, je vous en prie, sinon je vais lever la séance, et l'on verra bien - comme le bureau de l'Assemblée l'a reconnu la dernière fois - que j'ai strictement appliqué le règlement.

Insulter la présidence ne règle rien, monsieur Bourg-Broc !

M. Bernard Pons. Vous appliquez le règlement avec un certain retard !

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, mon nouveau rappel au règlement se fonde sur l'article 55, qui concerne le déroulement de nos débats. Je quitte l'article 101 sur lequel je ne partage pas du tout votre point de vue.

Je demanderai au président de mon groupe, qui siège à la conférence des présidents, d'essayer d'obtenir une explication à ce sujet.

Le Gouvernement, à tort, réserve pour demander un vote bloqué. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il ferait mieux de faire ses comptes !

J'étais de ceux qui entendaient s'abstenir. Compte tenu du refus par le Gouvernement de respecter le caractère démocratique de nos délibérations, je voterai, monsieur le ministre, contre votre texte. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution

M. le président. A la demande du Gouvernement et en application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution je mets aux voix par un seul vote les articles 1^{er} à 6, 6 bis, 7 à 9, 9 bis, 10 et 11 du projet de loi, à l'exclusion de tout amendement et article additionnel.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	538
Nombre de suffrages exprimés	525
Majorité absolue	263
Pour l'adoption	273
Contre	252

L'Assemblée nationale a adopté.

La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur. En application de l'article 101 du règlement, le Gouvernement demande une seconde délibération sur l'article 1^{er} A.

En application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution et de l'article 96 du règlement, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer, en seconde délibération, par un seul vote sur son amendement n° 1 tendant à supprimer l'article 1^{er} A, ainsi que sur l'ensemble du projet de loi.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Michel Sapin, président de la commission. Monsieur le président, je sollicite une suspension de séance de quelques minutes.

En effet, lors du vote précédent, un certain nombre de « non-votes » sont intervenus, sur lesquels j'aimerais que nous puissions nous interroger quelques instants.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq, est reprise à vingt heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur. Monsieur le président, au nom du Gouvernement, je demande que la suite de l'examen de ce texte soit reportée à une date ultérieure qui sera fixée par le Gouvernement. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Louis Masson. C'est bien !

M. Eric Raoult. C'est la meilleure !

M. le président. La suite de l'examen du projet est donc reportée à une date ultérieure qui sera fixée par le Gouvernement. *(Applaudissements et rires sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Eric Raoult. Eh bien, ils ne sont pas fiers !

Rappels au règlement

M. Pierre Mazeaud. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mazeaud. Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 55, et il me permettra de répondre au Gouvernement.

Franchement, nous sommes, à ma connaissance, tout au moins, encore en démocratie ! Monsieur le ministre, dans la mesure où il s'agit sans doute de votre premier débat, vous pouvez mériter éventuellement quelques excuses. Mais compte tenu de l'attitude que vous venez d'avoir, parce que vous craignez le vote, parce que vous ne voulez pas être battu sur le premier texte que vous présentez, vous vous conduisez, je n'hésite pas à le dire, d'une façon qui ne rehausse pas le Gouvernement aux yeux de l'opinion publique française tout entière !

Vous avez peur effectivement de la représentation nationale, et vous vous défaussez ! Monsieur le ministre, c'est une attitude indigne ! Et je maintiens que si, pour d'autres votes, le Gouvernement se conduisait de cette façon, il y aurait la sanction du peuple français plus rapidement que vous ne le pensez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Eric Raoult. Il est d'accord avec le Gouvernement, vous allez voir !

M. Michel Sapin, président de la commission. Monsieur le président, je remercie le Gouvernement de demander ce report. Celui-ci ne s'explique pas par une inquiétude sur l'existence, à propos du texte qui était en discussion, d'une réelle majorité. *(Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Mazeaud. Ah non, il ne faut pas nous prendre pour des imbéciles !

M. le président. Je vous en prie, veuillez laisser le président de la commission s'exprimer !

M. Michel Sapin, président de la commission. Ce report s'explique principalement par deux raisons.

M. Pierre Mazeaud. Allez, au vote, si vous n'avez pas peur ! Allez-y !

M. le président. Monsieur Mazeaud, vous vous êtes exprimé ! Maintenant, laissez parler le président de la commission des lois !

M. Pierre Mazeaud. On ne peut pas entendre des choses pareilles !

M. le président. Poursuivez, monsieur Sapin.

M. Michel Sapin, président de la commission. Ce report n'est pas dû à une cause législative, mais à une cause physique.

M. Pierre Mazeaud. Aillons bon, il a mal au pied ?

M. Etienne Pinte. Aux mains ?

M. Michel Sapin, président de la commission. C'est que, contrairement à ce qui a toujours été parfaitement accepté ici jusqu'à présent, vous avez empêché, messieurs, le groupe socialiste de voter - et quand je dis « empêcher », c'est physiquement *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)* - pour un certain nombre de non-inscrits dont chacun sait très bien qu'ils appartiennent à la majorité présidentielle.

M. René Dosière. Très juste !

M. Pierre Mazeaud. Qu'ils viennent voter alors !

M. Michel Sapin, président de la commission. Seconde raison : l'analyse du scrutin n° 364, que j'ai sous les yeux, fait apparaître qu'un certain nombre de consignes écrites...

M. Bernard Bioulac. Exactement.

M. Michel Sapin, président de la commission. ... qui étaient là-haut, sur les bancs des non-inscrits, n'ont pas été respectées, contrairement à ce que certains ici ont cru pouvoir dire. Or, là encore, il nous a été impossible de vérifier que ces consignes avaient été respectées. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Mazeaud. Ah, mais alors comment pouvez-vous faire la preuve du contraire ?

M. Michel Sapin, président de la commission. En voici quelques exemples. M. Sergheraert a laissé ce matin une consigne de vote pour. Il est porté non votant. Même chose pour M. Christian Spiller. *(Protestations sur les mêmes bancs.)* Quant à M. Thien Ah Koon, s'il a laissé une consigne de vote pour, il est porté comme ayant voté contre ! *(Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.)* Même chose pour M. Bertrand porté comme ayant voté contre, alors qu'il n'avait laissé aucune consigne de vote. *(Vives exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. Eric Raoult. C'est faux ! Venez voir !

M. Maurice Dousset. Complètement faux, monsieur le président !

M. Michel Sapin, président de la commission. Bref, monsieur le président, c'est pour des raisons qui tiennent à l'obstruction physique, par rapport aux votes habituels, que le report a été demandé, et au fait qu'un certain nombre de consignes de vote écrite n'ont pas été respectées. Voilà pourquoi je me réjouis que le Gouvernement ait demandé ainsi un report, car il faut que les choses se déroulent dans la clarté le jour où le Gouvernement décidera d'inscrire de nouveau ce projet à l'ordre du jour.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, je constate que le groupe communiste est éloigné de ces batailles politiciennes !

M. Maurice Dousset. Je demande la parole pour un rappel au règlement, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Dousset, ne multiplions pas les rappels au règlement...

M. Pierre Mazeaud. C'est un rappel au règlement, monsieur le président ! C'est de droit !

M. le président. Monsieur Mazeaud, arrêtez de vociférer ! Ne multiplions pas les rappels au règlement successifs sur un même sujet, monsieur Dousset ! Car les rappels au règlement ont un sujet !

M. Bernard Pons. C'est sur un autre sujet !

M. le président. Sur quel article du règlement vous fondez-vous, monsieur Dousset ?

M. Maurice Dousset. Attendez, je consulte le règlement, monsieur le président.

M. le président. Inventez-le, ce sera plus simple !

M. Maurice Dousset. Je me fonde sur l'article 43...

M. Jean-Louis Debré. Qui dit mieux ?

M. le président. La parole est à M. Maurice Dousset, pour un rappel au règlement.

M. Maurice Dousset. Contrairement à ce qu'a affirmé M. Sapin, M. Bertrand a laissé une consigne écrite - vous la voyez, je l'ai entre les mains ! - où il indique : « Je vous remercie de noter que je vote contre la concomitance des élections. »

M. Michel Sapin, président de la commission. Et M. Sergheraert ? Et M. Spiller ?

M. Jean-Louis Debré. On n'a pas voté à leur place !

M. Bernard Pons et M. Etienne Pinte. M. Sapin a menti !

M. le président. Je rappelle que la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

4

CONSEILLER DU SALARIÉ

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 31 octobre 1990.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion, de la proposition de loi relative au conseiller du salarié.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le jeudi 8 novembre 1990, à dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

5

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. Jean-Yves Haby. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Haby, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président,...

M. le président. Non, monsieur Mazeaud. La parole est à M. Haby.

M. Jean-Yves Haby. Monsieur le président, lors de la première lecture de ce texte, j'avais déposé une demande de scrutin public.

M. René Dosière. En retard !

M. Jean-Yves Haby. On n'en a pas tenu compte. Ce soir, le Gouvernement nous empêche de voter.

M. Michel Sapin, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. C'est vous qui empêchez de voter !

M. Jean-Yves Haby. Oui ou non, allons-nous pouvoir nous prononcer sereinement sur un texte dont les Français ne veulent pas ?

M. Michel Sapin, président de la commission. Oui, le jour où vous laisserez les gens voter !

M. Jean Tardito. J'ai déposé une demande de scrutin public, moi aussi !

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Tiens, voilà le ministre de l'intérieur !

M. le président. Le Gouvernement a demandé le report.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement fondé sur l'article 101, alinéa 2.

M. le président. Non, monsieur Mazeaud, l'article 101, alinéa 2, n'a plus à s'appliquer puisque le Gouvernement a demandé le report !

M. Pierre Mazeaud. Vous me permettrez de m'expliquer, monsieur le président, si ce n'est pas trop vous demander ?...

M. le président. Reconnaissez, monsieur Mazeaud, que j'ai énormément de patience, avec l'obstruction que vous faites avec des rappels au règlement qui n'ont pas de raison d'être ! Je vous laisse vous exprimer pour le dernier.

M. Jean-Louis Masson. Je voudrais également en faire un !

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, dans la mesure où le Gouvernement, et c'est son droit, demande, pour des raisons qui lui appartiennent, le report du texte, alors qu'il y avait, sur un amendement qui avait été adopté une demande de seconde délibération, je voudrais savoir - et là, j'interroge la présidence, parce que j'avoue ne pas connaître la solution - ce qu'il en est de cet amendement. Ne faut-il pas, conformément à l'article 101, dans la mesure où il y a report mais que l'amendement a été voté, que cet amendement retourne en commission avant que le Gouvernement ne revienne sur l'ensemble du texte ? Je pose la question, monsieur le président ; c'est un rappel au règlement fondé sur l'article 101 et qui se justifiait pleinement !

M. le président. Vous avez raison. Cette fois, il est justifié réellement !

M. Jean-Louis Masson. Monsieur le président...

M. le président. Vous permettez que je réponde ?

Le vote a eu lieu sur les articles, avec un vote bloqué. Ensuite, la séance a été suspendue, à la demande de la commission, au moment où nous arrivions à la seconde délibération de l'article 1^{er} A.

M. Pierre Mazeaud. Elle n'a pas eu lieu !

M. le président. Elle aura lieu, fatalement, puisqu'elle a déjà été demandée, dès que la discussion du texte aura repris à la date fixée par le Gouvernement. A ce moment-là, la commission sera interrogée, comme il est de droit, sur le fait de savoir si elle est en état de délibérer...

M. Pierre Mazeaud. Sur l'amendement en question ?

M. le président. Absolument. C'est toujours ce qu'on fait.

M. Pierre Mazeaud. Bien !

La parole est à M. Jean-Louis Masson, pour un dernier rappel au règlement.

M. Jean-Louis Masson. Monsieur le président, je vous remercie de me donner la parole, parce que je suis quand même le premier concerné en tant qu'auteur de l'amendement !

Le Gouvernement a eu manifestement tort de s'obstiner, contre la volonté de l'Assemblée nationale, à vouloir empêcher l'adoption de cet amendement, lequel a été tout de même adopté, et contre l'adoption duquel il continue à s'obstiner.

M. Michel Sepin, président de la commission. Il n'est pas adopté, puisque vous avez voté contre le texte ! Il aurait fallu voter pour !

M. Jean-Louis Masson. Le vrai responsable, c'est le ministre qui a oublié, quand il y a eu le vote bloqué tout à l'heure, de dire que l'on votait non seulement sur les articles 1^{er} à 6, mais aussi sur les articles précédant l'article 1^{er}. Il y a donc eu une erreur du ministre mais je ne vois pas pourquoi maintenant on revient sur cet amendement qui a été voté, peut-être par un oubli du ministre, mais il n'avait qu'à faire plus attention au moment où il a demandé tout à l'heure le vote bloqué.

M. le président. Monsieur Masson, il est parfaitement clair pour tout le monde que l'amendement n° 8 est adopté dans les formes où il a été mis aux voix.

M. Jean-Louis Masson. Il faut le dire !

M. le président. Cet amendement existe. Mais le Gouvernement peut toujours, aux termes de notre règlement, demander une seconde délibération. Si cette dernière, et vous le savez fort bien, confirme le premier vote, l'amendement est définitivement adopté. Pour l'instant, rien de tout cela n'est contraire au règlement. L'amendement que vous avez soutenu est bien adopté jusqu'à ce qu'une seconde délibération vienne infirmer ou confirmer le vote qui est intervenu à son propos.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur. Monsieur le président, vous venez de rappeler et d'expliquer si excellemment le droit que je n'ai plus grand-chose à ajouter.

Je dirai simplement que, lorsque je suis entré dans l'hémicycle, j'ai entendu, venant plutôt de droite, une voix qui a déclaré : voilà le ministre. Je voudrais que les choses soient bien claires. M. Philippe Marchand est ministre délégué auprès de moi. Il siège au conseil des ministres chaque fois que ce dernier se réunit. Il ne l'a pas fait aujourd'hui car le conseil des ministres s'est réuni exceptionnellement cet après-midi.

Il faut absolument que chacun des députés accepte l'idée, une fois pour toutes, qu'il est là représentant le Gouvernement, par-dessus le marché dans un domaine qui relève tout à fait de sa compétence.

M. Pierre Mazeaud. Saluer votre arrivée n'est pas injurieux à l'égard du ministre qui est au banc. Vous faites un complexe, monsieur Joxe !

M. le ministre de l'intérieur. Non, pas vraiment, ni d'infériorité ni de supériorité. Mais un de mes collaborateurs m'a rapporté des propos qui - mais je les vérifierai en lisant le *Journal officiel* - m'ont paru désobligeants envers M. Marchand.

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de l'intérieur. Peut-être pas plus d'une fois...

M. Pierre Mazeaud. Jamais !

M. le ministre de l'intérieur. Vous regarderez vous-même ce que vous avez dit.

M. Jean-Louis Debré. M. Marchand est plutôt sympathique !

M. le ministre de l'intérieur. C'est tout à fait mon avis. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est là !

M. Pierre Mazeaud. C'est même un ami, si vous voulez tout savoir ! Vous lirez le *Journal officiel* et vous serez surpris !

M. le ministre de l'intérieur. Par conséquent, je pense que, compte tenu de la façon dont se déroulait la discussion, la décision qu'il a prise de renvoyer le débat à une date ultérieure est parfaitement sage.

6

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION DE CONTRÔLE

M. le président. A la suite de la nomination de M. Philippe Marchand comme membre du Gouvernement, il y a lieu de remplacer un membre de la commission de contrôle sur la gestion du fonds d'action sociale.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant vendredi 2 novembre à midi.

S'il n'y a qu'un seul candidat, son nom sera affiché et publié au *Journal officiel*.

La nomination prendra effet dès cette publication.

7

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Auroux et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle sur les missions des renseignements généraux.

La proposition de résolution est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation, et de l'administration générale de la République.

Elle sera imprimée sous le numéro 1690 et distribuée.

8

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, insérant au livre II (partie Législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 1689 et distribué.

9

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat, relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Il sera imprimé sous le numéro 1687 et distribué.

10

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI MODIFIÉES PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative aux zones *non aedificandi* de la ville de Strasbourg.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Elle sera imprimée sous le numéro 1688 et distribuée.

J'ai reçu, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat en deuxième lecture, relative à l'assistant du salarié.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Elle sera imprimée sous le numéro 1691 et distribuée.

11

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 5 novembre 1990, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale : enseignement scolaire et articles 86 et 87.

Annexe n° 15. - M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial ; avis n° 1636, tome X, de M. Bernard Derosier, au nom de la commission des affaires culturelles familiales et

sociales ; avis n° 1636, tome XII (Enseignement technique), de Mme Monique Papon, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Education nationale : enseignement supérieur.

Annexe n° 16. - M. Yves Fréville, rapporteur spécial ; avis n° 1636, tome XI, de M. Jean Giovannelli, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER*

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 6 novembre 1990, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

LuraTech

www.luratech.com

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance du mercredi 31 octobre 1990

SCRUTIN (N° 364)

sur les articles 1 à 6, 6 bis, 7, 8, 9, 9 bis, 10 et 11 du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux, à l'exclusion de tout amendement et de tout article additionnel (nouvelle lecture) (vote unique).

Nombre de votants	538
Nombre de suffrages exprimés	525
Majorité absolue	263
Pour l'adoption	273
Contre	252

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (272) :

Pour : 270.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Floch et Louis Mermaz, membre du Gouvernement.

Groupe R.P.R. (129) :

Contre : 126.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Pierre Pasquiol et Jean-Paul de Rocca Serra.

Non-votant : 1. - M. Pierre Mauger.

Groupe U.D.F. (91) :

Contre : 83.

Abstentions volontaires : 8. - MM. Jacques Blanc, Yves Coussault, Jean-Philippe Lacheaud, Alain Mayoud, Michel Pelchat, Jean Proriot, José Rossi et Paul-Louis Tenaillon.

Groupe U.D.C. (40) :

Contre : 39.

Non-votant : 1. - M. Bruno Durieux, membre du Gouvernement.

Groupe communiste (26) :

Non-votants : 26.

Non-inscrits (19) :

Pour : 3. - MM. Michel Carlelet, Serge Franchis et Jean-Pierre Luppi.

Contre : 4. - MM. Gautier Audnot, Léon Bertrand, Mme Marie-France Stirbols et M. André Thies Ah Koon.

Abstentions volontaires : 3. - MM. Jean Charbonnel, Alexis Pota et Jean Royer.

Non-votants : 9. - MM. Jean-Marie Daillet, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Claude Miqueu, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Bernard Tapie, Emile Vernaudeau et Aloyse Warhouvez.

Ont voté pour

MM.

Maurice
Adevah-Pouf
Jean-Marie Alalaz
Mme Jacqueline
Alquier

Jean Anclant
Robert Assella
Henri d'Attilio
Jean Aaroux
Jean-Yves Antexier

Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Bœumler
Jean-Pierre Balduych
Jean-Pierre Belligand

Gérard Bapt
Régis Barailla
Claude Barande
Bernard Bardin
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Batalile
Jean-Claude Bateux
Umberto Battist
Jean Beauflis
Guy Bèche
Jacques Becq
Roland Bela
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Besedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
André Billardon
Bernard Blouzac
Jean-Claude Blin
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bourepaux
André Borel
Mme Huguette
Boschardeau
Jean-Michel
Boucheron
(Charente)
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Braun
Mme Frédérique
Bredin
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Alain Brune
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacères
Jean-Christophe
Cambadellis
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carraz
Michel Carlelet
Bernard Carton
Elie Castor
Laurent Cathala
Bernard Cauvia
René Cazeaux
Aimé Césaré
Guy Chanfranlit
Jean-Paul Chanteguet
Bernard Charles
Marcel Charmaut
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier

Didier Chouat
André Clerf
Michel Cofflaean
François Colcombet
Georges Collin
Michel Crépeau
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Deboux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delebedde
Jacques Delby
Albert Deavers
Bernard Derosier
Freddy
Deschamps-Besame
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Paul Dbaillie
Mme Marie-Madeleine
Dieulanaud
Michel Dinot
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouot
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupliet
Yves Durand
Jean-Paul Darieux
Paul Duvalaix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmauelli
Pierre Estère
Laurent Fabius
Albert Facos
Jacques Fleury
Pierre Fargues
Raymond Foral
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Serge Franchis
Georges Frèche
Michel Fromet
Claude Galté
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garmendis
Marcel Garrouste
Kamillo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Claude Gernoon
Jean Giovanelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Gréard
Jean Guigné
Jacques Guyard
Edmond Hervé
Pierre Hlard

François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghebaes
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Josiphe
Charles Jousselin
Alain Journet
Jean-Pierre Kuchelidze
André Labarrière
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Laribert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Lartat
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Leculr
Jean-Yves Le Déant
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Lienemann
Claude Lize
Robert Loidi
François Loaclic
Guy Lordaot
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mabéas
Guy Malandain
Martin Malry
Thierry Mandon
Mme Gilberte
Marie-Monkovitz
Roger Mas
René Massot
Marius Masse
François Massot
Didier Mathes
Pierre Masury
Pierre Métals
Charles Metzinger
Louis Mexandeau
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Mme Hélène Mignoux
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocour

Guy Moujalon
Gabriel Moutcharaout
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nuazi
Jean Oehler
Pierre Ortel
François Patriot
Jean-Pierre Pélicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistré
Jean-Paul Plaschou
Bernard Poignant
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recours

Daniel Reiser
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rlachet
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Salate-Marie
Philippe Saamarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Sastron
Michel Sapia
Gérard Saunade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg

Robert Schwiat
Patrick Seve
Henri Slez
Dominique
Strauss-Kahn
Mme Marie-Joséphine
Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sœur
Yves Taverlier
Jean-Michel Testu
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vallant
Michel Vauzelle
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Alain Vivien
Marcel Wachoux
Jean-Pierre Worms
Emile Zaccarelli.

Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madella
Jean-François Maacel
Raymond Marcellia
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Joseph-Henri
Maajolan du Gasset
Pierre Mazeaud
Pierre Méhaignerie
Pierre Meril
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Bernard Posa
Pierre Micaut
Mme Lucette
Michaux-Cherry
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Mlonec
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Maurice
Néou-Pwatabo
Jean-Marc Neume
Michel Noir
Roland Nusseger
Patrick Ollier

Michel d'Ornano
Charles Paecou
Arthur Paecht
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Paadrant
Mme Christiane Papon
Eric Papon
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti
della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Phillibert
Mme Yann Plat
Etienne Plute
Ladislas Poiatowski
Bernard Posa
Robert Pousjade
Jean-Luc Prael
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reltzer
Marc Reymond
Lucien Richard
Jean Rigand
Gilles de Robles
François Rocheblolne
André Rossi
André Rossinat
Antoine Talaenacht
Francis Salat-Eiller

Rudy Sailles
André Santal
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sanvalgo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Sellinger
Bernard Stasi
Mme Marie-France
Stirbols
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Touboz
Georges Tranchant
Jean Ueberachlag
Léon Vachet
Jean Vallée
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapellé
Robert-André Vivien
Michel Volain
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Adrien Zeller.

Mme Michèle
Alliot-Marie
MM.

Edmond Alphandéry
René André
Philippe Anberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinat
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelet
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Raymond Barre
Jacques Barrot
Mme Michèle Barzach
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégaud
Pierre de Bonerville
Christian Bergella
André Bertbol
Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Birraux
Roland Blum
Franck Borotra
Bernard Besson
Bruno Bourg-Broc
Jean Bouquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brocard
Louis de Brozais
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallité
Robert Cazalete
Richard Cassarone
Jacques
Chaban-Delmas
Jean-Yves Charnard
Hervé de Charrette
Jean-Paul Charlé
Serge Charles

Ont voté contre

Jean Charroppa
Gérard Chasseguet
Georges Charanes
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Colat
Daniel Colla
Louis Colombani
Georges Colombar
René Coussau
Alain Coussé
Jean-Michel Couve
René Couvelabas
Jean-Yves Cozau
Henri Coq
Olivier Dassault
Mme Martine
Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehalae
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deslea
Xavier Deslas
Léonce Deprez
Jean Desnais
Alain Desnquet
Patrick Derodjian
Claude Dhinaia
Willy Dimiglio
Eric Dollé
Jacques Dominati
Maurice Donnert
Guy Druat
Jean-Michel
Dubernard
Xavier Dupois
Adrien Durand
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jean-Pierre Foucker
Edouard
Frédéric Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gillard

Robert Galley
Gilbert Gastier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Gengeurwin
Edmond Gerrer
Michel Girard
Jean-Louis Gossainff
Jacques Godfrat
François-Michel
Gossot
Georges Gorse
Daniel Goulet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griottieray
François
Gruesmeyer
Ambroise Guellec
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Housio
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Humant
Jean-Jacques Hyst
Jean-Jacques Jegou
Mme Bernadette
Isaac Sibille
Denis Jacquin
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonezama
Didier Jalla
Alain Juppé
Gabriel Kasperell
Aimé Kergeris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Kochl
Claude Labbé
Marc Lafflaeur
Jacques Laffleur
Alain Lamasoure
Edouard Landraia
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
François Léotard
Amaud Laperocq
Pierre Lequiller
Roger Lestas

Se sont abstenus volontairement

MM. Jacques Blanc, Jean Charbonnel, Yves Coussain, Jean-Philippe Lachenaud, Alain Mayoud, Pierre Pasquini, Michel Pelchat, Alexis Pota, Jean Prorolot, Jean-Paul de Rocca Serra, José Rossi, Jean Royer et Paul-Louis Tenallion.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

MM.

François Asensi
Marcelin Bertelot
Alain Bocquet
Jean-Pierre Brard
Jacques Brusbes
René Carpentier
Jean-Marie Daillet
André Daroméa
Jacques Floch
Jean-Claude Gayssot
Pierre Goldberg
Roger Goubier

Georges Hage
Guy Hermler
Elie Hoarau
Mme Muguette
Jacqualat
André Lajolale
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Alexandre Léontieff
Paul Lombard
Georges Marchais
Pierre Mauger
Gilbert Millet

Claude Miquen
Robert Montdargent
Ernest Moutoussamy
Louis Pierna
Jacques Rimbaud
Maurice Ringbaert
Christian Spillier
Bernard Taple
Jean Tardito
Fabien Thémé
Emile Thénadon
Théo Vial-Massat
Aloyste Warhouver.

D'autre part, en application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 :

MM. Bruno Durieux et Louis Mermaz.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Jacques Floch, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

Mises au point au sujet d'un précédent scrutin

A la suite du scrutin n° 363, sur le titre VI de l'état C du projet de loi de finances pour 1991 (budget de la coopération et du développement : subventions d'investissement accordées par l'Etat) (*Journal officiel*, débats A.N., du 30 octobre 1990, page 4498), MM. Pierre Meril et André Thien Ah Koon, portés comme ayant voté « contre », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « s'abstenir volontairement ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu 1 an	106	662	
33	Questions 1 an	106	664	
03	Table compte rendu 1 an	62	366	
03	Table questions 1 an	62	366	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu 1 an	90	536	
36	Questions 1 an	90	540	
06	Table compte rendu 1 an	62	361	
06	Table questions 1 an	62	362	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire 1 an	670	1 672	
27	Série budgétaire 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
00	Un an	670	1 636	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Deseix, 75727 PARIS CEDEX 15

Téléphone STANDARD : (1) 40-66-76-00

ABONNEMENTS : (1) 40-66-77-77

TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

www.luratech.com

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com